

**Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement**  
**Séance du lundi 14 mars 2016**

<b>COMMUNICATION .....</b>	<b>3</b>
<b>MAIRIE .....</b>	<b>7</b>
<b>FINANCE PUBLIQUE .....</b>	<b>8</b>
<b>COMMERCE .....</b>	<b>9</b>
<b>VIE ASSOCIATIVE .....</b>	<b>12</b>
<b>SPORT .....</b>	<b>12</b>
<b>POLITIQUE DE LA VILLE .....</b>	<b>15</b>
<b>SOLIDARITE .....</b>	<b>17</b>
<b>LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE .....</b>	<b>19</b>
<b>CULTURE .....</b>	<b>20</b>
<b>PETITE ENFANCE .....</b>	<b>25</b>
<b>ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>26</b>
<b>PETITE CEINTURE .....</b>	<b>27</b>
<b>PARTICIPATION CITOYENNE .....</b>	<b>31</b>
<b>LOGEMENT URBANISME .....</b>	<b>32</b>
<b>DEPLACEMENT .....</b>	<b>40</b>
<b>QUESTION ORALE A M. LE MAIRE DU 18<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT .....</b>	<b>41</b>
<b>VCEU .....</b>	<b>47</b>

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement le mardi 8 mars 2016, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 14 mars 2016 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18<sup>ème</sup> prévu à cet effet.

**Etaient présents :**

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18<sup>e</sup>, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. MENEDE, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme NEYRON, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, Adjoints au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT, Mme DAMS, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, Conseillers de Paris, Mme BELEM, Mme BOYER, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. LORENZINI, Mme NEYRON, M. QUEINNEC, M. TOUZET, conseillers d'arrondissements.

**Etaient absents et avaient donné pouvoir :**

Mme VERISSIMO à M. JULIEN  
Mme MEES à M. LORENZINI  
Mme PROUST à Mme BOUYGUES  
M. DAWNY à M. DAVIAUD  
Mme EL KHOMRI à M. LEJOINDRE  
M. BROSSAT à M. BRIANT  
Mme MARKOVIC à M. DURAND  
Mme NEYRON à Mme ROLLAND  
M. GONZALEZ à Mme DAMS  
Mme MOUZANUIK à M. QUEINNEC  
M. LANGLOIS à M. BOURNAZEL

**Délibération 18.2016.13 :**

Arrivée de Mme NEYRON et fin de pouvoir à Mme ROLLAND

**Délibération 18.2016.23 :**

Arrivée de M. DARRIULAT

**Délibération 18.2016.2 :**

Arrivée de M. BROSSAT et fin de pouvoirs à M. BRIANT

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe au maire, est désignée secrétaire de séance.

# COMMUNICATION

**Eric LEJOINDRE** : Le quorum est atteint. Avant de commencer, je vous propose que nous nommions Mme GABELOTAUD, secrétaire de séance.

J'ai reçu les pouvoirs de :

- Mme VERISSIMO à M. JULIEN ;
- Mme MEES à M. LORENZINI ;
- Mme PROUST à Mme BOUYGUES ;
- M. DAWNY à M. DAVIAUD ;
- Mme EL KHOMRI à M. LEJOINDRE ;
- M. BROSSAT à M. BRIANT ;
- Mme MARKOVIC à M. DURAND ;
- Mme NEYRON à Mme ROLLAND ;
- M. GONZALEZ à Mme DAMS.
- Mme MOUZANUIK à M. QUEINNEC ;
- M. BOURNAZEL à M. HONORE.

Avant que nous commençons notre ordre du jour, je voulais qu'on prenne le temps de rendre hommage à une personnalité, puis vous informer d'une autre disparition récente. Je pense d'abord à la disparition de Claude ESTIER.

Je voulais aussi vous informer de la disparition de Jacques SALVATOR, l'ancien Maire d'Aubervilliers et qui est le Maire d'Aubervilliers avec qui nous avons commencé à travailler notamment dans le cadre de la Fête des Vendanges, un certain nombre de coopérations avec la ville d'Aubervilliers. Ce n'est pas un élu du 18<sup>ème</sup> mais c'est un responsable politique important dans notre secteur géographique. La Maire d'Aubervilliers tiendra un hommage à son prédécesseur mercredi à 14h devant la Mairie d'Aubervilliers.

Quant à nous, la famille de Claude ESTIER organise ses obsèques jeudi, en début de matinée et je vous propose que nous ayons un moment un spécifique d'hommage à la Mairie du 18<sup>ème</sup> ce soir. Non seulement un moment pour permettre aux habitants du 18<sup>ème</sup> de se rassembler mais aussi peut-être un moment pour réfléchir au travail que Claude ESTIER a fait, son travail de journaliste mais aussi à son travail d'élu du 18<sup>ème</sup>.

Mais je vais laisser M. VAILLANT qui l'a connu, bien mieux que moi, nous en dire quelques mots avant que nous ne respectons une minute de silence.

**Daniel VAILLANT** : Claude ESTIER était né le 8 juin 1925 et je l'ai surtout connu par sa voix au début. C'était un débatteur et je me souviens de Claude ESTIER, jeune journaliste débattant à la radio toujours très courtois mais en même temps avec ses convictions.

Après, je l'ai rencontré moi-même en 1966 – cela fait 50 ans – dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. Vous savez qu'un compagnonnage avec d'autres qui se sont greffés par la suite est intervenu et je ne vous en dirais pas non plus beaucoup parce que le temps manque, puis il y aura l'hommage au Père-Lachaise jeudi à 10h30 pour ceux qui voudraient s'y rendre.

Claude ESTIER a été un jeune engagé dans la Résistance. Je crois que le mot « engagement » correspond bien à Claude ESTIER. Engagé dans la résistance sur des tâches qui n'étaient pas des tâches intellectuelles ; c'était quelqu'un qui a contribué physiquement à organiser la Résistance pendant l'occupation. Ensuite, il a été un journaliste.

C'est d'ailleurs à travers son arrivée en Angleterre notamment qu'il a pris goût au journalisme et qu'il a été une plume alerte. Il écrivait très vite – je m'en souviens très bien – et cela a été un journaliste engagé, exclu du parti auquel il avait adhéré. Notamment parce qu'il n'était pas d'accord avec l'étude du ministre de l'Intérieur socialiste Jules MOCH qu'il a été exclu en 1947 de la SFIO. Il a rejoint le combat pour l'union de la gauche et cela s'est concrétisé, bien sûr, à travers son engagement, là encore, contre la guerre d'Algérie, contre le colonialisme en général. Il s'est fortement identifié et engagé à ce combat pour l'indépendance de l'Algérie et contre la guerre conduite en Algérie telle qu'elle l'a été durant toutes ces années. C'est vrai qu'il a pris part très activement, discrètement mais c'était aussi par goût de l'efficacité qu'il était discret – c'est souvent comme cela – et il a contribué à la candidature de François MITTERAND en 1965, candidature unique de la gauche.

En 1967, moi, j'ai fait sa campagne dans le 18<sup>ème</sup> et à Grandes-Carrières, 25<sup>ème</sup> circonscription où il a, grâce au désistement préférentiel communiste, le candidat communiste Urbain NEDELEC était arrivé en tête de la gauche au premier tour mais la direction du parti communiste a fait le choix de se désister pour Claude ESTIER qui avait plus de chance de battre Alexandre SANGUINETTI, député gaulliste des Grandes-Carrières que Urbain NEDELEC, qui a eu cette prise de conscience du parti communiste que Claude ESTIER serait le mieux placé. C'est assez vérifié puisqu'il a été élu député en 1967 pour peu de temps puisque la dissolution du 30 juin 1968 a conduit Louis VALLON, député gaulliste venu de Sarcelles, devenir le nouveau député des Grandes-Carrières.

Après, vous connaissez l'histoire, Epinay, la construction d'un parti dont il était porte-parole, la création de l'hebdomadaire *L'Unité* qu'on a beaucoup vendu les dimanches sur les marchés du 18<sup>ème</sup>. Puis cet attachement, cet engagement, cette fidélité au 18<sup>ème</sup>, jamais il ne s'en est départi. Il n'a jamais été candidat ailleurs ; il aimait cet Arrondissement. Je crois d'ailleurs que les gens du 18<sup>ème</sup> lui rendaient bien. Il y a eu ensuite la campagne des Municipales 77 conduites par Louis BAILLOT, député communiste et qui nous a conduits à avoir la majorité dans le 18<sup>ème</sup> en 1977. On peut le dire ici d'ailleurs avec une forme de complicité de celui qui n'avait pas pu gagner à droite, c'est-à-dire Joël LE TAC. Je crois que l'engagement de Joël LE TAC au deuxième tour n'a pas été d'une grande ferveur pour Michel D'ORNANO qui était candidat du Président Giscard d'ESTAING. Eh oui, c'est cela le 18<sup>ème</sup>, une longue histoire. Voilà 1977, on passe à 1981.

Il était évidemment de la campagne de François MITTERAND. Il a été élu député des Grandes-Carrières comme Bertrand DELANOE de Clignancourt à l'époque, on disait la 26<sup>ème</sup> et de Lionel JOSPIN et de moi-même à Chapelle Goutte-d'Or dans la 27<sup>ème</sup>. Claude ESTIER était toujours là, présent sur le terrain, colleur d'affiches quand il fallait distribuer les tracts et puisqu'il n'empêchait pas d'être actif, auprès de François MITTERAND, il a toujours été présent à ses côtés. Il a été d'une grande utilité pour le rassemblement de cette gauche. Tout le monde peut le reconnaître, il a été constant. C'est un homme de loyauté, de fidélité et de désintéressement. Il n'a jamais rien demandé pour lui-même. Voilà ce qui fait que, après 50 ans de vie commune sur le plan politique, Lionel JOSPIN, Bertrand DELANOE et moi-même diront quelques mots jeudi au Père-Lachaise. Nous serons, je crois, les seuls politiques à s'exprimer tel que sa famille l'a voulu.

Claude ESTIER nous a quittés la semaine dernière. On pouvait s'y attendre, il a lutté parce que c'est toujours été un combattant. Moi, je l'avais vu chez lui avec Bertrand DELANOE, voilà quelques semaines, il se battait encore même si on sentait bien que la maladie gagnait du terrain. Hospitalisé, il n'est pas ressorti de l'hôpital et voilà que la mort l'a pris, lui qui adorait la vie, qui adorait le compagnonnage, la simplicité, l'engagement au service du 18<sup>ème</sup>. Je me souviens de quelques anecdotes ; il n'était plus conseiller de Paris puisqu'il avait fait le choix en 1989 que je conduise la liste des Municipales face à Alain JUPPE que nous avons réussi à mettre en ballottage, c'était déjà quelque chose par rapport à 1983 où

l'équipe JUPPE-CHINOT avait été élue dès le premier tour et il avait fait le choix de ne plus être conseiller de Paris. Déjà, Yvette DAVANT l'avait remplacé derrière Bertrand DELANOE.

Puis en 1995, j'ai voulu qu'il soit sur la liste et il s'est retrouvé conseiller de Paris alors qu'il n'en avait pas du tout pensé que c'était possible parce qu'il ne pensait pas que le gain de la Mairie du 18<sup>ème</sup> serait possible. Ce fut possible, comme vous le savez, puisque nous avons en 1995 remporté ces élections avec lui, toujours fidèle ne demandant rien pour lui. C'est lui qui m'a présenté à l'élection du Maire, M. le Maire, comme je l'ai fait pour vous la dernière fois. Au moment où Claude nous quitte, je suis très heureux, M. le Maire, que l'initiative puisse être prise de laisser une trace à travers la cérémonie en Mairie, puis peut-être de manière plus pérenne encore à un moment ou à un autre. Je crois que c'est une personnalité attachante. En tout cas, j'étais très attaché à Claude ESTIER, donc vous comprendrez que c'est avec grande tristesse que nous le voyons partir et que nous n'entendrons plus sa voix. Merci.

*Minute de silence en hommage à Claude ESTIER.*

**Eric LEJOINDRE** : M. BRIANT souhaitait dire un mot à ce moment du Conseil.

**Gérald BRIANT** : M. le Maire, je veux m'associer au nom des élus communistes et aussi de la section du parti communiste français du 18<sup>ème</sup> arrondissement, je veux saluer en leur nom le militant, l'homme de gauche, l'homme de l'union de la gauche et sa fidélité au 18<sup>ème</sup>.

Mercredi, je vais rencontrer Roland LEROY lors d'une initiative autour de la sortie d'un livre et je pense que nous aurons l'occasion d'évoquer la mémoire de Claude ESTIER qui était, comme l'a commencé dans son propos M. VAILLANT, un des débatteurs avec qui il ferrailait... à l'époque, ce n'était pas France Inter, je ne sais même plus, je crois que c'était ORTF, Europe 1 et puis, voilà.

**Pascal JULIEN** : Les écologistes et moi en particulier m'associons à l'hommage rendu à Claude ESTIER que j'ai découvert aussi par sa voix à la radio dans ses débats quand ils étaient quatre à débattre. Je n'étais absolument pas politisé à l'époque mais sans doute qu'il a contribué à me sensibiliser à la chose politique et à l'argumentation.

Ensuite, je l'ai découvert en 2001 parce qu'il était dans l'équipe sortante et que, il avait contribué aux discussions d'entre deux tours avec le groupe des écologistes qui venaient de faire leur entrée dans ce Conseil d'arrondissement. Je me souviens pour l'avoir recroisé une fois ; il m'avait dit : vous avez été quand même très dur. Je ne sais pas s'il fallait lui croire ou pas mais de toute façon, nous n'avions pas grand-chose à avoir ensemble au plan politique même si j'ai beaucoup de sympathie pour quelqu'un qui était exclu sous Jules MOCH. A cause de Jules MOCH évidemment par les temps qui courent, c'est un bel exemple qu'il faut avoir en tête. Mais nous avons quand même en commun cet humanisme et cet attachement, je dirais, à la règle républicaine minimale même si sans doute que nous n'avions pas tout à fait les mêmes idées sur les évolutions de cette République.

En tout cas, c'était un homme chaleureux, très tranquille, toujours courtois ; c'est vrai. Donc, que l'hommage effectivement lui soit rendu.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Je ne rendrais pas un aussi bel hommage que M. VAILLANT a rendu à son ami et à l'homme engagé qui était Claude ESTIER. Les mots que vous avez utilisés sont pertinents et beaux d'ailleurs pour votre ami. Je tenais à le souligner.

Mais je voulais de manière très républicaine d'abord saluer l'homme engagé qui était Claude ESTIER – vous l'avez rappelé tout à l'heure – dès son plus jeune âge au service de

valeurs et au service de son pays ; un militant socialiste et fier de l'être, un élu de la République profondément amoureux de Paris et du 18<sup>ème</sup> arrondissement. Je salue aussi l'usager de la ligne 31 qui m'arrivait de croiser de temps en temps du côté de la rue Championnet ou de la rue Ordener.

Je voudrais aussi saluer celui qui a constitué la bande des quatre – si je ne me trompe pas – avec vous, avec Bertrand DELANOE et Lionel JOSPIN et dire que le 18<sup>ème</sup> et Paris s'honoraient de trouver un lieu adapté à l'histoire de Claude ESTIER.

**Eric LEJOINDRE** : Merci à tous. Je rappelle ses obsèques jeudi à 10h30 au Père-Lachaise et je vous informerai le plus vite possible des initiatives qu'on prendra en Mairie dans le cadre du délai de décence habituelle mais que, bien sûr, on puisse essayer de trouver un endroit si possible du côté des Grandes-Carrières qui étaient à la fois son lieu d'habitation et son lieu d'élection principale trouver un lieu en hommage à quelqu'un qui aura, je crois, contribué beaucoup à faire bouger cet Arrondissement à sa place.

J'en viens à notre élément d'information que je voulais porter à votre connaissance. Il s'agit du square Jessaint dont chacun sait qu'il est fermé depuis longtemps maintenant. C'est un square qui est situé entre la station de métro La Chapelle. C'est quand même un grand carrefour routier qui n'a jamais vraiment trouvé son public auprès des habitants du 18<sup>ème</sup>, qui ne s'en sont jamais vraiment saisis, puis l'histoire récente de l'occupation du square, puis de son évacuation nous a incités à chercher un moyen de retravailler sur cet espace pour le rendre aux habitants du 18<sup>ème</sup> selon des bonnes conditions. Je veux remercier à la fois M. DURAND et M BRIANT pour le travail qu'ils ont fait pour imaginer avec mon cabinet la réouverture et la suite de ce qu'on pouvait faire dans ce square. Je suis très heureux, vous avez sans doute remarqué qu'il a été remis en état, qu'il ne souffre plus d'invasion de rats qui était une plaie dans cet endroit, que même les pelouses sont arrivées à reverdir, ce qui n'était pas un acquis.

Je veux saluer le gros travail des agents de la DEV qui ont permis à ce square de retrouver un aspect agréable. Je voulais vous dire que tout est maintenant prêt pour accueillir prochainement l'équipe d'Emmaüs qui va être chargée de redynamiser cet espace au travers d'un lieu d'insertion professionnelle par l'agriculture qui va être créé avec le soutien, bien sûr, de nous-mêmes et de la Ville. Une convention de mise à disposition de certains espaces sera signée entre Emmaüs et la DEV qui va permettre à des usagers de retrouver l'usage de ce square. Je pense que c'est le Conseil de Paris du mois de mai qui sera saisi de la délibération qui permettra d'engager réellement le travail. Mais d'ores et déjà, Emmaüs commence à prendre ses marques sur ce site et je suis vraiment heureux parce que c'est un petit espace vert qui était bien mal traité. J'espère que cette occupation quotidienne par les équipes d'Emmaüs, puis le travail d'insertion par l'agriculture, par l'emploi d'une certaine façon, va nous permettre de redonner à ce square un usage, puis de le rendre aussi, dans un second temps, directement aux habitants qui pourront enfin s'y retrouver. C'est une bonne nouvelle pour notre Arrondissement.

# MAIRIE

## **DELIBERATION 18.2016.24 : Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire**

**Eric LEJOINDRE :** Je vous demande si vous approuver l'inscription d'un ordre du jour complémentaire qui vous a été envoyé, qui contient six délibérations. Pas de difficultés ? Je vous en remercie.

On va les étudier au fur et à mesure non pas dans un ordre du jour complémentaire mais on les a insérés dans l'ordre du jour normal pour qu'on puisse mieux s'y retrouver.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.24 à l'unanimité

## **DELIBERATION 18.2016.25 : Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> février 2016**

**Eric LEJOINDRE :** Y a-t-il des difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.25 à l'unanimité

## **DELIBERATION 18.2016.26 : Convention de prestations de services avec le Ministère de la Justice – Autorisation -Signature**

**Carine ROLLAND :** Par cette première subvention, il s'agit de reconduire pour un an la convention liant la Ville de Paris au ministère de la Justice pour l'occupation et l'entretien des locaux occupés par le tribunal d'instance dans la Mairie.

Je précise bien qu'il s'agit d'une durée d'un an puisque, ensuite le tribunal d'instance intégrera le grand site des Batignolles.

**Eric LEJOINDRE :** On a déjà commencé à travailler avec l'équipe du tribunal d'instance à veiller à l'information des usagers. On a la chance, pour ce qui est du 18<sup>ème</sup>, que le site des Batignolles soit facilement accessible, ce qui est une chance pour le 18<sup>ème</sup> mais ce qui n'est pas le cas pour tous les autres arrondissements parisiens. Mais il faudra que l'ensemble des usagers, de cette justice de proximité puissent facilement se retrouver et savoir à quelle porte ils ont à frapper. On travaille à mettre en place tous les éléments d'information utiles.

Puis, dans un second temps, on travaillera à savoir ce qu'on peut faire de ces espaces qui ne seront plus occupés par le tribunal d'instance et que nous pourrons réutiliser notamment pour permettre à ce que les services qui accueillent du public puissent tous se situer au rez-de-chaussée. Il y a encore des services, notamment l'ADLH mais aussi l'état civil ou le service des mariages qui sont au deuxième étage. Certes, la Mairie est accessible par ascenseur mais ce n'est pas ce qui est plus pratique et je souhaite qu'on puisse profiter de ce déménagement pour faire en sorte que l'ensemble des usagers puissent être accueillis aux rez-de-chaussée. Ce qui est quand même plus pratique pour tous ceux qui ont des

difficultés à se déplacer et pas seulement parce qu'ils seront en fauteuil mais y compris parce que, un peu âgé, ils ont plus de mal à monter les étages.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.26/2016.DDCT.24 à l'unanimité

## **FINANCE PUBLIQUE**

### **DELIBERATION : 18.2016.27 Grille tarifaire d'occupation du domaine de la Ville de Paris par des bornes Wi-fi**

**Carine ROLLAND** : La Maire de Paris s'est engagée à rendre l'internet sans fil dit Wifi accessible au plus grand nombre dans la suite de ce qu'avait initié et mis en place Bertrand DELANOE.

Dans ce cadre a été lancé un appel à manifestation d'intérêts pour que les opérateurs privés qui souhaitent exploiter ces bornes puissent candidater.

La délibération que nous vous proposons aujourd'hui propose une tarification pour l'occupation de ces bornes Wifi ; une tarification opposable aux opérateurs pour des occupations de cinq ans avec des tarifs révisables annuellement ; des tarifs morcelés en trois tranches selon des critères qui prennent en compte la densité d'habitation, la fréquentation envisagée de ces bornes Wifi et un certain nombre d'autres. Bien sûr, la tarification proposée tient compte des normes sanitaires amplement discutées dans les divers comités de pilotage qui prennent place autour de l'installation de ces bornes.

**Pascal JULIEN** : Les écologistes ne sont pas opposés au déploiement d'un réseau de Wifi municipal et gratuit, sous certaines conditions.

La première, c'est que le filaire ne soit pas abandonné partout où on peut l'installer dans les bibliothèques, dans les mairies, dans les bâtiments municipaux. Nous ne voulons pas que les connexions filaires subissent en quelque sorte – je vais forcer le trait – le sort que les cabines téléphoniques ont connu avec les sorts du téléphone portable. Parce que le Wifi est toujours une pollution électromagnétique.

Néanmoins, nous ne nous sommes pas opposés justement sous condition que cette pollution électromagnétique n'ait pas de conséquences sur la santé publique. Il faudra le démontrer. Nous ne nous sommes pas opposés non plus si ce Wifi public n'est pas l'occasion d'introduire de la publicité et cet AMI comporte évidemment un risque important de publicité. Mais au Conseil de Paris, nous avons pesé dans le mémoire une sorte de cahier des charges de l'AMI justement pour écarter cette publicité au moins dans la première demi-heure.

Bref, nous allons voter cette délibération mais c'est une décision longuement mûrie au sein de mon groupe au Conseil de Paris parce que nous ne sommes pas des fanatiques béats de ce qu'on appelle excessivement la ville intelligente, c'est-à-dire la ville connectée. Je

préfèrerais l'expression ville numérique ou ville connectée à celle de ville intelligente qui est véritablement discutable. On ne règlera pas tout avec ces technologies.

On qualifie d'immatériel les communications informatiques alors que c'est très matériel. Les *data center* sont énergétivores aux Etats-Unis, presque 4 % de la consommation électrique totale du pays. Ils sont souvent dangereux. D'ailleurs, on vote ici souvent des délibérations pour des *data center* qui seront inscrits à Aubervilliers parce qu'on est dans la limite des 3 km. Ces technologies informatiques utilisent des matériaux rares, épuisables, etc.

Ceux qui, béatement, de manière inquiétante, sont admiratifs de la ville intelligente, nous ne mangeons pas de ce pain-là. L'outil numérique est un outil, il faut l'utiliser en toute connaissance de cause sans excès. Le plan Wifi est acceptable sous les conditions que j'ai indiquées. Je conclus en disant que le vote positif que nous faisons aujourd'hui n'engage, en aucun cas, les futurs votes que nous ferons sur ce plan Wifi car si on se rend compte que l'on s'écarte de nos conditions, c'est sans problème qu'on votera contre.

**Eric LEJOINDRE** : On va essayer de rester le plus éloigné possible du fanatisme. Quant à la béatitude, cela dépend des moments parce qu'il est parfois agréable mais en l'occurrence, concernant le fanatisme, il faut mieux qu'il ne soit pas béat.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.27/2016.DFA.71 à l'unanimité

## COMMERCE

**DELIBERATION : 18.2016.28 : Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés parisiens suite aux attentats du 13 novembre 2015 - avenants aux contrats de délégations de service public**

**Afaf GABELOTAUD** : Puisqu'il s'agit d'un avenant aux contrats de délégations de service, on passe cette délibération au Conseil d'arrondissement.

En effet, les attentats tragiques du 13 novembre dernier ont conduit à un certain nombre de mesures en lien avec la Préfecture de police, en l'occurrence des interdictions de manifestation sur la voie publique mais également de déballage des marchés parisiens sur les tout premiers jours, donc sur le weekend qui a suivi.

En ce qui nous concerne, il s'agit des marchés couverts/découverts ainsi que les marchés aux puces donc pour deux jours pour certains, marchés aux puces trois jours où ils n'ont pas pu déballer sur demande de la Préfecture de la police et de la Mairie de Paris.

Donc nous demandons à ce que soit voté ce principe d'exonération de droits de place dus à ce contexte particulier.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.28/2016.DAE.18 à l'unanimité

## **DELIBERATION : 18.2016.29 : Approbation du bilan de la concertation et lancement de la procédure d'attribution du contrat de revitalisation artisanale et commerciale**

**Afaf GABELOTAUD :** La Ville de Paris a une spécificité, sa richesse du commerce de proximité. Ce commerce connaît aussi certaines fragilités puisqu'on connaît un certain nombre de vacances, de monoactivité ou de surreprésentation ainsi que des difficultés de qualité des commerces ou de disparition de certains.

Dès 2004, la Ville de Paris s'est engagée à une politique de redynamisation du commerce et de l'artisanat sur un certain nombre de territoires parisiens. Grâce aux dispositifs Vital'Quartier 1, Vital'Quartier 2 conduits par la Ville de Paris et le SEMAEST, nous avons demandé de pouvoir en bénéficier dans le 18<sup>ème</sup>, en l'occurrence sur un certain nombre de secteurs, ce qu'on va appeler aujourd'hui dans le contrat de revitalisation commerciale, le faisceau nord-est. Aujourd'hui, la Ville de Paris souhaite amplifier son action en mettant en place le contrat de revitalisation artisanale et commerciale qu'on appelle le contrat Paris commerce. Douze secteurs du territoire parisien sont concernés.

Lors de la délibération 2015 DDEEES 207, on a acté une délibération qui établissait les conditions de la concertation publique. Il s'agissait de mettre en place les modalités de la concertation qui s'est déroulée entre le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et le 29 février 2016. A cela s'est greffé plusieurs dispositifs, à savoir une plateforme en ligne, des réunions publiques. La première a eu lieu à la Mairie du 18<sup>ème</sup> le 6 janvier 2016 qui a réuni un certain nombre d'acteurs et de commerçants, la CIP, la CMA, l'APUR, la direction de l'Urbanisme et la direction de l'Attractivité et de l'Economique et le nouveau nom de la DDEEES : DAE. La réunion de restitution de concertation s'est tenue le 18 février 2016 à l'Hôtel de Ville.

Les principaux axes des propositions des contributeurs ont été de relever les carences en commerce, en type de commerces, principalement des commerces traditionnels, de créer des lieux d'animation, des lieux de vie, de lutter contre la vacance commerciale, de promouvoir les activités artisanales, de pouvoir l'accompagnement de nouveaux commerçants qui s'installent, de promouvoir l'agriculture biologique et durable. Donc, c'est une réflexion globale sur le commerce et des actions d'envergure pour accomplir la belle mission que s'est donnée la Ville de Paris pour le commerce de proximité.

Nous avons, précédemment à ces concertations, évalué un certain nombre de périmètres. Il y a eu des évolutions sur les périmètres des projets ; cela concerne également le 18<sup>ème</sup> arrondissement puisqu'il a été amplifié sur son côté est, donc il va jusque dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, jusqu'à l'avenue de Flandres. Le contrat sera conclu pour douze ans avec une enveloppe prévisionnelle de 37 millions d'euros. Il y aura un opérateur qui sera nommé et choisi après l'appel de mise en concurrence. On demandera à cet opérateur de trouver aussi des financements complémentaires afin de pouvoir mener à bien ces opérations sur les douze secteurs. Le contrat sera mené aux risques de l'opérateur. Il aura pour mission principale la réalisation d'études, diagnostics commerciaux, l'acquisition de murs commerciaux à l'amiable ou par préemption, la réalisation de travaux d'aménagement, la commercialisation ainsi que la gestion de ces locaux.

Aujourd'hui, on est amené à approuver le bilan de cette concertation afin de pouvoir entamer les premières démarches de mise en concurrence et nommer un opérateur pour ce contrat.

**Eric LEJOINDRE :** Merci pour cette présentation claire de cette nouvelle étape, ce qu'on a appelé Vital'Quartier 2 et qui prend son essor. C'est très important notamment dans le 18<sup>ème</sup>.

**Christian HONORE :** Nous allons voter cette délibération. Je voudrais quand même faire remarquer que, à deux reprises avec M. BOURNAZEL, nous avons déposé un vœu pour demander que soit appliqué Vital'Quartier à Château Rouge et à Amiraux-Simplon. Mme GABELOTAUD parle du nord-est, je suppose que grosso modo cela doit considérer cela. Vous avez voté contre ; vous avez refusé nos vœux deux fois ; vous les reprenez sur un autre nom ; vous allez vous les attribuer, c'est bien. On vous avait précédé et on avait rappelé à l'époque que pour ce qui concerne Vital'Quartier, Château Rouge, c'était dans votre programme de campagne. Mme BOUYGUES me dit : on le fait. Oui, cela c'est très socialiste. C'est-à-dire que vous faites une promesse ; vous ne la tenez pas. On vous le rappelle, vous votez contre et maintenant, vous revenez. Comment voulez-vous que les gens vous fassent confiance ? En tout cas, nous, on va voter votre délibération parce que nous pensons qu'à l'intérêt général et non pas aux manœuvres de politiciens. Voilà.

**Eric LEJOINDRE :** Je salue votre vote positif et j'entends dans votre intervention exactement l'inverse de votre conclusion.

Je rappelle que j'ai porté avec mes amis communistes et au second tour, mes amis écologistes, un projet qui a vocation à se dérouler pour une durée qui est, en gros, le bail que nous avons, nous, avec les électeurs qui est de six ans.

Si on avait la capacité de faire tout ce sur quoi on s'est engagé en un an, on serait très heureux et on le ferait ; on serait obligé d'inventer autre chose pour les cinq années qui suivent. Ne vous inquiétez pas, on a encore beaucoup d'idées pour innover en la matière. Mais vous faites surtout la démonstration que, comme je le répète régulièrement dans l'ensemble des ces conseils d'arrondissement : il nous arrive de travailler indépendamment des vœux des uns et des autres. Il nous arrive même d'avancer sur des sujets sur lesquels vous nous interpellez souvent avec raison mais le fait de ne pas voter un de vos vœux n'implique pas que nous ne travaillons pas sur un sujet, bien au contraire. Souvent, on ne les vote pas, soit parce qu'ils sont à côté de la plaque, soit parce qu'ils reprennent des éléments sur lesquels nous sommes nous-mêmes engagés. Dans ce cas-là, cela paraît un petit peu répétitif de s'engager. Mais encore une fois, sur ce sujet et comme sur bien d'autres, pour moi l'essentiel, c'est qu'on y arrive. On a beaucoup travaillé avec les habitants et c'est une différence entre le fait de voter un vœu et le fait de prendre une décision. En l'occurrence, nous, nous avons travaillé avec les chambres de commerce... d'ailleurs, vous étiez là, je crois, le 6 janvier et vous avez vu la diversité des interventions des commerçants, des habitants, des responsables des chambres consulaires qui ont enrichi le projet.

Donc, ce projet que nous soumettons, c'est le bilan d'une concertation et concertation est souvent plus intéressante que vœu. Nous votons parfois des vœux mais nous votons surtout des actions et c'est ce que nous allons faire, je crois, à l'unanimité maintenant.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.29/2016.DAE.249 à l'unanimité

## VIE ASSOCIATIVE

**DELIBERATION : 18.2016.30 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des associations du 18ème et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18ème arrondissement de signer les conventions d'occupation des locaux.**

**Jean-Philippe DAVIAUD** : Ce mois-ci, quatorze nouvelles associations, voilà on fait mieux que bien souvent, c'est avec plaisir qu'on les voit arriver et avec comme souvent une dominante d'associations œuvrant dans le champs artistique et culturel et également dans le domaine de la citoyenneté et de la lutte contre l'exclusion.

Je veux mentionner en particulier une association intéressante à la Goutte-d'Or qui s'appelle Ethnologue en herbe qui vient de s'inscrire à la Maison des associations, donc on est bien.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.30 à l'unanimité

## SPORT

**DELIBERATION : 18.2016.31 : Subventions (71.900 euros) à 5 associations pour le financement de 7 projets sur les quartiers populaires parisiens, en lien avec l'accueil de l'Euro 2016. Appel à projet « A Chacun Son Foot 2016 »**

**Evelyne DAMS** : La présente délibération s'inscrit dans le cadre de l'accueil de l'Euro 2016 et du programme d'accompagnement incluant la participation des habitants des quartiers politiques de la Ville. Je ne rappellerai pas les différentes délibérations que nous avons prises depuis 2009 pour cet événement qui se déroulera du 10 juin au 10 juillet.

Il s'agit ici d'un appel à projets lancé en septembre 2015 intitulé « A chacun son foot » valorisant les pratiques culturelles et sociales innovantes qui se dérouleront dans l'espace public parisien de façon gratuite. Un jury associant les directions de la Ville, affaires culturelles, démocratie, citoyen et territoire, jeunesse et sports et les adjoints concernés ainsi que le club des internationaux de football a étudié et noté chaque projet. Pour le 18<sup>ème</sup>, c'est notre première adjointe, Mme ROLLAND, qui a participé au jury. Le résultat est le suivant, je cite les sept et pas seulement celles qui concernent le 18<sup>ème</sup> car elles me semblent toutes très intéressantes :

Le premier, 4 900 € pour l'association Œuvres de la Mie de Pain, c'est un atelier d'échange autour d'un loisir simple qui est un tournoi de babyfoot dans le 13<sup>ème</sup> à destination des habitants et d'un public sans abri, usagers de L'Arche d'avenirs, un espace d'accueil de jour. Cela vise à diminuer les tensions entre les usagers de cet espace d'accueil et les voisins.

Ensuite, 20 k€ pour l'association Les Dégommeuses pour le projet *Foot for freedom*. C'est une semaine d'action visant à sensibiliser les publics aux trajectoires des réfugiés et en

particulier ceux et celles qui ont dû s'exiler pour leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Il s'agit de promouvoir l'intégration pour le sport dans le 20<sup>ème</sup>.

Troisième projet, 12 k€ pour Gogle, pour le projet le Terrain des négociations. C'est un projet interdisciplinaire participatif et festif, axé sur les arts, le sport et la citoyenneté comprenant des ateliers d'écriture, des débats, un jeu qui mélange théâtre et football, *To but or not to but*. C'est une association qui regroupe chercheurs et artistes travaillant sur l'expérimentation sociale et un travail de recherche fait partie du projet.

Quatrième projet, 25 k€ pour l'association Tatane qui propose de nombreux événements décalés comme, par exemple, un tournoi de Brel – c'est la pire équipe de foot – une réinvention des règles de foot, une journée contre culture foot en médiathèque et une grande fête de foot, du foot au 104 ou bien encore l'improvisation d'un orchestre pendant la retransmission d'un match à la Philharmonie de Paris de façon gratuite avec l'accueil gratuit.

Enfin, une subvention de 10 k€ pour l'association Ki Productions pour le projet Aquafoot. C'est un film subaquatique s'inspirant des beaux gestes du foot avec des artistes de cirque plongés sous l'eau. Le film sera diffusé en extérieur et le reportage photo réalisé par cinq jeunes de nos quartiers fera l'objet d'une expo art et sport dans le hall de notre Mairie.

Ce sont cinq projets innovants pour un montant de 71 900 € pour lesquels je vous prie de bien vouloir délibérer.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Simplement, j'ai une question. On va voter la délibération sur tous ces sujets, il n'y a pas de problèmes et d'incidences particulières mais il serait plus intéressant que la Ville de Paris communique sur la sécurisation de la compétition. On doit réussir cette belle compétition que chacun attend avec grand plaisir. Mais nous savons que nous vivons aussi une période extrêmement difficile et je voudrais savoir ce que prévoit la Ville de Paris notamment vis-à-vis des fan-zones, ces lieux où les Parisiens, les Franciliens, les touristes de passage, les supporters de telle ou telle équipe viendront pour regarder à tel endroit de Paris sur un écran géant. Quel est le plan de la Ville de Paris en matière de sécurisation de ces lieux et de ces sites ? Quels moyens alloués parce que, je rappelle que sur la sécurité privée, c'est de la compétence de la Ville de Paris, la Préfecture de police s'occupant de la sécurité des stades. Je voudrais savoir si un point est prévu. Est-ce, par exemple, les élus que vous êtes de la majorité, vous étiez informés ? Y a-t-il des réunions qui se tiennent ? Je pense qu'il est important que les habitants de Paris, du 18<sup>ème</sup> singulièrement, puissent avoir connaissance de tout ce sujet, à la fois pour les rassurer et leur permettre d'aller sur ces lieux de manière la plus sécurisée possible.

**Eric LEJOINDRE** : C'est une excellente intervention. Je peux vous assurer que la Ville de Paris travaille sur la question de sécurité des fan-zones. Aucune d'ailleurs n'est située dans le 18<sup>ème</sup>, l'essentiel est situé dans le 7<sup>ème</sup>. Le dialogue avec la Maire du 7<sup>ème</sup> est dense sur cette question ; c'est bien normal avec la Maire d'arrondissement qu'avec les élus de la majorité qui, sauf quand ils sont dans ces arrondissements-là n'ont pas beaucoup à en connaître mais ont absolument à être attentifs au fait que cette sécurité des fans de foot soit assurée d'autant plus que l'accueil de l'Euro est aussi un signal à porter dans la perspective des JO 2024 dont je sais que vous intéresse beaucoup ; c'est aussi notre cas. La qualité de l'accueil à Paris et de la façon dont les supporters seront accueillis à Paris est essentielle.

Jean-François MARTINS y travaille beaucoup. Je dois bien admettre que pour ce qui est de mes responsabilités de Maire du 18<sup>ème</sup>, je n'ai pas tellement à en connaître mais je ne doute pas que tout cela avance. Je sais que cela avance beaucoup avec Mme DATI qui est relativement inquiète. Elle a ses raisons à la fois sur l'état d'épouse mais cela est autre chose mais surtout sur l'accueil dans ces endroits-là. Je ne doute pas que les bonnes

décisions seront prises en lien, bien sûr, avec l'Etat puisque malgré tout, la sécurisation des abords reposera beaucoup sur les forces de police.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.31/2016.DDCT.21 à l'unanimité

**DELIBERATION : 18.2016.32 : Contrat de performance énergétique piscines —  
Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Modalités de passation**

**Evelyne DAMS** : Cette délibération s'inscrit dans le cadre du plan climat énergie adopté en 2007 et actualisé en 2012.

En effet, la Ville de Paris a engagé, dans une démarche facteur 4, à l'horizon 2050, de donner un premier palier d'objectif à l'horizon 2020 par rapport à 2004. Il s'agit notamment de réduire de 25 % les consommations d'énergie pour l'ensemble du territoire parisien. La Ville de Paris qui veut être exemplaire s'est fixée pour son patrimoine et ses compétences propres un objectif de 30 %.

De manière complémentaire, le plan Nager à Paris adopté en juin 2015 comporte également des objectifs ambitieux pour les piscines spécialement énergivores et consommatrices d'eau : diminution de 20 % des consommations énergétiques grâce à des installations performantes favorisant la récupération de chaleur, réduction de 10 % des consommations d'eau par rapport à 2012.

Au titre des opérations prévues d'ici 2020, une dizaine de piscines ont été sélectionnées dont la piscine Hébert, rue des Fillettes. Une étude de faisabilité est en cours de réalisation afin d'établir la liste définitive.

Le programme de travaux est estimé à 15 millions d'euros et comprend le volet énergétique, outre la qualité d'usage des équipements, rénovation, accessibilité, etc.

Cela c'est le volet technique et cela se combine avec du juridique puisque là, il s'agit d'un contrat de performance énergétique qui est un outil d'incitation à la réduction de la consommation énergétique. C'est donc un outil juridique de la commande publique. Il permet de fixer contractuellement, dans la durée, des objectifs chiffrés, une amélioration de résultats avec pénalité ou intéressement dans le cadre d'un service décrit. C'est donc un contrat conclu entre le pouvoir adjudicateur et une société de service énergétique.

Dans le cas présent, le type de marché proposé est un CREM, donc en juridique un peu compliqué. C'est un marché de conception/réalisation, exploitation/maintenance, global, mixte, travaux, fournitures et service aux termes d'une procédure de dialogue compétitif.

Sur le plan juridique, il relève du Code des marchés publics mais sur le plan technique, il faut mettre en valeur le fait qu'il s'agit davantage de stratégies patrimoniales que de la seule performance énergétique puisqu'il comprend la mise à niveau du bâtiment avec les études et les travaux de conception.

Compte tenu de cette complexité à la fois technique et juridique, la passation d'un tel marché requiert des prestations intellectuelles solides de très haut niveau, donc une assistance à maîtrise d'ouvrage, objet de la présente délibération.

Donc, je vous prie de bien vouloir délibérer sur le principe de passation de ce marché d'AMO selon la procédure d'appels d'offres ouverts européens, les pièces administratives de la consultation ainsi que l'imputation sur le budget d'investissement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.32/2016.DPA.23 à l'unanimité

## POLITIQUE DE LA VILLE

### **DELIBERATION : 18.2016.33 : Subventions (544.915 euros) et une convention à 107 associations pour le financement de 132 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Première enveloppe 2016**

**Mme Maya AKKARI** : Je vous invite, chers élus, à voter pour la première enveloppe dans le cadre de l'appel à projets et l'exercice qui structurent notre action politique municipale au niveau des quartiers populaires.

Sur le 18<sup>ème</sup> arrondissement, 164 associations ont déposé dans ce cadre-là 297 projets, ce qui est très riche. Ce soir, je vous propose de voter pour 28 projets : 07 sur la priorité éducative, 07 sur la priorité à l'emploi, 02 sur l'accès au droit et 12 sur la culture et le vivre ensemble pour une enveloppe globale de 238 315 €.

Je vous invite à voter pour cette belle délibération au service des habitants les plus en difficultés de l'Arrondissement.

**Fadila MEHAL** : Nous voterons cette délibération importante pour nos quartiers, notamment les quartiers populaires.

J'appelle votre attention pour, peut-être, examiner de plus près la qualité et la nature même des projets après notamment les attentats qui ont endeuillé notre pays. La question de la radicalisation des adolescents de notre jeunesse est très importante. Le Gouvernement vient de lancer le premier centre qui ouvrira, je crois, en juin sur ces questions.

Donc, je voulais savoir – peut-être pourriez-vous me répondre plus tard – si avaient émergé des projets notamment sur cet angle et notamment sur la lutte contre cette radicalisation qui passe aussi beaucoup par internet. Est-ce qu'il y a des propositions aujourd'hui qui visent justement à être des contre-feux par rapport à cette tentation assez importante – on le voit bien dans notre pays – qui touche beaucoup de nos jeunes adolescents.

**Laurent QUEINNEC** : Naturellement, nous allons voter cette délibération mais je voulais toutefois vous faire part de mon étonnement à la lecture du détail de celle-ci, à savoir qu'il y avait une subvention accordée à l'association Culture 2+ et je cite l'objet de la subvention : il s'agit d'ateliers de jeux dans des écoles maternelles et polyvalentes dirigés par un animateur qui s'exprime essentiellement de la langue maternelle des enfants.

Je voulais simplement rappeler que ce qui était important dans l'intégration, c'était de pouvoir parler français et à ce titre-là, j'étais un peu surpris.

**Maya AKKARI** : Pour répondre à Mme MEHAL, nous sommes attentifs à la qualité et à la nature des projets. L'appel à projets mobilise l'ensemble des directions parisiennes, la DDCT, nous-mêmes, pendant cinq six mois où nous étudions à la loupe tous les projets.

Maintenant, pour ce qui est des projets relatifs à la question de la radicalité, vous n'êtes pas sans savoir que Mme HIDALGO, la Maire de Paris, a alloué l'année dernière une enveloppe spécifique sur toutes les questions relatives à la citoyenneté, une enveloppe de 300 k€ au niveau parisien et que nous reconduisons cette enveloppe dans les mois à venir ; cela va être soumis au Conseil de Paris et cela passera pour le Conseil d'arrondissement.

Je pense que, un des moyens pour lutter contre la radicalité, c'est le lien social, la réussite scolaire, l'emploi. On sait malheureusement que la pauvreté, l'isolement sont une des causes essentielles de ce mal qui peut toucher une certaine jeunesse.

Au sujet de Culture 2+, c'est un projet qui existe depuis plusieurs années et qui vise à faire en sorte que les enfants soient bien dans leur langue première pour aborder sereinement leur seconde langue. C'est Léopold Sédar SENGHOR qui est un grand francophone qui a dit qu'il fallait que l'enfant soit bien dans sa langue pour pouvoir aborder sa deuxième langue. Je suis moi-même une enfant bilingue. Je maîtrise à 100 % l'arabe et j'ose espérer à 100 % le français et c'est parce que mes parents ont voulu que je sois bien dans les deux cultures que je pense que mon intégration est réussie.

Donc l'apprentissage de la langue première n'est pas du tout un frein à l'apprentissage du français. Bien au contraire, c'est de la médiation. Il y a un mythe chez certaines personnes qui est qu'il faut complètement occulter sa langue régionale. Cela peut être le breton ou le corse ou le basque ou l'arabe ou l'anglais parce que 38 % des enfants immigrés sont de l'immigration européenne ou le russe, pour aborder sereinement le français. Nous avons, non seulement des projets de ce type dans le 18<sup>ème</sup>, nous avons aussi des papothèques. Vous serez amenés à voter cette délibération pour la deuxième ou la troisième enveloppe qui sont des lieux d'échange dans les langues maternelles des parents d'élèves sur comment aider son enfant à l'école, comment fonctionne le système scolaire français. Nous pensons que tout enfant est tout à fait susceptible d'apprendre dans les deux langues. D'ailleurs, beaucoup d'enfants du 18<sup>ème</sup> sont inscrits dans les écoles bi-langues français-anglais ou français-allemand et bien au contraire, le bilinguisme est un facteur de réussite.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.33/2016.DDCT.22 à l'unanimité

**DELIBERATION : 18.2016.34: Mise en œuvre du programme « Investissement Territorial Intégré » de Paris cofinancé par les fonds européens FEDER et FSE pour le développement des quartiers populaires des 18e, 19e et 20e arrondissements de Paris**

**Mme Maya AKKARI :** Je vous invite à voter pour la mise en œuvre du programme investissement territorial intégré de Paris qui est un projet cofinancé par le fonds européen FEDER et FSE. En fait, il s'agit d'une convention entre la Maire de Paris et la région Ile-de-France qui délègue à Paris la gestion de ces fonds. Il s'agit de 12 millions d'euros pour l'ensemble de Paris. Dans le 18<sup>ème</sup>, trois beaux projets ont été sélectionnés :

parcours vers l'emploi des femmes en mots et en images et femmes de quartiers, le numérique au service de la citoyenneté porté par ADAGE ;

organisation de formation vers les nouveaux métiers et les secteurs porteurs portés par l'école de la deuxième chance ;

la structuration de la filière mode de la Goutte-d'Or par la DASCO. Peut-être que Mme GABELOTAUD qui a beaucoup porté ce projet de la filière de la mode aura un mot à dire par rapport à ce financement et ce que peut apporter les ITI pour ce projet.

**Eric LEJOINDRE :** On en parlera à un autre moment de ce très beau projet effectivement qui vise à faire sortir une partie du secteur de la mode de l'économie informelle, une économie qui existe aussi à Paris, donc à permettre d'amener vers l'emploi durable et notamment vers les droits sociaux un certain nombre de personnes qui, en réalité, travaillent tous les jours à la Goutte-d'Or. C'est un beau projet pour valoriser le *made in Goutte-d'Or*, le *made in Paris 18*. On parle beaucoup du *made in France* mais on peut parler un peu du *made in Paris 18* parce qu'il y en a aussi beaucoup.

Pas de difficultés, j'imagine, pour que l'Union européenne finance à hauteur de 12 millions d'euros nos politiques ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.34/2016.DFA.64 à l'unanimité

## SOLIDARITE

**DELIBERATION : 18.2016.35 : Fixation de redevances annuelles (100 euros chacune) dues par « Emmaüs Solidarité » et par « les Restaurants du Cœur –Les Relais du Cœur de Paris » pour l'occupation temporaire de bâtiments situés 4 bis, rue Coustou (Paris 18ème) respectivement à usage de centre d'hébergement d'urgence et d'un centre de stockage et de distribution de colis alimentaires à des personnes démunies.**

**Gérald BRIANT :** J'ai l'habitude, lors des conseils d'arrondissement précédents, de vous parler des mises à l'abri des migrants ; on a fait plus de 3 000 depuis un an et demi. Souvent, on se demande où ils vont. Là, bonne nouvelle, c'est qu'on a trouvé un petit peu les solutions et on est sur un dispositif qui est très intéressant à plusieurs points de vue.

D'abord, dans le cadre de la construction de logements, nous profitons aussi des moments entre le dépôt du permis de construire et la construction effective des logements pour pouvoir utiliser les espaces. Là en l'occurrence, ce sont les anciens bureaux d'EDF qui sont 4 bis, rue Coustou et qui sont aujourd'hui disponibles, donc cela fait de la surface. On va travailler avec Emmaüs sur un côté à travailler sur un centre d'hébergement d'urgence d'à peu près 80 personnes. En ce moment, on va l'inaugurer ce jeudi mais c'est déjà effectif. Je vous ai parlé la dernière fois des migrants sous le métro La Chapelle, une bonne partie d'entre eux sont restés aujourd'hui dans le 18<sup>ème</sup> et sont suivis par l'association Emmaüs.

De l'autre côté du bâtiment, ce qui est intéressant aussi, c'est qu'une partie des locaux est dévolue à l'activité des restos du cœur qui s'en sert de logistique. Donc, on a un beau projet

qui, sur trois ans, travaille un petit peu toute la dimension de ceux qui sont dans l'extrême précarité et l'extrême difficulté.

On va essayer aussi – on en discute avec Emmaüs – de voir si on peut expérimenter un accueil de jour. Cela montre que la Ville est capable d'être très réactive parce que, entre le début de la crise des migrants et maintenant, il ne s'est déroulé pas à peine un an et demi et en un an, comme souvent on le demandait à pousser les murs et là en l'occurrence, c'est un beau projet qui se fait. En plus, le lieu le permet parce qu'on a pu faire les travaux, on est dans un enclos ; c'est très pratique, c'est très discret et tout le monde s'en porte bien. Je suis très fier de cette délibération, en fait.

**Eric LEJOINDRE :** Non, le public ne peut pas prendre la parole pendant le Conseil d'arrondissement. Cela n'a rien à avoir avec ni le Conseil d'arrondissement, ni la rue Coustou ; mais peut-être que l'administration peut aller voir de quoi il s'agit.

En l'occurrence, ce qu'on vote ce soir démontre que quand il y a de la bonne volonté chez les élus – puis avec les structures et puis beaucoup avec les habitants puisque cela fait un mois maintenant que la rue Coustou est ouverte et cela fait un mois que personne ne s'en plaint puisque cela fonctionne absolument bien – il y a un contraste saisissant entre ce que nous faisons ici au bénéfice de tous, des habitants du 18<sup>ème</sup> puis des migrants et des uns et des autres et ce qui se passe dans une réunion publique dans le 16<sup>ème</sup> aujourd'hui dont on peut voir avec effarement les interventions des uns et des autres.

Je suis vraiment fier d'être le Maire du 18<sup>ème</sup>, aujourd'hui plus encore que d'habitude, d'abord parce que les habitants du 18<sup>ème</sup> savent être à la fois courtois et solidaires. C'est une très grande joie. On peut s'en réjouir et se dire que, finalement, on est bien dans le 18<sup>ème</sup>.

**Pierre-Yves BOURNAZEL :** Pour la délibération, pas de problème, j'ai été autrefois un bénévole des restos du cœur et travaille en ce moment justement avec Emmaüs sur la reconversion par l'emploi puisque je l'avais rencontré dans le cadre d'une campagne récente.

En revanche, je voudrais profiter du sujet pour vous interroger sur la rue Coustou, située entre le boulevard Clichy et la rue Lepic, dans un endroit aussi stratégique en matière de tourisme ; il y a d'ailleurs un théâtre. Je voudrais savoir quand même les projets de la Mairie du 18<sup>ème</sup> pour valoriser cette portion importante de Montmartre souvent abandonnée puisque c'est une rue entre deux quartiers. En termes urbanistique, de sécurité, de propreté, c'est une rue abandonnée, beaucoup d'habitants se plaignent. Je voudrais savoir le travail effectué par la Mairie du 18<sup>ème</sup>, par la Ville de Paris, l'ensemble des services sur cette portion de petite rue absolument essentielle pour le 18<sup>ème</sup> et pour Paris ?

**Eric LEJOINDRE :** Je vais demander à M. BRIANT de donner quelques éléments supplémentaires sur la rue. On est en Conseil d'arrondissement, je crois qu'il est quand même difficile d'imaginer pour qui que ce soit que la rue Coustou soit abandonnée – loin s'en faut – y compris d'ailleurs parce qu'on a des projets sur les anciens locaux d'EDF qui sont, pour le moment, temporairement occupés mais qui vont ensuite faire l'objet d'un travail en concertation avec les habitants pour redonner de la vie à cet endroit charmant. Il reste une dent creuse depuis très longtemps avec des étés moches, avec une grande difficulté à trouver un projet à cet endroit-là. Cela fait combien d'années qu'on s'interroge sur cette toute petite parcelle dont on est partiellement propriétaire et sur lequel on a les plus grandes difficultés à trouver un projet viable et qui donne un aspect moins agréable à cet endroit, mais franchement y compris en comparant la rue Coustou à deux endroits même dans le 18<sup>ème</sup> dont on va d'ailleurs parler dans notre Conseil, on peut dire heureusement pour les habitants de la rue Coustou que c'est tout sauf un endroit abandonné.

**Gérald BRIANT** : Sur ces fameuses dents creuses, c'est un peu compliqué quand on connaît mais il suffit d'aller voir. On a peut-être un projet mais qui va se faire avec l'expérience qu'on va avoir, notamment une expérience d'accueil de jour. On regarde en ce moment si le projet peut être travaillé parce que les contraintes font que c'est compliqué d'avoir quelques choses à part ce type de fonction de stockage ou de choses. On était en train de regarder, rien n'est encore sûr. Cela fait partie des choses à imaginer.

**Eric LEJOINDRE** : Cela fait partie des sujets évoqués ; d'autres possibilités sont évoquées. Mais cela fait de nombreuses années qu'on évoque les possibilités. On a demandé à la direction des espaces verts de regarder, on a demandé à la DPE et à ce stade, c'est le secrétariat général de la Ville qui pilote l'avenir de cette parcelle et qui, reconnaissons-le, a beaucoup de mal à sortir des projets qui aient du sens et qui permettent, dans le cadre des contraintes très lourdes de cette parcelle, de trouver une solution.

On va continuer de travailler mais, objectivement, on a du mal à trouver des solutions techniques qui auraient ensuite à être soumises aux habitants dans le cadre normal de la concertation. C'est une parcelle extrêmement contrainte et compliquée. Il y en a plusieurs comme cela dans la Ville, il y en a plusieurs comme cela dans le 18<sup>ème</sup>.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.35/2016.DASES.6 à l'unanimité

## **LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE**

**DELIBERATION : 18.2016.36 : Locaux 58 boulevard Ney à Paris 18ème –Fixation du loyer pour la prise à bail des locaux avec l'association Charonne (Montants : 10 000 euros en recette et 7 527 euros en recette)**

**Dominique DEMANGEL** : Cette délibération a pour objet de corriger une délibération que nous avons adoptée en septembre 2015 pour un avenant au bail dont dispose l'association Charonne qui gère CAARUD, pour des usagers au 58, boulevard Ney. Un deuxième avenant avait été signé, qui devait aller jusqu'à l'été 2016 puisque cette structure doit déménager. Pour une raison de recours administratif, il faut qu'on fasse un bail totalement neuf pour une durée d'un an, quitte à ce que le bail soit résilié lorsque la structure va déménager.

La délibération en question vous propose d'adopter un loyer annuel de 10 k€ pour une mise à disposition des locaux en question au 58, boulevard Ney.

Je profite de cette délibération pour dire un mot du déménagement de cette structure puisque les lieux en question vont être démolis pour permettre le début de l'opération Condorcet. Le relogement de cette structure est toujours envisagé sur un terrain qui n'est

pas très loin au 62, boulevard Ney avec un accès plus lointain par rapport au boulevard mais qui devrait convenir. Ce dossier est actuellement en cours de bouclage et rencontre l'accord de l'association. Je voudrais vous dire l'intérêt que nous attachons tous à ce que cette opération puisse se dénouer dans les meilleurs délais, pour que l'association puisse déménager à fin septembre 2016, ce qui est aujourd'hui prévu.

**Eric LEJOINDRE** : On va être extrêmement attentif avec Mme DEMANGEL à faire en sorte que cette opération puisse avoir lieu.

**Daniel VAILLANT** : Sur la délibération mais aucun rapport avec ce qu'a dit Mme DEMANGEL, je voulais souligner les difficultés que nous avons quand Charonne, la boutique, était installée rue Philippe-de-Girard et que le fait de les transférer provisoirement mais c'est un provisoire qui dure, je me réjouis qu'il y ait une perspective de relogement définitif. Je voudrais saluer – cela a été pour moi un moment important dans les débats d'arrondissement – l'attitude de l'opposition qui n'en a pas fait – comme hélas, c'était quelquefois le cas – avant un problème mais l'appréhendait comme une solution. Depuis, on a compris que ces structures visaient non seulement à essayer de prendre en charge à maximum les conséquences de cette toxicomanie dramatique pour ceux qui y procèdent et à la fois, pour les habitants qui en subissent quelques conséquences.

Je voulais le dire parce qu'on a aujourd'hui – j'espère que cela durera – un débat un peu dépassionné sur ces sujets et donc plus d'efficacité pour que la société subisse le moins possible les conséquences de cette terrible manie puisqu'il s'agit de toxicomanie.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.36/2016.DASES.5 à l'unanimité

## CULTURE

**DELIBERATION : 18.2016.37 : Subvention (235.000 euros) et avenant à convention avec l'association Halle Saint-Pierre (18e).**

**Carine ROLLAND** : Il s'agit, par cette subvention, de procéder au versement de la deuxième partie de la subvention annuelle que nous vous avons proposée en décembre 2015. Nous connaissons tous ici ce très beau lieu qu'est la Halle Saint-Pierre dédiée à l'art brut, je ne vous en refais pas le descriptif complet mais je vous invite à aller visiter leur prochaine exposition. L'esprit singulier de l'Abbaye d'Auberive démarrera le 30 mars. Le montant de la subvention proposée, en complément de celle votée en décembre 2015, est de 235 000 €.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Je ne participe pas au vote comme membre du conseil d'administration. J'en profite pour dire que j'ai toujours défendu ce lieu important pour la culture à Paris puisqu'il exprime un art qui n'aurait pas sa place à Paris s'il n'était pas là, ce serait quand même dommage puisque Paris a vocation à défendre toutes les formes d'art.

Il faut se poser la question de l'environnement. Souvent, l'environnement autour de la Halle Saint-Pierre est assez dégradé en termes de propreté et en termes d'image vis-à-vis des personnes qui y viennent, cela pose un vrai problème et un vrai souci, même pour les équipes qui y travaillent et je voulais le relayer. Je sais que ce n'est pas si facile, ce n'est pas une leçon que je donne, c'est simplement de bien faire remonter le fait qu'un effort supplémentaire, stratégique vis-à-vis de la Halle Saint-Pierre serait le bienvenu.

**Eric LEJOINDRE :** Vous avez raison, le problème principal autour de la Halle Saint-Pierre est le problème, je ne sais plus comment on dit cela pudiquement mais des épanchements en général, à tel point qu'on a été amené à remplacer un certain nombre de portes parce que vous savez que les portes de la Halle Saint-Pierre sont en fer et que les épanchements humains sont corrosifs et cela pose un problème majeur. On a supprimé la cabine téléphonique qui était un lieu supplémentaire de complexité, on a rajouté une sanisette qui malheureusement ne suffit pas à faire en sorte que les individus se retiennent. Cela fait partie des lieux qui éventuellement pourront faire l'objet de la mise en place de dispositifs techniques aujourd'hui testés dans d'autres endroits, mais en donnant des résultats qui ne sont pas hyper favorables (les teintures répulsives). Mais on constate que les résultats sont à la fois réels en matière de répulsion et à la fois très modeste en matière de réduction de nombre de mictions. On continue à travailler là-dessus.

On a aussi fait en sorte que les trappes qui servaient de lieu de stockage pour un certain nombre de matériels soient condamnées. Les choses avancent mais on travaille avec l'équipe de la Saint-Pierre pour essayer, là comme ailleurs dans le 18<sup>ème</sup>, de faire en sorte que la situation aille mieux, cela irait encore mieux si les hommes – parce que c'est quand même un problème majoritairement masculin – avaient un tant soit peu de respect pour l'espace public, que la rue n'est pas un lieu pour les épanchements quel qu'il soit.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.37/2016.DAC.413 à la majorité soit 40 voix pour dont 10 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV/LR-CI/NI (Mme MEHAL) et 3 ne participant pas au vote dont 1 pouvoir (Mme PREMEL, Messieurs GUILLOT et BOURNAZEL)

### **DELIBERATION : 18.2016.38 : Subventions (905.000 euros) et conventions avec 29 sociétés et 1 association**

**Loïc LORENZINI :** C'est une subvention de 905 k€, en soutien à 30 établissements indépendants cinématographiques, dans le cadre de la Politique municipale en faveur du cinéma : c'est 36 salles, 82 écrans et 27 millions de spectateurs par an à Paris.

Il s'agit de pouvoir continuer à maintenir le positionnement de la Ville de Paris dans l'exploitation cinématographique. Nous sommes concernés par la présence du Studio 28 à rue de Tholozé, pour lequel une subvention de 30 k€ serait accordée dans ce cadre.

Je me permets juste de dire que sur un budget de 514 k€, ce sont 30 k€, comme quoi, on intervient mais avant tout, on appuie un projet viable économiquement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.38/2016.DAC.533 à l'unanimité

**DELIBERATION : 18.2016.39 : Subventions (582.500 euros), convention et avenant avec l'association Théâtre Paris Villette (19e)**

**Carine ROLLAND** : Il s'agit d'un complément de subvention par rapport à ce dont nous avons parlé en décembre dernier. Le théâtre Paris-Villette va déployer ses activités sur le Grand Parquet, donc maintenir ses activités dans le 19<sup>ème</sup> et venir dans le 18<sup>ème</sup> sous la forme d'une maison des artistes qui ouvrira ses portes le 1<sup>er</sup> avril avec des résidences d'artistes qui pourront y travailler et qui feront l'objet d'un accompagnement par l'équipe du théâtre Paris-Villette et qui viendront à la rencontre de différents publics : scolaires, associatifs et autres, issus du 18<sup>ème</sup> et du 19<sup>ème</sup> arrondissements.

Une réunion publique aura lieu bientôt puisqu'elle est prévue avant la réouverture du Grand Parquet, autour de ces activités prévues par la nouvelle équipe du théâtre Paris-Villette au Grand Parquet. Le montant de la subvention complémentaire proposée est de 582 500 €.

**Loïc LORENZINI** : Le groupe écologiste s'abstiendra sur cette délibération, non pas sur le fond du projet qui nous semble pertinent puisqu'effectivement, il s'agit de pouvoir créer une maison des artistes et d'un lieu de rencontre avec le public, donc notre abstention n'est pas sur le fond mais plutôt sur la forme. Il fait suite déjà à une vigilance qu'on avait pu exprimer lors d'un vote au Conseil de Paris, s'agissant de la concertation et de la mise en place de la participation des acteurs autour du Grand Parquet qui – de notre information – n'ont toujours pas été vraiment mobilisés, n'ont pas été rencontrés. Donc, c'est plutôt une abstention de vigilance.

Pourriez-vous nous informer, puisque dans l'engagement pris par le théâtre Paris-Villette, il y avait celui de reprendre l'ensemble du personnel du Grand Parquet, à ce jour, je ne sais pas si le théâtre Paris-Villette a pu remplir cette condition.

**Danièle PREMEL** : Nous voterons pour cette délibération pour plusieurs raisons, un parce que maintenir une qualité artistique au sein du Grand Parquet était la visée que nous avons, la partager aussi avec les quartiers. Je crois que le théâtre Paris-Villette a déjà pris contact avec plusieurs associations du 19<sup>ème</sup>, cela va se poursuivre avec les associations du 18<sup>ème</sup>.

D'autre part, je rappelle que nous avons demandé un comité de suivi ; ce comité de suivi au sein du 18<sup>ème</sup> arrondissement pour pouvoir voir l'articulation qui se faisait avec les associations et les quartiers. Je réitère cette demande de réunion du comité de suivi.

**Carine ROLLAND** : Pour ce qui est du comité de suivi oui, on pourra l'évoquer dès que la prochaine réunion publique se sera tenue et que le théâtre Paris-Villette aura démarré ses activités au Grand Parquet.

Pour ce qui est de l'activité salarié, à notre connaissance, les personnes qui étaient salariés par le Grand Parquet ont fait l'objet d'une reprise par le théâtre Paris-Villette avec des propositions qui pouvaient parfois comporter des changements de poste, l'équipe du théâtre Paris-Villette considérant qu'il leur fallait réorganiser les choses en fonction du nouveau projet.

Il se peut – c'est le cas, ne nous cachons pas derrière notre petit doigt – que certains salariés, l'une en particulier, ne soit pas satisfaite des propositions qui lui ont été faites. Il s'agit néanmoins d'un point de vigilance que nous avons exercé, notamment avec Mme PREMEL, nous avons eu une réunion avec l'Hôtel de Ville au printemps dernier. Pour

le reste, c'est une question d'accord entre l'équipe et son salarié dans laquelle nous ne pouvons pas interférer.

Pour ce qui est des engagements pris, il me semble qu'ils ont été respectés. Ensuite, c'est une question de respect d'une proposition de l'évolution d'un contrat de droit privé sur lequel nous gardons un œil vigilant, mais sur lequel on ne peut pas interférer au-delà de nos responsabilités et prérogatives.

**Eric LEJOINDRE** : Un animité avec l'exception des élus du groupe EELV si j'ai bien compris.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.39/2016.DAC.35 à la majorité soit 36 voix pour dont 7 pouvoirs (PS/PC-FDG/LR-CI/NI (Mme MEHAL) et 8 abstentions dont 3 pouvoirs (EELV)

**DELIBERATION : 18.2016.40 : Conventions avec l'Académie de Paris relatives aux classes à Horaires aménagés musique (CHAM) des collèges Germaine Tillion, Marie Curie et Edgar Varèse avec les conservatoires municipaux des XIIème, XVIIIème et XIXème arrondissements de Paris**

**Carine ROLLAND** : Très belle délibération qui propose de renouveler la convention existante pour notre Arrondissement entre le collège Marie-Curie et le conservatoire Gustave-Charpentier pour les classes à horaires aménagés musique. Dans ce collège, 138 élèves bénéficient d'un enseignement musical du violon, en plus de la scolarité générale. Un dispositif dont on sait qu'il fonctionne très bien, à tel point qu'il donne lieu même à des demandes de dérogation de cartes scolaires pour aller dans ce collège.

Un bon dispositif qui va dans le sens de la réforme globale des conservatoires portée par la Maire de Paris et son adjoint à la culture, Bruno JULLIARD, dont je rappelle rapidement qu'il comporte trois axes : le développement de nouvelles filières d'enseignement, la généralisation d'un plan d'éveil musical et la multiplication des partenariats.

On est dans le troisième axe, la multiplication des partenariats entre les conservatoires et des structures extérieures pour favoriser toujours l'accès de publics dit éloignés à cet enseignement d'excellence.

**Laurent QUEINNEC** : Cette convention est très intéressante. Cela dit, elle soulève une question importante, sur l'utilisation des moyens alloués au Conservatoire. Il est très difficile pour un enfant du 18<sup>ème</sup> de s'inscrire directement au Conservatoire du 18<sup>ème</sup>, à tel point qu'on a eu ce projet totalement hallucinant de tirer au sort les élèves qui s'inscrivaient au Conservatoire, ce qui est tout de même, en termes de justice, très discutable.

La question qui se pose à la lecture de ce projet, c'est que finalement, ne risque-t-on pas d'avoir une sorte de saupoudrage et des moyens du Conservatoire au détriment des élèves réellement motivés et qui s'inscrivent eux-mêmes directement au Conservatoire. En fait, un effet d'éviction des élèves les plus motivés pour faire une sorte de saupoudrage – sous des prétextes louables certes – mais qui donnent un niveau de précision, d'éducation musicale inférieur.

Partant des moyens – mais c'est ce que voulait dire M. HONORE j'imagine – il y a l'utilisation des moyens, limités en termes d'espace. Il y a un projet d'extension du Conservatoire qui date depuis des lustres et dont on n'entend toujours pas de nouvelles concrètes.

**Carine ROLLAND** : Pour ce qui est de l'extension du Conservatoire, on ne lâche rien, on y reviendra dès que nous aurons davantage de nouvelles, mais je vous assure que c'est toujours à l'ordre du jour, même si cela ressemble à une antienne.

Pour ce qui est du tirage au sort, je ne suis pas du tout de votre avis, il me semble que ce n'est pas un système idéal mais c'est certainement le moins mauvais à l'exception de tous les autres – comme disait un grand homme politique. Ce à quoi on assistait avant, c'était à des familles qui payaient des personnes pour faire la queue devant le Conservatoire à des heures indues. C'est profondément injuste et il me semble que le tirage au sort dans ce contexte a quand même apporté une forme d'égalité plus grande.

Pour ce qui est du dispositif CHAM, il existe depuis 2012. Les professeurs du Conservatoire eux-mêmes ont déjà eu l'occasion de l'évaluer et ils ont pu en parler lors des réunions auxquelles Mme MEHAL, Mme PREMEL, moi-même avons assisté, il n'y a certainement pas d'effet de démotivation ; à l'inverse, il me semble que ce dispositif permet à des élèves qui n'auraient jamais poussé la porte du Conservatoire, dont les parents n'auraient jamais eu l'idée de les inscrire, de pouvoir pratiquer la musique et c'est là qu'on voit la motivation. Lorsque tous les élèves ont la possibilité de s'initier, on peut distinguer entre ceux-là qui est véritablement motivé et qui aurait continué uniquement sous une forme de pression familiale et d'habitus culturel. Je ne crois vraiment pas qu'on assiste à un saupoudrage. Ces dispositifs, hors les murs, viennent en plus de ce qui est fait dans les conservatoires, cela n'a jamais été un jeu de prendre à l'un pour donner aux autres, cela vient en plus de tout ce qui est fait, continue et continuera d'être fait dans un conservatoire aussi innovant que celui dont nous disposons dans le 18<sup>ème</sup>.

**Eric LEJOINDRE** : Vous savez que le Conservatoire du 18<sup>ème</sup> est sans doute le conservatoire des conservatoires d'arrondissements de Paris le plus ouvert, notamment – à au moins une chose, malheur est bon – la petitesse des locaux a imposé aux équipes du Conservatoire qui sont par ailleurs extrêmement mobilisées, d'aller à la rencontre de leur partenaire, de sortir du Conservatoire et d'amener l'éducation musicale bien au-delà des limites de leur mur et donc, de leurs élèves. Ce qui explique sans doute pourquoi le Conservatoire du 18<sup>ème</sup> a cette spécificité à Paris d'accueillir des enfants dont les parents appartiennent à des catégories sociales assez différentes. On est capable de les mesurer puisque le tarif est différencié en fonction des revenus des parents.

On voit dans le 18<sup>ème</sup> qu'on a encore des phénomènes tout à fait légitimes de reproduction sociale, mais on a aussi la capacité d'accueillir dans notre Conservatoire des élèves d'une beaucoup plus grande diversité sociale.

Cette lutte, notamment au Conservatoire mais pas seulement, dans l'ensemble de nos politiques pour mettre fin à cette tentative de l'entre-soi, qui consiste à considérer qu'on n'est bien qu'avec ceux qu'on connaît et de faire en sorte que, y compris pour les politiques éducatives les plus valorisantes, l'ensemble de la population – pour peu qu'elle ait la motivation, l'envie mais surtout la connaissance des dispositifs – puisse y accéder, est une très grande richesse pour tous les élèves du Conservatoire.

C'est quelque chose sur laquelle on travaille beaucoup avec Bruno JULLIARD et avec Mme ROLLAND. On va continuer à le porter. C'est pour cela que ce n'est pas du tout idéal de tirer au sort les publics qui ont droit à la première année de conservatoire puisqu'ensuite, la poursuite de l'activité dépend de la motivation des enfants. On parle de la première

rentrée au Conservatoire avec le tirage au sort, il y a un écrémage qui se fait assez naturellement en fonction de la motivation de l'enfant, mais tout ce qu'on peut faire pour que les conservatoires aillent dans des écoles et qu'un certain nombre d'enfants qui ne savent même pas que le Conservatoire existe, qui n'ont peut-être jamais vu un violon de leur vie, puissent avoir une activité de cette qualité, est une très grande source de fierté. Le dispositif CHAM, à sa manière, y contribue.

Voilà pourquoi je suis très heureux qu'on vote cette convention et qu'il faut surtout qu'on continue à ouvrir et surtout, fermer le moins possible. C'est un peu le risque à chaque fois dans notre politique et là, l'objectif est vraiment d'ouvrir au maximum, tous les enfants de Paris qui ont envie de faire de la musique peuvent atteindre le Conservatoire et peuvent – s'ils ont la motivation, le goût de l'effort et du travail – réussir. C'est ce que ce dispositif permet avec bien d'autres dispositifs.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.40/2016.DAC.282 à l'unanimité

## **PETITE ENFANCE**

**DELIBERATION : 18.2016.41: Subvention (228.089 euros) et avenant n°3 à l'association Centre d'Actions Locales du 18ème (18e) pour la halte-garderie La Toupie (18e).**

**Violaine TRAJAN :** Il s'agit d'une première subvention pour le fonctionnement de la Toupie qui est la halte-garderie dont je rapporte chaque année la subvention. La capacité d'accueil est de 20 places. Elle est située dans le quartier la Moskova, rue Firmin-Gémier.

Je vous remercie de voter cette subvention à hauteur de 228 089 € pour que cette crèche puisse continuer d'accueillir les enfants et les familles au quotidien.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.41/2016.DFPE.124 à l'unanimité

**DELIBERATION : 18.2016.42 : Subvention (152.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association « Réseau Môm'Artre » (19e) pour ses actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes dans leur vie quotidienne (12e, 13e, 14e, 18e, 20e).**

**Violaine TRAJAN** : Môm'Artre aussi est une structure dont nous sommes fiers puisque la première antenne a vu le jour dans le 18<sup>ème</sup>. Tous les jours, c'est plusieurs familles et leurs enfants qui sont accueillis après l'école, ils font leur devoir, découvrent des activités culturelles et de loisir animées par des artistes.

On apprécie cette activité riche et innovante pour plusieurs raisons, d'ailleurs, qui a fait naître d'autres structures à Paris mais aussi en province. C'est un modèle qui marche pour plusieurs raisons parce qu'elle rend service aux familles mais intègre aussi les artistes et d'autres professionnels qui collaborent et échangent à Montmartre.

Je vous remercie de voter une subvention de 152 k€. La DFPE contribue à hauteur de 141 k€, la DDCT à hauteur de 6 k€ et la DAC à hauteur de 5 k€. Les subventions sont regroupées pour qu'on ait une visibilité de qui finance à hauteur de combien.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.42/2016.DFPE.16 à l'unanimité

## ENVIRONNEMENT

**DELIBERATION : 18.2016.43 : Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la société Plaine Commune Energie, 1 rue du Maréchal Lyautey à Saint-Denis (93)**

**Philippe DURAND** : Cette délibération est relative à la demande d'autorisation près du Préfet de Saint-Denis pour la société Plaine Commune Energie afin d'exploiter les installations de combustion soumises à autorisation au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, dite ICPE.

Ce sont des installations des usines susceptibles de générer des risques ou des dangers pour l'environnement. Elles sont soumises à une législation et à une réglementation particulière. Nous sommes impactés dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement parce que nous sommes dans un rayon de trois kilomètres par rapport à Plaine Commune Energie.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet délivrera l'arrêté portant autorisation dans un délai de trois mois, après la remise du rapport du commissaire enquêteur. Le projet proprement dit concerne la chaufferie dit Fort de l'Est qui produit de l'eau surchauffée à 180°C pour

alimenter le réseau de chauffage urbain de Plaine Commune. La turbine à gaz actuellement utilisée devra être remplacée par une chaudière biomasse et par une chaudière à gaz.

Le site actuel existe depuis 1963 et il est actuellement soumis à autorisation pour la combustion, les installations de compression de gaz et de compression d'air depuis août 2009.

Je vous propose de délibérer sur cette demande d'autorisation et de demander aux délégataires de veiller à l'usage de véhicules à faible impact environnemental pour l'approvisionnement de la chaufferie en biomasse et l'évacuation des cendres.

**Eric LEJOINDRE** : Pas de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.43/2016.DEVE.37 à l'unanimité

## **PETITE CEINTURE**

**DELIBERATION : 18.2016.44 : Ouverture de la Petite Ceinture à de nouveaux usages et à la promenade - Autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation de cette opération**

**Carine ROLLAND** : Une belle délibération par laquelle la Maire de Paris demande l'autorisation de prendre toute décision relative à la réalisation de nouveaux usages sur la Petite Ceinture.

Deux aspects dans cette délibération, tout d'abord, une demande d'autorisation permettant à la Maire de Paris de signer avec la SNCF les premières conventions de superposition d'affectation et de transfert de gestion sur les tronçons de la Petite Ceinture situés au sud de Paris, dans les 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements. C'est-à-dire que pour l'instant, nous étions dans le cadre d'un protocole d'accord, on passera par cette délibération à une convention ferme, permettant d'imaginer les nouveaux usages espérés par les habitants.

Pour ce qui est de la définition des nouveaux usages, cette délibération propose aussi la mise en place de vastes chantiers participatifs à partir de l'été 2016 sous la forme de base-vie. Les base-vies seront des lieux permettant d'accueillir du public, notamment toutes les personnes volontaires pour soumettre des idées d'animation sur la Petite Ceinture, pour effectuer de premiers menus travaux, tout cela sous la houlette de collectifs d'animation. Il y aura un appel à projets lancé à la fin du premier trimestre pour que des collectifs d'animation s'installent dans les base-vies et puissent ainsi accueillir tous les Parisiens qui voudront faire des propositions sur ce qu'ils souhaitent pour l'avenir de la Petite Ceinture.

Tout cela sera fait dans un cadre prévoyant la continuité de la Petite Ceinture, c'est-à-dire partout où elle est accessible, elle devra être comme un fil rouge du 12<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et prévoir aussi la réversibilité des rails – aspect important – pour le cas où une éventualité de transport se dessine un jour dans le futur.

**Galla BRIDIER :** Je suis contente de pouvoir m'exprimer au nom du groupe écologiste au sujet de la Petite Ceinture et des prochains aménagements qu'elle pourra voir naître sur ces anciens rails, contente d'autant plus que comme je le rappelle, le 18<sup>ème</sup> n'aurait pas dû originellement voir s'ouvrir d'autres lieux et d'autres usages.

Or, grâce à un vœu écologiste que j'ai porté notamment au Conseil de Paris, nous avons pu faire inclure, au protocole cadre entre la SNCF et la Mairie en avril dernier, une portion de la Petite Ceinture du 18<sup>ème</sup>, ce qui nous réjouit.

Cette portion se situe entre la porte de Clignancourt et la porte des Poissonniers qui, de l'aveu de la SNCF elle-même, n'avait pas fait l'objet de la réflexion globale d'ouverture puisqu'elle se situe à proximité d'espace qui devait être maintenu dans le giron de la SNCF pour de futurs usages ferroviaires.

Je suis contente qu'il y ait une délibération qui nous permette d'échanger sur ce sujet aujourd'hui puisque cela veut dire que le travail avance, que les souhaits de beaucoup de Parisiens et de Parisiennes que de voir ouvrir à de nouveaux usages cet espace se rapprochent d'une réalité concrète pour leur quotidien.

Je voudrais également préciser que nous sommes satisfaits de la concertation qu'il y a pu avoir dans l'arrondissement, même si elle a été courte entre septembre et décembre 2015. Beaucoup d'idées intéressantes ont émergé. Elle a rassemblé beaucoup d'acteurs et pas seulement ceux déjà présents sur la Petite Ceinture dans notre Arrondissement. Tout cela est très positif.

Les orientations proposées aujourd'hui sont positives et vont dans le bon sens. Nous avons appris – en découvrant la délibération – l'ouverture de ces chantiers participatifs, de ces lieux de vie. Nous y souscrivons. Si je comprends bien, le 18<sup>ème</sup> sera concerné par un lieu de vie, dès l'été 2016. Je ne sais pas bien encore ce que cela recouvre mais en tout cas, des choses se passeront dans le 18<sup>ème</sup> sur la Petite Ceinture dès cet été. Tout cela est positif.

Cependant, à ce stade, nous ne souhaitons pas voter pour cette délibération parce qu'elle n'est pas seulement la mise en avant des orientations globales et un point sur la concertation et le travail en cours mais vise à donner l'ensemble des pouvoirs à la Maire de Paris pour avancer sur ce projet jusqu'à sa finalisation.

Or, nous regrettons cette façon de passer en force quelque part, nous souhaitons – les élus que nous sommes – pouvoir être associés à chaque étape du projet comme il en va généralement de chaque projet, à chaque décision, il y a un vote sur lequel nous nous exprimons. D'autant plus que si les orientations globales sont là et nous les partageons, concrètement, il n'y a pas encore eu de discussion sur les différentes priorités d'ouvertures géographiques, sur les usages exacts qui auront lieu. Nous aimerions et nous pensons que c'est important d'y être associés. Le comité de pilotage qui devra notamment faire un point sur tout cela a lieu après le vote de ce soir. Nous le regrettons, en espérant pouvoir changer notre position dès le Conseil de Paris, en ayant plus d'information sur les détails de ce plan programme à venir. Voilà pour la position des écologistes.

**Christian HONORE :** Je partage ce que vient de dire Mme BRIDIER. Il serait nécessaire qu'il y ait une concertation en amont pour ces projets, d'autant plus que l'on parle de la porte de Clignancourt et porte des Poissonniers. Si l'on pouvait sur la Petite Ceinture dans le 18<sup>ème</sup>, il y ait autre chose que des camps, des campements, ce serait mieux et pour la dignité des personnes et pour les riverains.

S'il s'agit de créer des lieux de vie, des champs participatifs oui, si cela peut éviter qu'il y ait les camps de Roms, la SNCF soit contrainte de mettre des gros pavés de bétons sur les voies comme c'est actuellement et c'est indigne parce qu'on fait les choses sans le dire, on exclue les gens sans le dire, il y avait des projets d'institut et d'un campement sur les voies dans le 18<sup>ème</sup>, dans les quartiers défavorisés, là où les gens subissent toutes les nuisances, niveau de vie, chômage, etc. on voulait installer un camp de Roms en dur, de caractère plus ou moins pérenne.

Nous allons voter cette délibération mais nous serons vigilants et je compte sur Mme BRIDIER qui fait partie de votre majorité pour faire en sorte que le 18<sup>ème</sup> ne soit pas desservi et que, encore une fois, ce soit des lieux de vie et de vrais chantiers participatifs pour enfin valoriser ces quartiers qui en a bien besoin.

**Danièle PREMEL :** Nous votons cette délibération. Nous déplorons aussi que le Comité de pilotage se tienne après cette délibération, après ce Conseil. Toutefois, j'espère que cela ne se renouvèlera pas. Nous avons eu quand même beaucoup d'informations.

Nous serons très vigilants sur la possibilité de réversibilité. Nous l'avons obtenu mais nous serons vigilants à le regarder dans chaque projet et que les rails, traverses, ballasts soient préservés.

La population est convaincue de mettre en place une transition écologique qui devient de plus en plus indispensable pour notre Arrondissement. Dans le cadre du budget participatif, la proposition de faire circuler un train découverte occasionnellement a recueilli 176 propositions.

**Eric LEJOINDRE :** Merci pour ces interventions qui concernent un sujet important pour le 18<sup>ème</sup>, qui consiste à trouver un nouvel usage à la Petite Ceinture.

Je voulais remercier très chaleureusement Mme ROLLAND qui s'est beaucoup investie sur ce sujet, qui a animé l'ensemble des réunions, qui a représenté notre municipalité auprès de l'Hôtel de Ville et qui a obtenu avec ce travail important qu'elle a fait beaucoup d'avancées qui nous permettent d'aborder avec confiance la suite pour la Petite Ceinture et qui a veillé à ce que soient respectées les structures qui occupent aujourd'hui la Petite Ceinture. Parce qu'il y en a déjà : les Jardins du Ruisseau qui sont nés d'une volonté associative forte mais aussi de l'investissement de la Mairie du 18<sup>ème</sup>, plus directement d'Annick LEPETIT qui a contribué au financement de façon très importante, au travers des moyens de la réserve parlementaire des Jardins du Ruisseau. Il était important qu'on préserve ces usages qui existent déjà et qui doivent beaucoup à la mobilisation de la Mairie et des élus du 18<sup>ème</sup>, de la même façon qu'il est essentiel – mais c'est ce que prévoit cette délibération – que les discussions continuent avec les habitants dans le cadre du Comité de pilotage présidé avec beaucoup de doigté par Mme ROLLAND, continue à travailler sur les usages qu'on peut trouver à la Petite Ceinture dans un lieu assez contraint. On voit du côté de la gare de Saint-Ouen, à la gare de la porte de Clignancourt Ornano à quel point l'usage des quais est facile. Pour ce qui est de l'usage de la Petite Ceinture en tant que tel, il va falloir faire preuve de plus d'imagination.

Sauf à ce que j'ai été mal informé, je n'ai jamais entendu parler de projet de créer un camp en dur sur la Petite Ceinture, il y a des projets en cours sur la possibilité d'installer de façon plus définitive un certain nombre de personnes sur l'espace parisien et pourquoi pas en permettant aux personnes elles-mêmes d'organiser cet hébergement. Il n'est pas du tout prévu que ce soit particulièrement dans le 18<sup>ème</sup>, il n'y a aucune localisation qui à ce stade ait été travaillée pour faire en sorte que cette organisation puisse voir le jour. On aura encore plus de mal à l'imaginer ailleurs que dans le nord-est parisien, parce que de ce que j'ai pu voir sur les réseaux sociaux de la réunion scandaleuse, effrayante qui s'est tenue aujourd'hui dans le 16<sup>ème</sup>, d'ailleurs qui ne s'est pas tenue face à la virulence d'un certain nombre de personnes qui ont insulté les élus de Paris, qui ont insulté le président de l'université Paris-Dauphine, qui n'est pas le plus gauchiste des présidents d'universités. On voit à quel point il va être difficile mais on va le faire – cher M. HONORE – de convaincre les élus de votre groupe d'accueillir aussi sur les territoires dont ils sont les élus, une part de ceux qui ont besoin d'être accueillis à Paris.

Je suis alarmé de ce qui a pu se passer sous l'égide du Maire du 16<sup>ème</sup> que j'ai découvert. Regardez les images en rentrant chez vous, vous allez voir, c'est fou, 300 personnes surexcitées. C'est très inquiétant. Je compte beaucoup sur vous, M. HONORE, pour vous mobiliser à l'intérieur de votre groupe et faire en sorte que l'ensemble de ces structures ne soient pas réservés au 18<sup>ème</sup> arrondissement.

**Carine ROLLAND** : Par ailleurs, M. HONORE, c'est quand même faire offense à ce beau projet qu'est l'ouverture de la Petite Ceinture que de penser qu'il aurait pu être instrumentalisé uniquement pour répondre à une urgence humanitaire de l'ordre de l'installation de camps de Roms.

Pour répondre à Mme BRIDIER, sur cette délibération, sur le timing cette fois-ci, il y a un décalage, une inversion entre la tenue de notre Conseil et le prochain Comité de pilotage qui aura lieu le 23 mars, dont acte, nous en sommes tous désolés et déçus. Le fait est que l'action publique a ses contraintes, y compris en termes juridique, qui faisaient qu'il n'a pas été possible de faire autrement.

C'est bien le rôle du Comité de pilotage d'être systématiquement dans l'évaluation de ce qui est proposé dans la prospective aussi, de valider ou d'invalider ce que propose et ce que proposera la Maire de Paris.

L'efficacité n'est pas toujours un vilain mot, qu'en l'occurrence, on veut faire avancer les choses rapidement, conformément aux engagements pris sur la Petite Ceinture face aux Parisiens, il faut que les premières avancées voient le jour en 2016. C'est le sens de cette inversion de calendrier, mais je ne doute pas que d'ici le Conseil de Paris des choses seront rectifiées.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Vous avez cité Annick LEPETIT comme soutien de l'association des Jardins du Ruisseau sur la réserve parlementaire. J'ai fait encore mieux, je ne suis pas parlementaire mais j'ai pu obtenir une réserve parlementaire pour les Jardins du Ruisseau.

**Eric LEJOINDRE** : On ne va pas vous demander comment vous avez fait. Parce que nous avons des parlementaires dans le 18<sup>ème</sup>, donc c'est encore plus simple.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.44/2016.DEVE.63 à la majorité soit 36 voix pour dont 7 pouvoirs (PS/PC-FDG/LR-CI/NI (Mme MEHAL) et 7 voix contre dont 3 pouvoirs (EELV) et 1 ne participant pas au vote (Frédérique BADINA-SERPETTE)

## PARTICIPATION CITOYENNE

### **DELIBERATION 18.2016.45 : Modification de la charte du Budget participatif**

**Caroline NEYRON** : La présente délibération présente une modification de la charte du budget participatif pour faire évoluer légèrement le cadre des budgets participatifs d'arrondissement, permettre de faire évoluer les 30 % de dotation des **IL** que les arrondissements peuvent consacrer au budget participatif et faire évoluer aussi l'incitation de la Mairie de Paris pour s'engager dans ces budgets participatifs.

A ce titre, la Mairie de Paris cette année a décidé de ne plus verser 1 € pour 1 € consacré au budget participatif par les Mairies d'arrondissement mais 2 € pour 1 €. Une formule plus générique pour permettre de faire évoluer ce dispositif suivant les années.

Le budget participatif, les projets soumis par les habitants se sont présentés jusqu'au 19 février. Nous avons 218 projets déposés pour le 18<sup>ème</sup> arrondissement dont 134 projets dans les quartiers Politique de la Ville. A peu près la moitié de ces projets sont notamment destinés à l'amélioration du cadre de vie. On a à peu près regardé à date que le taux de recevabilité des projets, c'est-à-dire le fait que les projets passent la barrière du contrôle administratif, sont plus forts et plus importants. On voit que les citoyens du 18<sup>ème</sup> se sont emparés de ce dispositif et sont plus mûrs.

Je remercie le service démocratie locale qui s'est beaucoup impliqué et est allé informer tous les habitants dans tous les quartiers du 18<sup>ème</sup> sur ce dispositif. L'administration qui suit toujours les projets lauréats, en lien avec les porteurs des projets et qui instruit les nouveaux projets proposés par les habitants du 18<sup>ème</sup>.

**Eric LEJOINDRE** : Merci beaucoup sur ce sujet qui modifie à la marge, mais qui est l'occasion de rappeler l'engagement qui est celui de la Maire de Paris et le mien sur les budgets participatifs. Pas de difficultés ?

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Nous allons demander un certain nombre de modifications au Conseil de Paris et déposer des amendements. Nous allons pour l'instant nous abstenir.

**Eric LEJOINDRE :** C'est noté. Unanimité à l'exception de l'abstention des élus Les Républicains.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.45/2016.DDCT.25 à la majorité soit 35 voix pour dont 8 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 9 abstentions dont 2 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL)

## **LOGEMENT ET URBANISME**

**DELIBERATION : 18.2016.46 : Construction d'une résidence pour personnes âgées comportant 40 logements PLS et d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) comportant 24 logements PLS 2bis cité de la Chapelle (18e)– Réitération des garanties de la Ville (6.860.126 euros) demandée par ESPACIL Habitat**

**Michel NEYRENEUF :** M. le Maire, vous voyez le poids d'attraction qu'a l'urbanisme, qui n'est pas resté longtemps dans les premières questions traitées, cela a duré un Conseil et après, indéfendablement, on est retombé en bas, il ne nous reste plus que les déplacements après pour faire la voiture balai. Je fais à nouveau un appel à la Direction générale des services.

Construction neuve de 64 logements PLS pour personnes âgées et d'un accueil de jour au 2 bis, cité de La Chapelle. C'est un projet lancé il y a très longtemps. Un certain nombre d'épisodes ont fait que cela a été un peu retardé. A ce jour, conformément aux engagements qu'avaient pris le Maire du 18<sup>ème</sup> et la Maire de Paris par rapport à des projets partis dans la mandature précédente, on va bientôt arriver à lancer l'opération.

M. le Maire va vous donner quelques mots sur la rencontre qui a eu lieu avec l'association Bois Dormoy qui actuellement est un bail précaire sur le lieu. Toujours est-il que comme l'opération a duré plus longtemps que prévu, d'attente, avant de commencer les travaux, on a été obligé de renouveler les garanties de la Ville qui avaient été demandées pour ESPACIL puisque ces garanties de la Ville déjà votées sont maintenant caduques.

**Eric LEJOINDRE :** Je voudrais rappeler à M. NEYRENEUF que l'engagement que j'avais pris, c'est que les délibérations sur le logement et urbanisme ne soient pas systématiquement les dernières, nous aimerions les faire tourner, ce que nous faisons puisque comme il l'aurait constaté, il n'est pas le dernier mais là, il l'est à nouveau.

**Loïc LORENZINI :** Les écologistes continuent de penser que c'est une mauvaise idée de construire sur cette parcelle. Nous considérons que le foncier est un bien précieux dans le cadre de la construction de la ville durable et qu'il est très difficile de rétroagir justement sur ce qui a été construit. Lorsqu'on a un poumon vert comme celui-là dans un environnement déjà très bitumé, c'est dommage de construire puisque c'est un espace arboré, un espace

de lien social qui accueille des familles et des enfants tout au long de l'année. C'est aussi un espace apaisant dans une ville sous tension.

C'est dommage de ne pas se garder cet espace de respiration. Nous considérons que la concertation n'a pas été poussée à son maximum sur un projet alternatif qui aurait peut-être pu voir le jour puisque – pour ceux qui connaissent la parcelle – on a une partie déjà construite, qui sera sans doute démolie et que finalement, s'agissant d'une DUP, il reste tout à fait la possibilité de construire un équipement mais simplement sur la partie déjà bitumée et aurait préservé une large partie des arbres existants.

C'est pour cela qu'une nouvelle fois, nous voterons contre cette délibération pour montrer que nous ne sommes pas pour ce type de projet. Nous rappelons notre position qu'il ne s'agit pas de dire qu'il ne faut pas construire – bien au contraire – mais qu'il y a des endroits plus stratégiques à préserver que d'autres et la cité de La Chapelle en fait partie.

**Pierre LISCIA :** Pour les mêmes raisons évoquées par les élus EELV, nous nous abstenons sur cette délibération. Nous ne sommes pas contre la construction de logement pour les personnes âgées, mais parce que nous souhaitons également préserver cet espace qui existe, un espace vert dans un quartier extrêmement minéral.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur ce sujet, M. BOURNAZEL en 2011 dans un premier temps, puis il avait porté un projet alternatif de construction et plus généralement construction des services publics sur d'autres parcelles, notamment du côté de la porte de La Chapelle sur Chapelle international, c'était ensuite intégré dans notre programme municipal et j'étais intervenu toujours sur cette parcelle du Bois Dormoy en mai 2015.

Je ferais un petit aparté sur les arguments de la majorité, vous avez sans cesse défendu l'existence de ce projet en disant qu'il y avait eu un vote qui avait eu lieu sur cette parcelle, je voudrais vous rappeler qu'il y a également eu un vote sur l'institut des cultures d'Islam et sur Notre-Dame-des-Landes. Même s'il y a des votes parfois des élus, il est encore temps parfois de changer d'avis. Ce n'est pas se dédire que de reconsidérer un projet.

**Gérald BRIANT :** On est toujours pour faire du logement social pour les personnes âgées mais quand il s'agit de les placer, tout d'un coup, tout devient beaucoup plus compliqué. Il était temps, cela a trop duré. On va voter une délibération dans la joie et dans la bonne humeur pour qu'on ait le plus vite possible ces constructions de logements pour personnes âgées dont nous avons besoin dans l'arrondissement et dont nous avons un besoin urgent.

**Eric LEJOINDRE :** Je ne vais pas reprendre le débat qu'on a eu déjà longuement ici et dans beaucoup d'autres enceintes sur la question du 2 bis, cité de La Chapelle, un programme qui vise à créer un établissement pour personnes âgées dépendantes et un programme à laisser sous la Petite Enfance, qui prévoit en son sein même une part d'espace vert puisqu'on ne fait pas de crèche et on ne fait pas d'EHPAD sans espace vert à destination des personnes accueillies et qui a pour conséquence la dénonciation de la convention d'occupation précaire signée par la Ville et par l'association qui gère aujourd'hui ce lieu.

J'ai reçu il y a quelques semaines l'association qui gère le 2 bis, cité de La Chapelle pour leur informer que nous allions mettre fin à cette convention d'occupation précaire parce que je ne voulais qu'ils reçoivent un courrier par la poste sans que nous l'ayons évoqué d'abord et pour commencer à travailler avec elle sur la suite de leur projet horticole et convivial.

On a eu une discussion intéressante, utile sur l'avenir et non pas sur le passé. Il y a non seulement eu des votes du Conseil de Paris mais il y a aussi une DUP mise en œuvre et qui nous oblige, certes, on peut revenir par un vote sur un vote, c'est beaucoup plus compliqué

de revenir sur une décision de justice qui a permis à la Ville d'acquiescer contre l'avis des propriétaires cet espace avec un objectif fixé comme il doit l'être dans la DUP.

Ne pas faire le projet dans le programme que j'ai présenté aux habitants du 18<sup>ème</sup> – l'inverse était dans le vôtre – mais les habitants du 18<sup>ème</sup>, c'est pour moi qu'ils ont voté et pour la liste que je présentais, y compris d'ailleurs au premier tour.

Le projet va avancer et on travaille notamment avec les acteurs de l'association actuelle sur le futur parc dont nous avons accéléré la réalisation qui se situera à Chapelle Carbon puisque vous savez que nous avons obtenu de la Maire de Paris que nous puissions avancer plus vite qu'il était prévu sur ce grand espace vert, qui sera un espace vert ouvert à l'ensemble de la population et dans lequel, on peut tout à fait envisager la présence de différents collectifs, notamment, on peut envisager que ces collectifs travaillent avec nous et c'est ce qu'on a engagé bien avant que soit même défini le parti pris architectural du parc pour que nous intégrions dans ce futur parc les demandes des habitants. On va construire ce parc d'une façon un peu différente de ce qui se faisait avant puisqu'on va travailler bien plus en amont encore avec les différents collectifs. Un certain nombre d'acteurs de l'association qui est actuellement au 2 bis, cité de La Chapelle s'intéressent à ce projet. D'autres considèrent que compte tenu de l'intérêt que Bois Dormoy avait en tant que tel, ils ne souhaitent pas participer à notre projet et c'est légitime.

Par ailleurs, je me suis déclaré disponible pour travailler en proximité de Bois Dormoy et on en avait déjà parlé dans la précédente mandature au bout de l'impasse de La Chapelle à recréer un espace horticole, de partage à ces endroits. Mais le projet que nous avons voté et qui avait fait l'objet d'une DUP validée par un juge va continuer à avancer. Cela va permettre à tout le monde de se retrouver et de bien vivre dans le 18<sup>ème</sup>, ce qui est l'essentiel.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.46/2016.DLH.45 à la majorité soit 36 voix pour dont 7 pouvoirs (PS/PC-FDG/LR-CI/NI (Mme MEHAL), 8 voix contre dont 3 pouvoirs (EELV) et 1 abstention (M. LISCIA)

### **DELIBERATION : 18.2016.47 : Renouvellement de garanties accordées par la Ville de Paris à divers emprunts PLA-I et PLUS à contracter par la SIEMP (24.649.060 €)**

**Michel NEYRENEUF** : La délibération suivante concerne un renouvellement de garantie pour les opérations menées par la SIEMP avec un certain nombre de retards pris pour des raisons diverses. Il s'agissait de renouveler ces garanties puisqu'elles sont caduques pour Notre arrondissement. Il s'agit du 59, rue Stephenson, du 83, 85, Philippe-du-Girard, du bel immeuble qui va remplacer le trou de la rue Tholozé au 24, du 21 bis, 23, rue Pajol à l'angle de la rue Pajol et de la rue Philippe-du-Girard et du 22-30, boulevard de La Chapelle que nous allons bientôt pouvoir inaugurer puisque c'est cet immeuble dans lequel il y a, non seulement pas mal de logements mais en plus, un vrai centre d'animation qui viendra remplacer celui qui est sous le métro.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.47/2016.DLH.54 à l'unanimité

**DELIBERATION : : 18.2016.48 : Réhabilitation Plan Climat d'un FJT, 14 rue Georgette Agutte (18e) - Réitération de la garantie de la Ville (1.500.270 euros) demandée par l'Association Championnet pour 107 logements**

**Michel NEYRENEUF** : C'est pareil pour la réitération de la garantie de la Ville pour le plan climat du foyer de jeunes travailleurs du 14, rue Georgette-Agutte. Il faut renouveler la garantie de la Ville parce qu'il y a eu des retards causés par un certain nombre de demandes au niveau du permis de construire pour l'association Championnet, 107 logements.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.48/2016.DLH.62 à l'unanimité

**DELIBERATION : 18.2016.49 : Cession à la SIEMP de 10 lots de copropriété situés dans le secteur d'aménagement Château Rouge (18e)**

**Michel NEYRENEUF** : Les deux délibérations suivantes, ce sont des cessions à la SIEMP de lots de copropriété qui ont été achetés à un moment précis, notamment dans la première délibération par la SEMAVIP dans l'opération Château Rouge. La SEMAVIP s'est trouvé à acheter des appartements dans des immeubles qui n'étaient pas insalubres au point de devoir être démolis, mais qui étaient fragiles au niveau de la copropriété pour des histoires de succession ou autres. La SEMAVIP a acheté des logements et participé à la remise à plat et en œuvre de la copropriété. Maintenant, ce sont des immeubles qui fonctionnent bien. La SEMAVIP qui n'a été plus mandatée pour Château Rouge, puisque c'est fini, les cède à la SIEMP. Nous avons deux adresses, au 46, rue Myrha un appartement et au 42, rue Polonceau, cinq appartements avec les caves et qui seront vendus à la SIEMP. Ce qui permet à ces deux immeubles de ne pas avoir eu besoin d'être expropriés.

On a la même chose, là ce sont des préemptions qui ont été faites, que j'appelle les préemptions Brossat, c'est-à-dire les préemptions dans le diffus. Concernant le 18, rue Letort où il y a 27 lots préemptés et qui vont être confiés aussi à la SIEMP qui va se trouver bailleur social dans le diffus.

Je vous invite à voter ces deux délibérations.

**Eric LEJOINDRE** : Elles sont adoptées, avec l'opposition des élus les Républicains.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.49/2016.DU.43 à la majorité soit 36 voix pour dont 8 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV), et 9 voix contre dont 2 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL)

**DELIBERATION : 18.2016.50 : Cession à la SIEMP de 51 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris (11e, 12e et 18e)**

**Michel NEYRENEUF** : Les deux délibérations suivantes, ce sont des cessions à la SIEMP de lots de copropriété qui ont été achetés à un moment précis, notamment dans la première délibération par la SEMAVIP dans l'opération Château Rouge. La SEMAVIP s'est trouvé à acheter des appartements dans des immeubles qui n'étaient pas insalubres au point de devoir être démolis, mais qui étaient fragiles au niveau de la copropriété pour des histoires de succession ou autres. La SEMAVIP a acheté des logements et participé à la remise à plat et en œuvre de la copropriété. Maintenant, ce sont des immeubles qui fonctionnent bien. La SEMAVIP qui n'a été plus mandatée pour Château Rouge, puisque c'est fini, les cède à la SIEMP. Nous avons deux adresses, au 46, rue Myrha un appartement et au 42, rue Polonceau, cinq appartements avec les caves et qui seront vendus à la SIEMP. Ce qui permet à ces deux immeubles de ne pas avoir eu besoin d'être expropriés.

On a la même chose, là ce sont des préemptions qui ont été faites, que j'appelle les préemptions Brossat, c'est-à-dire les préemptions dans le diffus. Concernant le 18, rue Letort où il y a 27 lots préemptés et qui vont être confiés aussi à la SIEMP qui va se trouver bailleur social dans le diffus.

Je vous invite à voter ces deux délibérations.

**Eric LEJOINDRE** : Elles sont adoptées, avec l'opposition des élus les Républicains.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.50/2016.DU.69 à la majorité soit 36 voix pour dont 8 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV), 9 voix contre dont 2 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL))

**DELIBERATION : 18.2016.51 : Réalisation de deux crèches collectives de 68 places 23/27 rue de l'Évangile (18e) - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/RIVP**

**Violaine TRAJAN** : Il s'agit d'une délibération pour acter la démolition et reconstruction des crèches collectives. Nous avons eu une réunion publique d'information il y a un mois dans le quartier pour présenter le projet aux habitants et aux parents.

Il s'agit d'une opération qui permettra de réaliser deux équipements sur la parcelle, sur les premiers niveaux et deuxième niveau. Il y aura deux crèches qui seront aménagés, de 68 berceaux. Elles remplaceront les deux crèches qui sont aujourd'hui à ces adresses-là. La bonne nouvelle c'est qu'au final, il y aura une augmentation de capacité d'accueil puisqu'on passerait d'une crèche de 77 et une autre crèche de 20 berceaux à deux crèches de 68 places, donc un gain de 39 places sur la parcelle.

Les deux crèches seront organisées sur deux parcelles différentes. Elles partageront certains locaux pour les services alimentaires, vestiaires, lingerie, et disposeront d'une surface extérieure, un grand jardin de plus de 1 000 m<sup>2</sup>. Ce qui est beaucoup plus, parce qu'aujourd'hui, il y a deux jardins mais les enfants ne profitent que d'un jardin.

Les crèches seront au rez-de-chaussée, premier étage, en bas d'un immeuble de huit niveaux puisqu'il y aura aussi un programme de 37 logements de plusieurs catégories.

Les travaux auront lieu en 2017 et une livraison sera possible en 2019. Ce qu'on a dit aux habitants, c'est que les enfants seront dispersés dans les crèches du quartier. D'ailleurs, à la réunion, nous avons pu parler de deux crèches livrés récemment, la Crèche à Petit pas et la Crèche Romy-Schneider qui sont des nouveaux établissements innovants et appréciés des familles. Nous avons l'habitude de le faire avec le service enfance de sorte à ce que cela ne pénalise pas les familles.

J'ai aussi garanti et je l'ai déjà demandé à la DFPE que les professionnels soient associés au projet pédagogique et de fonctionnement de sorte à retrouver leur marque et puissent prendre place dans le nouveau projet.

Le plus c'est qu'il y a une offre qui augmente. Par ailleurs, ce sera l'occasion d'adapter l'offre aux familles parce qu'il y a une halte-garderie qui ne répond pas au besoin total des familles en proposant du multi-accueil. C'est combiné une offre d'accueil occasionnel et permanent. Ensuite, cela permettra aux professionnels de penser et de porter des projets pédagogiques en s'inspirant du projet social de territoire. Par ailleurs, aux familles de s'impliquer aussi dans ces nouveaux projets qui vont améliorer le quartier. On a un peu parlé lors de la réunion d'information, de peut-être repenser les espaces de circulation et de communication entre les crèches, les logements et des espaces verts à côté.

Demander l'autorisation qu'une convention soit passée avec la RIVP, que la Ville puisse signer cette convention et qu'un budget soit affecté pour cette réalisation.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.51/2016.DFPE.10 à la majorité soit 28 voix pour dont 4 pouvoirs (PS/PC-FDG), 8 voix contre dont 3 pouvoirs (EELV), 8 abstentions dont 2 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL) et 1 ne participant pas au vote (M. HONORE)

**DELIBERATION : 18.2016.52 : Location de la parcelle communale 23-27 rue de l'Évangile – 2, rue des Fillettes (18e) à la RIVP– division foncière, déclassement et bail emphytéotique**

**Michel NEYRENEUF** : C'est l'autre délibération qui suit, la DLH. Cela concerne la division foncière et le déclassement pour les divisions en termes de volume pour profiter de cette opération pour construire du logement.

Entre ce qu'a dit Mme TRAJAN et la délibération, il y a eu des évolutions suite à la réunion de concertation faite avant que la délibération soit présentée ce soir. Entre autres, dans la

délibération qui est là, il est dit que le nombre de logements n'est pas prévu. On n'est plus à 37. Il ne s'agit pas de construire un immeuble à huit étages. Il s'agit de construire un immeuble qui pourra monter au maximum à huit étages, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. C'est le projet architectural et son intégration dans l'ensemble parce qu'on est face à un paysage assez bas, à côté il y a un square, derrière il y a une école avec la cour de l'école. Il faut que le projet architectural soit fait de telle façon qu'on préserve l'ensoleillement des cours de l'école, que l'on puisse aussi retrouver les mètres carrés de pleines terres qu'il y a actuellement, peut-être pas dans la même configuration mais dans une configuration différente. C'est ce que permettra le travail qui va se commencer maintenant avec la RIVP et son futur architecte. Cela nous donnera l'occasion de revenir en concertation pour travailler, d'avoir un visuel global de tout le secteur et de pouvoir voir l'insertion la plus intéressante et en termes à la fois de hauteur et de gabarit.

**Eric LEJOINDRE :** Je ne sais pas si on peut dire que l'immédiateté de la crèche soit de faible niveau mais l'essentiel c'est qu'on continue à travailler et qu'on ne se fixe pas à ce stade déjà des hauteurs qui de toute façon respectait le PLU des 37 m mais qui vont peut-être être amenées à évoluer.

**Pascal JULIEN :** Tout ce que vient de dire M. NEYRENEUF est très bien. Le problème c'est qu'on ne le voit pas, ce n'est pas écrit, il n'y pas de maquette, il n'y pas de plan, il n'y a rien. Pour nous, il n'est pas question de nous engager dans un processus concernant l'aménagement d'un terrain qui appartient en totalité à la Ville de Paris. Il n'y a pas de problème de partenariat, sans que l'on sache à quelle sauce on sera mangé. Aura-t-on un R+8, un R+2, un R+4 ? On n'en sait rien aujourd'hui. Comme c'était dit par Mme TRAJAN, elle a dit, oui les circulations et les espaces de communications seront repensées, on aimerait bien savoir comment elles vont être repensées avant de voter.

Pour bien marquer notre détermination à ne pas nous laisser enfumer par des discours sympathiques mais qui au final parfois se terminent mal, nous voterons contre ces deux délibérations pour dire que dans un tel projet, qui est important, ce n'est pas quelque chose isolée, il y a un gymnase, un centre d'animation, une bibliothèque, une halte-garderie, une crèche etc. Si on regarde la totalité, c'est presque une dizaine d'équipements qui sont immédiatement concernés même si tous ne vont pas être refaits ou touchés parce que ces gymnases, l'halte-garderie, la crèche et le centre d'animation, c'est déjà pas mal, cela en fait quatre qui vont être plus ou moins touchés par tout cela. Donc, on aimerait savoir ce qu'il en est avant de nous engager dans un vote. C'était largement possible. Cela fait depuis des mois, pour ne pas dire des années, qu'il y a des rumeurs de réaménagement qui courent sur ce vaste îlot. Outre ces rumeurs, j'ai avec insistance demandé une réunion de concertation et non pas d'information, Mme TRAJAN, vous avez parlé de réunion d'information, c'était une réunion de concertation qui était demandée, elle a lieu le 16 mars. D'ailleurs, il est courtois en général de les indiquer dans l'exposé et des motifs. Je voudrais rendre hommage à M. NEYRENEUF parce que quand je lis cette délibération, je vois qu'il a fait son travail et qu'il a fait pression sur la Ville en disant : il faudrait quand même réécrire certaines choses. Quand je lis : « les espaces verts qui seront reconstitués dans leur intégralité dans une logique de continuité avec le square et l'école voisin », cela c'est mot pour mot ce qui a été demandé par les participants à cette réunion qui d'ailleurs n'avaient reçu qu'une publicité extrêmement a minima. Connaissant un petit peu comment cela se passe dans le quartier, on a n'a pas fait de zèle sur ce coup-là.

Voilà pourquoi nous voterons contre. Il aurait été logique d'en parler plus tôt que les acteurs se coordonnent, que ceux qui vont reconstruire le gymnase, ceux qui vont reconstruire le centre d'animation discutent avec ceux qui travaillent sur la crèche à côté, c'est un peu logique quand tout cela est histoire de 30 m. Il y a des questions qui sont restées sans réponse. Les effets d'ombre auxquels il était fait allusion. Ce n'est pas mon idée, ce sont les

participants ont dit mais pourquoi est-ce que vous détruisez le centre d'animation, ce qui a posé un problème pour les activités intermédiaires, pour le reconstruire mais en réalité, on peut tout à fait construire le centre d'animation en gardant l'activité de l'ancien puisqu'il n'est pas construit à la même place. Devant cette réflexion de bon sens qui mérite peut-être d'être revue par un professionnel d'urbanisme, n'empêche qu'on est tous restés coi en disant quelle bonne idée, c'est bizarre que personne ne l'ait eue avant.

A l'heure que je vous parle, moi qui suis cela de près, je n'ai aucune réponse à cette question. Nous, on ne signe pas de chèque en blanc. On en a ras-le-bol. M. BRIDIER l'a fort bien dit, sur la Petite Ceinture, on ne signe pas de chèque en blanc à la Maire de Paris dans savoir à quoi va servir ce chèque précisément. On ne va pas se contenter d'un truc : n'ayez crainte les copains, filez-moi la signature et puis je vais vous faire un truc vachement sympa et réversible, on nous l'a assez fait. On veut voir projet par projet, les voter parce que c'est la démocratie. Avant de présenter ce genre de délibération, il faut nous présenter quel projet au moins, je dirais de façon à 90 %, il peut y avoir des réaménagements, à la marge ensuite mais on ne part pas d'une ligne aussi générale que cela.

**Eric LEJOINDRE :** Une légère contradiction dans les termes entre le fait de vouloir qu'on vote les projets précis et le fait de vouloir qu'on puisse continuer à travailler avec les habitants. Or, si on veut continuer à travailler avec les habitants, il faut que notamment un architecte puisse être désigné et que la structure qui aura en charge la reconstruction de ces deux crèches ait le bâtiment de logement dont M. NEYRENEUF a bien dit, que M. JULIEN l'a dit lui-même, que nous ayons veillé à garder l'ensemble des possibilités ouvertes. Si on veut continuer à discuter, encore faut-il qu'on ne réduise pas le champ de la discussion. D'ailleurs, M. JULIEN l'a très bien dit lui-même, cette réunion de concertation que j'ai souhaitée et qui a été organisée par la Mairie du 18<sup>ème</sup> a permis, ce qui est très bien mais c'est quand même encore moi qui l'ai organisé, il n'y a pas tellement de projets sur lesquels on s'engage, sur lesquels on ne prenne pas l'initiative de faire des réunions de concertation.

Cette réunion s'est tenue et a permis déjà de faire évoluer la délibération que nous votons aujourd'hui. Excusez-moi M. JULIEN de le redire, il y a une légère contradiction dans vos propos, entre la volonté de faire en sorte, et c'est mon souhait que la concertation se poursuivre avec les habitants et le fait de ne pas voter, ce qui permet justement que la concertation se poursuive.

C'est exactement ce qu'on fait. C'est difficile de nous le reprocher. On ne peut pas discuter sans avoir un acteur qui organise la discussion et en l'occurrence qui porte un projet.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.52/2016.DLH.8 à la majorité soit 28 voix pour dont 4 pouvoirs (PS/PC-FDG), 8 voix contre dont 3 pouvoirs (EELV), 9 abstentions dont 2 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL)

## DEPLACEMENT

### **DELIBERATION 18.2016.53 : Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 2 500 euros**

**Félix BEPPO** : Ce dispositif a été mis en place dès le début de la construction du tramway des Maréchaux. Les 16 et 17 juin 2014, il a été décidé de relancer ce dispositif. C'est une délibération, la commission de règlement à l'amiable a été saisie d'une demande de présenter le 28 novembre dernier et a décidé d'indemniser la SARL SODIMPO à hauteur de 2 500 €, société installée au 73, boulevard Ornano. Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.53/2016.DAE.201 à l'unanimité

### **DELIBERATION : 18.2016.54 : Mise en accessibilité des parcs de stationnement – Prorogation des délais de dépôt d'AD'AP**

**Félix BEPPO** : La loi accessibilité du 11 février 2015 oblige à l'accessibilité universelle, notamment de tous les établissements recevant du public. Toutes les entreprises doivent soumettre leur déclaration à la préfecture pour ces travaux de mise en conformité.

La Ville de Paris possède 146 parcs de stationnement dont 94 considérés comme des établissements recevant du public. Ces ouvrages sont gérés sous forme de délégation de service public. Les travaux d'accessibilité sont, sauf exception, très rares à assumer par les délégataires. Sur certains, les travaux ont pu déjà être réalisés. Cela concerne 23 % des établissements de ces parcs de stationnement dont on parlait ; 62 % sont en cours de travaux et 15 % ne le sont pas encore parce que les contrats de délégation de service public sont en cours ou sont en train de se terminer. Il faut donc demander l'autorisation auprès de la préfecture de la mise en place d'un agenda d'accessibilité programmée. Il vous est demandé d'autoriser la Maire de Paris à déposer ces demandes de prorogation et d'accepter ces agendas d'accessibilité programmée. Je vous remercie de voter favorablement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.54/2016.DVD.20 à l'unanimité

**DELIBERATION : 18.2016.55 : Aménagements de sécurité routière éligibles aux subventions du Conseil Régional d'Ile de France - Demande de subventions au titre de 2016**

**Félix BEPPO** : Il s'agit, avec le Conseil régional et la Ville de Paris, de participer à des travaux de sécurisation routière. Deux types d'interventions, des interventions portant sur les infrastructures. Donc, des aménagements lourds où le Conseil régional intervient à 50 % des subventions et des actions visant à renforcer la sécurisation des traversées piétonnes et des flux piétons. Ces travaux de financement sont financés à hauteur de 30 %. Le 18<sup>ème</sup> arrondissement est sur cette deuxième catégorie, il s'agit de travailler sur le carrefour Queneau Jean-Cottin pour une valeur de 79 500 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.55/2016.DVD.41 à l'unanimité

## **QUESTION ORALE A M. LE MAIRE DU 18<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT**

**Eric LEJOINDRE** : Je rappelle que la question est posée par la personne qui la pose. Une réponse est fournie par la municipalité. Ensuite, la personne qui a posée la question peut éventuellement reprendre la parole pour commenter la réponse.

### **1. Question orale du groupe EELV à M. le Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris relative à la lutte contre la pollution publicitaire**

**Pascal JULIEN** : Il faut rappeler que la publicité est une pollution. C'est pour cela que les écologistes regrettent que la Ville de Paris refuse de s'engager dans un plan de sortie de la publicité qui rapporte 70 millions d'euros sur un budget de 7 milliards. C'est donc quelque chose qui serait envisageable de façon progressive et sans souffrance. D'autres mairies le font, de grandes villes ou de petites villes. Au lieu de cela, on a un règlement local de publicité qui certes contraint un peu mais qui n'est quand même pas tout à fait satisfaisant.

Une partie de ma question est caduque parce que je l'ai envoyée dimanche, et la veille, le panneau Marx-Dormoy avait été enlevé à la demande du Maire du 18<sup>ème</sup> et je l'en félicite. Je vais transformer en disant quelles étaient les procédures ? Comment ont-ils été enlevés ?

L'autre partie de la question rappelle un vœu adopté à l'unanimité ici-même et qui demandait que le Maire d'arrondissement soit systématiquement informé, sinon associé à l'installation ou à la dépose de panneaux publicitaires. Qu'est devenu ce vœu ?

Enfin, le destin des trois panneaux dans le secteur Binet. Si on pouvait profiter de cette question pour faire un point sur l'action de la Mairie pour limiter la pollution publicitaire.

**Félix BEPPO** : Cette question des panneaux et de la pollution publicitaires est un marronnier du Conseil d'arrondissement parce que chaque année, nous avons cette question et nous y répondons de la même manière. Donc, je vais de nouveau rappeler les règles.

D'abord, ces panneaux publicitaires rentrent dans le cadre d'une convention qui lie la Ville de Paris à la société **DECO** et intervient dans le financement des vélib' sur l'ensemble de la Ville de Paris, premier élément.

Deuxième élément, ce marché est directement géré par la direction des finances. C'est la direction des finances en termes de service opérant sur ces questions-là qui, permettez-moi l'expression, joue les go-between entre les mairies d'arrondissement et la société DECO. Nous n'avons pas de contact direct avec cette société sur ces aspects-là même s'il y a un certain nombre de protocoles que nous avons mis en place depuis maintenant quatre ans et qui fonctionnent relativement bien avec quelques loupées comme celui que M. JULIEN cite.

Troisième chose, le choix des sites. La société DECO identifie des emplacements qu'elle propose au service de la Ville qui vérifie en associant les mairies d'arrondissement, la faisabilité technique de les installer à ces endroits. Les adresses sont définitivement validées lorsque la Mairie d'arrondissement a donné un avis. En l'occurrence, il peut s'avérer qu'effectivement, il y a quelques loupées, c'est le cas sur Marx-Dormoy mais on avait déjà traité ici deux ou trois emplacements qui posaient problème. Je me souviens de la rue Ramey ou sur les Portes. Donc, nous rectifions et nous faisons la demande. Marx-Dormoy nous a été signalé par les riverains. Nous n'avons pas été consultés, cela n'avait pas été prévu. C'est la raison pour laquelle et indépendamment de votre vœu, les choses ont été prises en compte par la société DECO pour les enlever.

En général, pour que les choses aillent plus vite, nous devons systématiquement proposer d'autres emplacements. Sur le quartier Binet, nous avons fait des propositions qui ne convenaient pas à la société. L'Hôtel de Ville et la direction de finances regardent dans d'autres endroits de Paris comment on peut remplacer. Cela finance les vélib' et la société DECO se rémunère par rapport au service vélib' sur la publicité et bien évidemment, les panneaux publicitaires sont placés à des endroits où il y a des flux. C'est difficile pour nous, nous faisons un certain nombre de propositions parfois mais nous essayons de ne pas avoir à réinstaller des choses en permanence dans le 18<sup>ème</sup>. Ce qui explique le temps que cela peut prendre sur une péréquation parisienne des localisations que nous sommes obligés de reposer lorsque nous faisons des contre-propositions et enlèvements.

D'une manière générale, par rapport au protocole où nous donnons un avis et lorsque nous demandons à ce que cela soit rectifié parce qu'il y a eu des loupées ou parce que nous n'avons pas eu de réponse, nous sommes entendus et Marx-Dormoy le montre bien. Sur Binet, cela ne saurait tarder mais encore une fois, la Ville et la direction des finances en particulier regardent d'autres emplacements sur l'ensemble de Paris.

**Eric LEJOINDRE** : C'est vrai que c'est un sujet compliqué, puisqu'on est systématiquement, avec la volonté bien légitime des mairies d'arrondissement d'en avoir le moins possible et le contrat passé entre DECO et la Ville, qui permet de financer à un certain nombre de millions d'euros les politiques municipales. Comme l'a démontré la situation de Marx-Dormoy, il peut

encore arriver qu'il y ait des loupées même si les choses s'améliorent au fur et à mesure, avec la limite qu'expliquait fort justement M. BEPPO qui est que on nous demande des localisations alternatives. Or, nous sommes plutôt sur une position de suppression tout court.

C'est compliqué pour une mairie d'arrondissement de trouver des localisations alternatives compte tenu du fait qu'assez peu d'endroits, il y a sans doute des endroits qui ne posent aucune difficulté mais en général, il y a toujours bien une raison de ne pas les implanter. Malgré les quelques difficultés qu'on a de temps en temps et c'est bien naturel dans ce type de fonctionnement, les mairies d'arrondissement sont mieux, plus qu'avant associées mais on n'est pas encore arrivé au bout du chemin. Bien sûr, il y a des divergences politiques et tout à fait légitimes sur l'opportunité ou pas de la pub. En tout cas, nous souhaitons qu'elle soit la moins gênante possible. D'ailleurs, pour ce qui est du panneau Marx-Dormoy, nous n'avons pas proposé d'alternative et pour autant, DECO a accepté de le retirer mais il faut dire que là, c'était quand même extrêmement grossier.

**Pascal JULIEN** : La réponse me satisfait dans le sens que je suis convaincu que le Maire du 18<sup>ème</sup> et son adjoint gèrent au mieux véritablement la chose en fonction du RLP existant. Je regrette simplement qu'Eric PIOLLE ne soit pas Maire de Paris parce qu'à Grenoble, la publicité a disparu. Je répète, 70 millions d'euros sur un budget de 7 milliards, la sortie de la publicité est possible sur un plan raisonnable et raisonné. Comme cela a été dit, il y a ceux qui ont la volonté politique d'un monde sans pub et ceux qui ont la volonté politique d'un monde avec pub. Même si c'est avec un petit peu de pub, c'est quand même de la pub

## **2. Question orale du groupe PC-FDG à M. le maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement relative à la création d'un cabinet médical / centre médical à Montmartre**

**Catherine BELEM** : Dans la continuité du vœu voté à l'unanimité par ce Conseil le 14 septembre dernier et dans l'optique de voir naître un centre médical cabinet d'exercice dans notre 18<sup>ème</sup> et en particulier à Montmartre, j'aimerais vous redire les besoins urgents d'offres de santé en secteur 1, vu le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté avec beaucoup de personnes âgées aux faibles pensions. A l'horizon 2018 et pour le quartier Abbesses-Montmartre, nous verrons 56 % de médecins généralistes et spécialistes partir à la retraite. C'est la plus forte baisse de l'arrondissement.

L'espace identifié en rez-de-chaussée pied d'immeuble au 32 et 32 bis, rue des Trois-Frères, derrière les Abbesses, est une véritable opportunité. Nous imaginons que cet espace de presque 200 m<sup>2</sup> est peut-être convoité, il ne s'agit pas d'opposer des projets mais de considérer que nous n'aurons pas d'autres opportunités dans ce quartier. Le 18<sup>ème</sup> accueille ces personnes âgées. Je crois pouvoir dire l'intention de tous ici d'enrayer la désertification médicale de notre Arrondissement et de ce quartier en particulier.

M. le Maire, nous aimerions savoir où en est cette demande ? Que pouvez-vous nous dire sur l'avancée des démarches ?

**Dominique DEMANGEL** : Je rappelle que les études sur l'analyse de la situation en termes de déficit de la démographie médicale avaient été à l'origine engagées par la Mairie du 18<sup>ème</sup> il y a maintenant quatre ans. Le sujet a été étendu après l'ensemble des arrondissements parisiens sur la base de l'étude que nous avons lancée. S'en est suivie la mise en place par

la municipalit  Parisienne du plan Paris Med' qui consiste   pouvoir identifier un certain nombre de locaux susceptibles d'accueillir des cabinets m dicaux.

La difficult  de l'exercice est de pouvoir faire co ncider la constitution d' quipe m dicale avec le calendrier de lib ration et de disponibilit  des locaux. Ce travail est entrepris par la Mairie de Paris depuis un peu plus d'un an. Il nous est apparu, comme on l'avait dit   l'occasion du v u qui avait  t  d pos , qu'il fallait qu'un travail puisse s'engager sur les projets au-del  du b ti d j  disponible un peu en amont avec les bailleurs sociaux. La Mairie de Paris a identifi  un certain nombre de projets qui viennent de nous  tre transmis. D'ailleurs, j'en ai neuf pour l'instant auxquels on va tout   fait proposer d'adjoindre le projet de la rue des Trois-Fr res.

L'id e apr s, c'est de voir si sur les projets, la question en termes de faisabilit , il y a une possibilit  de pouvoir les r server pour l'h bergement d'un cabinet m dical. Ce qui  videmment n cessite un accord des bailleurs sociaux parce que cela veut dire qu'on serait sur une r servation d'espace alors qu'il n'y aurait pas n cessairement de projet qui serait finalis  au moment o  on ferait la r servation. Il faut qu'il puisse y avoir une n gociation ex ante avec les bailleurs qui permet d' tre s r que les locaux en question sont totalement adapt s   la faisabilit  de cabinets m dicaux et que l'on pourra ensuite y r aliser un certain nombre d' quipements.

Ce travail est tout fait engag . On est sur l'expertise de la liste en question, de la faisabilit . Cela fait partie des adresses ouvertes comme les neuf autres identifi es   ce stade. On ne manquera pas de vous tenir au courant de l'avancement de ces travaux. Nous comptons sur un appui fort de M. BROSSAT en ce qui concerne la n gociation avec les bailleurs sociaux.

**Catherine BELEM** : Merci pour cette r ponse. Je voulais juste apporter une chose suppl mentaire, vous dire qu'il y a une r elle demande de la population qu'une p tition est en cours qui a d j  recueilli environ 200 signatures. On continue   travailler sur ce projet.

### **3. Question orale du groupe PC-FDG   M. le maire du 18<sup> me</sup> arrondissement relative aux suppressions de classe dans notre arrondissement**

**G rald BRIANT** : C'est une question qui a plus   avoir avec la situation nationale qu'avec les contingences locales, qui permet de faire le point sur le projet de fermeture de classe, grande priorit  du gouvernement et qui aujourd'hui, n'est pas sans nous poser quelques inqui tudes. Un dispositif Plus de ma tres que de classes de la loi de refondation  cole qui apparaissait  tre l'objectif louable se r v le  tre une d ception avec la suppression de nouvelles classes. Nous subissons, malheureusement, de plein fouet cette politique.

Heureusement et tr s r cemment la mobilisation exemplaire des parents et enseignants impliqu s et l'intervention des  lus du 18<sup> me</sup> ont permis d'amener le Rectorat de Paris   renoncer   la suppression de classes pr vue dans les  coles Evangile et Guadeloupe. Reste que quand on fait un bilan, on a quand m me dix suppressions et quatre cr ations.

Ce Conseil se battant depuis des ann es pour assurer des conditions d'enseignement optimales r pondant aux besoins des enfants de notre Arrondissement, pouvez-vous, M. le Maire, nous dire si la prochaine rentr e scolaire se fera avec autant de moyens et d'enseignants que cette ann e ?

**Eric LEJOINDRE :** Je vais demander à M. DARRIULAT de vous répondre à cette question qui concerne directement le 18<sup>ème</sup> et les compétences de discussion de la Mairie d'arrondissement. Rappelons que malgré la baisse des effectifs du nombre des élèves à Paris, y compris dans le 18<sup>ème</sup>, l'Etat a fait le choix de ne pas réduire le nombre d'instituteurs à Paris, ce qui est au fond, une grosse augmentation. Puisque si on ne réduit pas le nombre d'instituteurs alors qu'on réduit le nombre des élèves, c'est mathématiquement qu'on améliore la situation dans les écoles parisiennes.

**Philippe DARRIULAT :** La réponse, dans l'état actuel, c'est oui puisqu'il y aura entre fermeture et ouverture, un solde nul. A l'origine, ce qui nous avait été proposé c'était un solde négatif mais à partir de la prise de position de l'ensemble des élus sur cette question et aussi de la mobilisation des parents, la fermeture brute prévue à Evangile a été retirée. Il y aura autant d'enseignants dans le 18<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine que cette année.

Le Maire l'a dit, nous avons une prévision de baisse d'effectifs. Je voulais vous dire que la discussion entre le Rectorat et la Mairie du 18<sup>ème</sup> a été, cette année, rendue plus difficile par des changements de directeur académique des services de l'Education nationale, au tout début du processus de réforme de la carte scolaire, ce qui n'a pas facilité la concertation et les négociations. Je tiens à dire aussi que depuis, un nouveau DASEN a été nommé, M. DESTRES. Je lui souhaite la bienvenue. Un dialogue de qualité s'est engagé avec lui dès sa nomination, j'espère que nous pourrons avancer.

Ceci étant dit, avec une situation de discussion difficile avec le rectorat : on n'avait pas d'interlocuteur pendant toute une partie de la période de la discussion. Nous sommes dans une situation 2 500 élèves de moins sur Paris, 300 de moins dans le 18<sup>ème</sup> en prévision de l'an prochain et pour autant des moyens qui restent stables. A partir de là, une politique du rectorat qui en tant que telle nous paraît tout à fait nécessaire d'être entendue, de ne pas se contenter d'être uniquement en termes du maintien de nombre de classes mais du maintien des effectifs pour répondre aux besoins réels.

Les besoins réels, c'est d'abord une attention particulière qui doit être portée aux questions des remplaçants. La question des remplacements d'enseignants absents sur des périodes moyennes et longues durées est extrêmement douloureuse dans le 18<sup>ème</sup> et aboutit à un mensonge sur les pertes des effectifs puisque quand un professeur des écoles est absent, les enfants de sa classe sont repartis entre les autres classes. On peut afficher des classes à 19 ou 20 enfants quand il y a deux enseignants absents. Dans la réalité, on a des classes à 28, 29 puisqu'il a fallu repartir les enfants des autres classes. Pédagogiquement, c'est une catastrophe puisqu'il n'y a pas de suivi. Cette priorité a été faite. Là aussi, nous en avons parlé avec M. DESTRES qui prévoit un certain nombre de mesures qui nous paraissent importantes pour essayer d'améliorer cette situation très dommageable.

D'autres dispositifs sont proposés. Nous avons insisté, Mairie du 18<sup>ème</sup>, pour qu'il y ait au minimum un TPS, une classe de très petite section pour les enfants de deux, trois ans dans chaque réseau de REP+ plus de l'Arrondissement pour accueillir des enfants socialement en position qui peut les mener à se mettre en situation d'échec scolaire à une scolarisation précoce. C'est une condition pour eux pour ne pas être ultérieurement en échec scolaire. Puis, le fameux dispositif plus que de maîtres de classe qui permet des innovations pédagogiques, des travaux en groupe. Là aussi, nous étions favorables.

Il y a des discussions. A l'étape actuelle où nous en sommes :

- Quatre écoles dans lesquelles il y aurait des fermetures. Une mesure de simple fermeture de classe qui sont les écoles polyvalentes Cugnot, école maternelle Orsel, école maternelle Carpeaux, école maternelle Goutte-d'Or.

- Cinq classes, cinq écoles où il y aurait une mesure de fermeture accompagnée, soit d'une ouverture d'un Plus de maîtres que de classes, soit une ouverture de très petite section pour les 2 ou 3 ans :
  - école maternelle Marx-Dormoy, fermeture d'une classe banale, ouverture d'une classe de toute petite section ;
  - école élémentaire Richomme, fermeture d'une classe banale, ouverture d'un poste de Plus de maîtres que de classes ;
  - école élémentaire Torcy, idem ;
  - école élémentaire Charles-Hermite, idem ;
  - école élémentaire Jean-François-Lépine, idem.
- Quatre ouvertures dans quatre écoles, il y a des ouvertures de TPS ou PVM sans qu'il ait de fermeture.
- Une ouverture de très petite section à Emile-Duployé ;
- Trois ouvertures de plus de maîtres que de classe dans des écoles où il n'y aura pas d'autres mesures :
  - une à l'école élémentaire Rouanet ;
  - une dans chacune des deux élémentaires Françoise-Dorléac, ex -Binet.
- Une ouverture fermeture entre le 7, Championnet et l'école Simplon. Il s'agit plutôt d'un glissement.

L'école maternelle Simplon accueillait des enfants de niveau élémentaire jusqu'au cours élémentaire seconde année ; ensuite, aller à l'école 7, Championnet. Nous avons fait construire, on s'en est félicité. Nous l'avons inauguré avec le Maire, des nouvelles classes à l'école Simplon. Ce qui fait qu'à la rentrée prochaine, elle accueillera des cours moyens première année qui, au lieu d'aller au 7, Championnet iront à Simplon. Il y a une mesure administrative de fermeture dans une, de l'ouverture dans l'autre. Tout cela ne pose aucun problème puisque ces deux écoles ont en niveau élémentaire un secteur commun. Donc, c'est une mesure nulle.

La discussion continue avec le rectorat. Qu'est-ce que nous demandons au rectorat ?

Premièrement, face aux mesures de fermeture, qu'il y ait un suivi très précis sur l'évolution des effectifs car il semble qu'il y a des fermetures proposées sur des écoles avec des effectifs qui ne sont pas ce que prévoyait le rectorat, cela vise notamment l'école maternelle Carpeaux où d'après les chiffres que nous avons, il y aurait après fermeture au moins 32 élèves par classe dans cette maternelle, ce qui n'est pas possible. Donc, il faudra revenir sur cette fermeture. C'est la première question, argument entendu, juste le rectorat ne souhaite pas prendre de position de ce domaine avec le mois de mai juin.

Deuxième élément, nous disons, ce qui a déjà été dit sur Guadeloupe, partout il y a une mesure de création, de maîtres de plus que de classe accompagnée d'une mesure de fermeture dans la même école. Nous pensons que cette mesure peut être bonne mais elle ne peut l'être qu'à condition qu'elle soit acceptée et prise en charge par les équipes éducatives. On ne fait pas une mesure qui budgétairement est nulle du point de vue des rectorats, qui est une mesure de ce projet pédagogique contre l'avis de ceux qui portent ces projets pédagogiques. Nous souhaitons que la discussion continue avec les équipes pédagogiques, ce qui devrait amener à notre avis à remettre en cause, vu la position clairement de l'équipe pédagogique, une de ces mesures, celle qui concerne l'école élémentaire de la rue Charles-Hermite.

Nous demandons ensuite qu'une attention particulière soit portée sur la maternelle du 57, Goutte-d'Or. Si les effectifs sont très bas, on est à 17 élèves par classe dans cette école maternelle. Incontestablement, en termes strictement comptable, cela justifie une fermeture

de classe. Il y a en même temps le problème majeur, c'est que cette école qui a cinq classes se retrouve à une école de quatre classes, qu'elle perdrait sa spécificité d'une véritable école avec des charges complètes, une vraie direction, etc.

La direction restera l'an prochain une direction de décharges complètes sur cette école. J'organise une réunion avec l'ensemble des directeurs des écoles de la Goutte-d'Or, avec l'inspecteur, pour voir en termes de sectorisation comment nous pouvons faire bouger les choses de façon à maintenir au 57, de la Goutte-d'Or une vraie école de plein droit à cet endroit.

Enfin, nous demandons à ce que la discussion continue sur des écoles qui sont porteuses d'un projet de PDM qui n'a pas été retenu. A ce niveau, une école attire particulièrement notre attention, école avec une équipe dynamique et un projet extrêmement positif fait, qui mériterait d'être retenu en termes de Plus de maîtres que de classes, c'est l'école polyvalente Cugnot. Voici les bases sur lesquelles nous prolongeons la discussion avec le rectorat. La prochaine étape est pour les mois de mai juin en termes de réponse définitive.

**Gérald BRIANT** : Merci pour les éléments qui ont été fournis. La discussion continue avec le rectorat. Il faut aussi que la mobilisation de la communauté enseignante et des parents d'élèves continue. Nous serons amenés à nous revoir après le prochain CDEN pour faire le point sur les fermetures.

**Eric LEJOINDRE** : Merci M. BRIANT pour ces éléments qui me permettent de confirmer l'idée que j'avais mais qui ne concerne pas le 18<sup>ème</sup> que l'augmentation de 35 000 postes dans l'Education nationale était forcément une chose positive qui nous permet, nous dans le 18<sup>ème</sup>, de faire en sorte que 300 élèves de moins soient encadrés par autant d'enseignants. Cela ne peut être qu'un progrès.

## VOEU

**DELIBERATION : 18.2016.56 : Vœu du groupe EELV à M. le Maire du 18ème arrondissement relatif aux ateliers-logements vacants de la cité Montmartre aux artistes**

**Philippe DURAND** : C'est un vœu à l'initiative du groupe écologiste qui est porté la majorité municipale. Il concerne les ateliers d'artistes, notamment les ateliers-logements au niveau Parisien qui sont en pénurie. Une demande forte d'artistes en matière dans le 18<sup>ème</sup> qui a une tradition au niveau des cités d'artistes, il y en a différents et aussi des ateliers d'artistes qui sont dissimulés dans différents endroits.

Les ateliers-logements d'artistes sont très intéressants de par leur conventionnement social. Cela constitue un élément important d'équilibre économique et de l'activité des artistes. Il y a différents rapports qui ont déjà été effectués sur le sujet et particulièrement, celui de l'inspection générale de la ville en 2009 qui préconisait d'améliorer la gestion du contingent municipal d'ateliers en rendant le dispositif de désignation des bénéficiaires plus rigoureux et équitable et d'engager les bailleurs dans une gestion de baux relatifs, à la fois rigoureuse et incitative.

Des échanges ont déjà été faits avec la Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement et Paris Habitat à partir de 2013, poursuivis en 2014. Suite à ces premiers échanges, Paris Habitat s'est engagé à améliorer les délais de mise à disposition des ateliers-logements disponibles.

D'autres réflexions sont en cours depuis plus d'un an, entre la direction des affaires culturelles et la direction du logement et de l'habitat sur les ateliers et les ateliers-logements d'artistes afin d'aboutir à une meilleure rotation, un meilleur suivi de l'occupation et des modalités d'attribution plus pertinentes et plus sociales pour les artistes. Il s'avère qu'il y a au moins une dizaine de logements à la cité Montmartre aux artistes rue Ordener qui ont été refaits à neuf et vacants depuis plusieurs mois. C'est l'objet de ce vœu. Cette vacance d'attribution est incompréhensible pour les personnes qui habitent la cité Montmartre aux artistes.

L'objet du vœu est de demander à la Maire de Paris d'obtenir de Paris Habitat la remise en location la plus rapide possible de ces logements et que les réflexions en cours entre la direction des affaires culturelles et la direction du logement et de l'habitat sur ces ateliers et sur les ateliers-logements aboutissent rapidement et soient portées à la connaissance des artistes et des Parisiens.

**Eric LEJOINDRE** : Comme vous l'avez constaté, un vœu amendé a été distribué sur table, c'est grosso modo ce qui a été présenté par M. DURAND.

**Carine ROLLAND** : Effectivement, nous avons souhaité nous associer à ce vœu puisque pour ce qui concerne la situation particulière de la cité Montmartre aux artistes, les discussions auxquelles M. DURAND faisait référence en 2013 avaient abouti à ce que Paris Habitat s'engage auprès de nous à travailler en flux et non plus en stock. C'est-à-dire que par rapport à une période où le bailleur attendait d'avoir un certain nombre d'ateliers rénovés ou réhabilités à mettre à disposition pour jouer son rôle d'attributaire, il avait reconnu avec nous que la demande étant très forte, il pourrait procéder différemment et mettre les ateliers à disposition dès que disponibles. Ce n'est pas simple à gérer pour un bailleur.

Pour le coup, Paris Habitat est réservataire de 370 ateliers-logements dans Paris. Ce n'est pas son rôle généralement de définir lui-même les attributaires possibles. C'est ce qui est fait via une commission artistique. Habituellement, la commission artistique se tient à l'Hôtel de Ville ou dans l'arrondissement. La commission concernant les attributions de logement intervient et ensuite le bailleur. Le bailleur qui a lui-même attribué peut rencontrer des difficultés. C'est celle-ci qu'il faut réussir enfin à surmonter.

Les travaux de réflexion menés par la DAC et la direction du logement et de l'habitat sont en cours depuis un an et demi. Elles visent à faire en sorte que le système soit rendu plus juste et contribue à aider les artistes qui en ont le plus besoin. Ce vœu va vraiment dans le sens d'un aboutissement le plus rapide possible de ces travaux et de leur communication à tous ceux qui peuvent y être intéressés.

**Eric LEJOINDRE** : Vous l'aurez compris, on propose de voter favorablement ces vœux.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : On va le voter mais on aimerait être ajouté comme membre du groupe ayant voté le vœu puisque que je vois que dans la modification, Europe écologie les verts, PCF, PS, PRG et puis nous aussi, puisque nous sommes favorables.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.56 à l'unanimité

**DELIBERATION : 18.2016.57 : Vœu du groupe EELV à M. le maire du 18ème arrondissement relatif à la promotion des achats responsables dans les marchés publics passés par la mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement**

**Frédéric BADINA-SERPETTE** : Je vais vous présenter un vœu relatif à la promotion des achats responsables dans les marchés publics passés par la Mairie du 18<sup>ème</sup>. Il s'agit d'affirmer le 18<sup>ème</sup> dans la dynamique qui est impulsée par le nouveau schéma de la commande publique, présentée par Antoinette GUHL, l'adjointe à la maire, en charge de l'économie sociale et solidaire et votée par le dernier Conseil de Paris et qui permet à Paris d'être la première collectivité en France à se doter d'un schéma en la matière.

Il faut savoir que Paris est un acteur puissant puisque la Ville consacre près de 1,6 milliards d'euros à l'achat public, ce qui correspond à peu près à 31 % de la richesse nationale. C'est donc un levier suffisamment puissant pour nous aider à relever plusieurs défis. Parmi ces défis, d'abord, celui de l'emploi puisque, à Paris, nous concentrons un nombre de chômeurs assez important : 8,4 % en 2015 dont 45 % des bénéficiaires du RSA ont au moins le bacc. Ensuite, l'autre défi c'est celui des inégalités territoriales. N'oublions pas que le taux de ménages pauvres à l'est de Paris est de 25 % alors qu'à l'ouest, il est de 14 %. Enfin, c'est le défi des inégalités environnementales puisque lors des pics de pollution, on observe que la mortalité des classes les plus défavorisées, les plus vulnérables pour des raisons liées à leurs conditions de vie, est supérieure à celle des classes aisées.

Lutter contre la pauvreté, créer de l'emploi, construire une ville exemplaire, ce sont bien l'ambition de ce schéma qui répond à trois défis :

Celui, d'abord parce qu'il permet de mettre en place des clauses circulaires. C'est notamment le cas comme vous pourrez le voir ce soir, plus de vaisselles jetables. La fois dernière, nous avions des verres jetables, aujourd'hui nous sommes aux verres en verre. Ce sera le cas pour chacun de nos Conseils d'arrondissement. Nous allons passer vers du plastique recyclé au recyclable et par exemple aussi redistribuer les invendus alimentaires issus des marchés des traiteurs. Voilà parmi les clauses circulaires, celles qui sont prévues par ce schéma. D'autres clauses notamment sur la commande publique sociale sont prévues ; 25 % des marchés de la Ville qui comprendront des clauses d'insertion ou conclus avec des clauses d'insertion, ce qui va nous permettre de prévoir en moyenne 100 marchés pour les structures d'insertion par l'activité économique que nous accompagnons énormément dans le 18<sup>ème</sup> et un millions d'heures d'insertion par an à horizon 2020. Cela permettrait de créer environ 600 emplois par an.

Dans le 18<sup>ème</sup>, ce sera une manière de poursuivre l'effort que nous menons vers les structures d'insertion avec lesquelles nous travaillons beaucoup, avec Claudine notamment et je cite pour exemple Clair et Net qui travaille dans le domaine du nettoyage et qui continue de s'étendre dans le 18<sup>ème</sup> mais qui reste dans le 18<sup>ème</sup>, c'est important de le préciser.

Le dernier défi c'est celui de la méthode et c'est là-dessus que le vœu insiste. C'est celle qui consistera à réviser annuellement le schéma, à avoir une cartographie de l'offre, de la commande publique groupée et de travailler avec les bailleurs sociaux et les aménageurs pour pouvoir dérouler sur ces clauses importantes pour les achats publics. C'est pour cela qu'aujourd'hui dans le 18<sup>ème</sup>, nous sommes déjà en bonne voie mais nous les avons anticipés. Pour autant, il faut que tout cela s'inscrive dans un schéma global. C'est désormais le cas mais nous voulons aller plus loin.

Je vous propose au travers de ce vœu de montrer notre exemplarité en matière d'insertion et d'économie socialiste solidaire. C'est pourquoi le vœu propose que la Mairie poursuive les efforts et veille à introduire des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics dont elle a la charge lorsqu'il s'y prête et qu'elle produise un bilan annuel qui soit présenté en Conseil d'arrondissement et qui nous permette de suivre les indicateurs tout au long de l'année. C'est important de valoriser les acteurs et les entreprises qui œuvrent dans ce champ de l'insertion dans l'Arrondissement.

**Carine ROLLAND** : A ce vœu aussi, nous nous associons. Juste une précision par rapport à tout ce qu'a dit M. BADINA-SERPETTE, la Mairie d'arrondissement n'a pas la possibilité de passer de marchés publics à proprement parler mais uniquement des marchés en procédure adaptée, à savoir des marchés de faibles montants forcément inférieurs à 90 k€. Depuis le début de cette mandature dans le 18<sup>ème</sup>, ce sont neuf marchés qui sont en cours. La plupart d'entre eux sont même inférieurs à 15 k€ à l'exception de deux qui sont le marché traiteur et celui de la fête des vendanges.

Pour cela particulièrement, ainsi que pour tous ceux pour lesquels c'est possible, nous appliquons un critère d'achat responsable et un critère d'observation des procédures d'insertion proposé par les répondants aux appels d'offres. Avec ce vœu, nous nous engageons à renforcer et à systématiser cette démarche dans la mesure où les marchés s'y prêtent, pour le cas des marchés de prestations intellectuelles, il n'est pas toujours possible d'appliquer ces critères. Mais pour le reste, la vigilance est là et nous systématiserons l'application des critères d'achats responsables et de respect de clauses d'insertion dès que cela sera possible.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.57 à l'unanimité

**DELIBERATION : 18.2016.58 : Vœu présenté par les groupes PC-Front de Gauche et EELV au conseil du 18ème arrondissement, relatif à l'avant projet de loi pour des protections nouvelles pour les entreprises et les salariés, dit « Loi Travail »**

**Hugo TOUZET** : C'est un vœu que je présente au nom du groupe PC-front de gauche mais qui est déposé conjointement par le PC-front de gauche et le groupe Europe écologie les verts.

Le sujet est assez clair, c'est un vœu de positionnement de la municipalité sur la loi qu'on appelle communément loi travail, loi El Khomri. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une mobilisation très forte est en train de grandir dans le pays, d'abord par une pétition qui a recueilli à l'heure actuelle plus de 1 260 000 personnes ; ensuite, par une première journée de mobilisation qui a regroupé plus de 500 000 manifestants partout en France, ce qui est supérieure aux premières manifestations du contrat premier embauche. Puis, les sondages qui montrent qu'aujourd'hui, environ 80 % des jeunes par exemple sont opposés à cette loi.

Pourquoi on a pensé nécessaire de déposer un vœu ici ? On pense que c'est un sujet qui n'est pas uniquement un sujet national, qui va impacter très directement et de manière importante les habitants et celles et ceux qui travaillent dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. Notons d'ailleurs que sur les signataires de la pétition, plus de 5 000 habitent dans le 18<sup>ème</sup>. On voit que c'est un sujet qui importe aux habitants de notre Arrondissement.

Quelques chiffres sur le 18<sup>ème</sup> arrondissement. On est l'arrondissement parisien qui connaît le taux d'emplois précaires le plus élevé ; dans une situation où une personne sur dix ayant entre 15 et 65 ans est demandeuse d'emploi ; dans un arrondissement où le chômage touche particulièrement les jeunes puisque 22 % des demandeurs d'emploi dans l'arrondissement ont moins de 25 ans.

On est dans contexte d'une loi qui propose de solutionner le chômage. On voit bien que c'est une priorité de nos concitoyens. On n'est pas les seuls dans cet arrondissement à prendre la parole et que de nombreux élus parisiens, y compris des élus de divers groupes, y compris le premier adjoint de la Mairie de Paris, ont pris position sur cette loi.

Voilà le pourquoi de la loi. Je note aussi qu'on a eu des annonces du Premier ministre, du Président de la République, qui annoncent quelques changements sur ce texte mais qui annoncent également clairement que la philosophie du texte reste la même. C'est pour cela qu'on a jugé pertinent de maintenir notre vœu puisque les quelques aménagements dont a parlé Manuel VALLS aujourd'hui et qui se retrouveront dans le futur projet de loi qui sera présenté après demain, ne modifient pas fondamentalement la philosophie du texte et des critères tels que le critère de licenciement économique par exemple ne va pas être modifié.

Pour nous, ce vœu garde toute sa pertinence. C'est pourquoi je vous invite à le voter. Je laisse M. JULIEN compléter sur le pourquoi et les motivations de ce vœu.

**Eric LEJOINDRE :** C'est un vœu qui a été signé par deux composants. Le grand libéral que je suis va laisser la présentation se poursuivre par l'autre groupe signataire. Puis je donnerais quelques éléments, puis on aura un petit débat s'il est souhaité.

**Pascal JULIEN :** Nous avons dans cette affaire un maire normal. M. le Maire, je vous félicite d'être un maire normal parce qu'il était normal que ce vœu soit inscrit à l'ordre du jour même si nous avons eu le débat où vous souteniez qu'il n'y avait aucun rapport avec le 18<sup>ème</sup> mais les propos de M. TOUZET montrent que quand même, c'est tout à fait discutable. Outre que si on devait déposer un vœu, chaque fois qu'on n'est pas d'accord avec ce Gouvernement, je peux vous dire qu'il y aurait quelques vœux à la fin de chaque Conseil d'arrondissement. Nous sommes extrêmement raisonnables, on n'utilise ce droit de vœu que ponctuellement quand c'est grave, quand c'est solennel, ce qui est le cas pour les raisons que M. TOUZET a dit avec ce vœu sur la loi travail. Je regrette vraiment que des maires de gauche paraît-il, aient refusé d'inscrire un tel vœu, c'est un déni de démocratie qui ne les honore pas. Mais cela ne nous étonne pas puisqu'ils soutiennent la loi El Khomri.

Au moins vous, M. le Maire, assumez cette tradition démocratique et je me souviens que quand M. VAILLANT a passé la main, il a eu droit à des applaudissements longs et

chaleureux et on était unanime de l'opposition externe et interne. Oui, parce qu'il avait accepté de jouer ce jeu et nous avons accepté d'être raisonnables. On va continuer de l'être. Je vous rassure M. le Maire, vous n'aurez pas de vœu comme cela au prochain Conseil d'arrondissement. Cela méritait quand même d'être dit.

Maintenant sur le fond, ce n'est pas le lieu effectivement. Ce sera un petit peu long de faire une analyse point par point de la loi El Khomri mais je vais reprendre un point essentiel. Nous demandons le retrait de cette loi pour rediscuter d'une réforme du Code du travail. Nous ne voulons pas discuter sur la base d'une philosophie ultralibérale conservatrice et c'est bien le problème. C'est que tous les points un par un mais il n'y en a pas un quasiment qui échappe à cela. Je veux dire, Blaire est à l'homme de gauche à côté de cela, Schroeder aussi, c'est dingue. C'est incroyable, on est scotché partout. C'est vrai que quand on parle avec les gens aujourd'hui, cette affaire prend plus d'importance que les sujets municipaux qui sont effectivement de notre ressort juridique direct.

Il était bien d'avoir ce débat parce que le problème est là. On veut repartir à zéro sur les pénalités, en cas de licenciement abusif ; sur le plafonnement devant les Prud'hommes ; sur la révision du périmètre au niveau duquel sont appréciées les difficultés économiques d'un groupe social en liaison avec le licenciement économique ; sur le renforcement du compte personnel d'activité avec le droit à la formation accrue que nous demandons. Parce que nous arrivons dans la discussion pas seulement en contre mais en pour. Il y a des propositions qui sont faites qu'on entend, outre le partage du temps de travail. La loi Aubry était une excellente loi, malheureusement elle n'a pas été bien mise en œuvre comme elle aurait dû l'être. Aujourd'hui, il faut aller dans les 32 heures.

Les droits du salarié : l'emploi, carrière, formation professionnelle, protection sociale, devraient être rattachés à la personne et non pas au contrat de travail. On en a bien d'autres comme cela à décliner. C'est bien vous dire que notre philosophie est constructive. Rediscutons du Code du travail, d'accord mais sur une base idéologique qui est de trouver le point d'équilibre entre la protection des salariés et la nécessaire liberté de manœuvre du chef d'entreprise. Nous sommes partisans de la régulation. Il faut mettre le curseur au bon endroit. Là le curseur a été mis à l'autre bout de l'échiquier. Vous voyez bien que dans votre propre parti, il y a quelques hésitations. Cela ne me regarde pas, je n'ai jamais pris mes positions politiques en fonction de ce qui se passe chez les autres. On traite le sujet en fonction de ce qu'on estime être l'intérêt général. Les salariés ont droit à autre chose qu'être une variable d'ajustement, être jetables comme ils le sont aujourd'hui. Cette loi El Khomri fragilise les salariés et c'est pour cela que nous voulons le retrait de la loi pour rediscuter.

On doit prendre position là-dessus. On doit voter, on ne peut pas se contenter d'un débat en Conseil d'arrondissement. On doit être courageux chacun et dire ce qu'on en pense parce que ceux qui sont dans l'arrondissement même si on est conseillers municipaux, veulent savoir ce qu'on pense là-dessus. Je n'ai pas cessé d'être interrogé sur la déchéance de la nationalité, sur tout un tas de choses et c'est normal. On est des élus municipaux mais ce n'est pas pour autant qu'on est étanches aux grandes questions. Voilà pourquoi ce débat et ce vote est bienvenu. On doit avoir le courage de ses opinions. Voilà le pourquoi de ce vœu.

**Eric LEJOINDRE :** Je veux remercier M. JULIEN pour ses compliments. C'est vrai que pour moi la normalité est plutôt une valeur et je continue à la porter. Mais j'ai été candidat à être Maire du 18<sup>ème</sup>. Si j'avais été candidat à l'élection présidentielle, si j'avais d'ailleurs été candidat aux élections législatives, ce qui est le cas de plusieurs d'entre nous ici, j'aurais eu dans le cadre de mes fonctions à m'exprimer sur ces débats nationaux comme s'expriment les parlementaires de tout bord qui travaillent depuis quelques semaines sur la question de la loi du travail. Mais ce n'est pas le mandat que j'ai demandé aux habitants du 18<sup>ème</sup> de me confier. Je leur ai demandé de me confier ce mandat de Maire d'arrondissement qui est un

très beau mandat, très exigeant et qui impose beaucoup de travail, y compris dans le cadre de ce travail, il y a la capacité à faire vivre dans sa diversité une majorité.

Il y a des lieux dans le 18<sup>ème</sup> en dehors heureusement du Conseil d'arrondissement, pour faire en sorte que chacun, soit en tant que citoyen, élu, responsable politique puisse s'exprimer sur les sujets d'actualité politique importants. D'ailleurs, autour de cette table, beaucoup ne s'en sont pas privés et ils ont absolument raison que ce soit favorablement, défavorablement ou de façon plus complexe sur la loi travail qui est aujourd'hui en cours de discussion. Chacun a pu s'exprimer et connaît les positions de tous ceux qui ont souhaité autour de la table les exprimer sur ce sujet. De ce point de vue, dans le 18<sup>ème</sup>, personne n'est privé de la capacité à débattre. D'ailleurs, rien n'interdit les responsables politiques de proposer à leur formation politique d'engager des discussions, des débats, y compris publics sur ces sujets pour faire vivre dans l'Arrondissement la démocratie et le débat.

C'est vrai que c'est plus compliqué aujourd'hui, en tout cas ce soir sur la loi en question puisque j'étais avec vous ces dernières heures depuis assez tôt cet après-midi et que je fais partie de ceux qui ne sont pas capables d'avoir un avis sur une loi que je n'ai évidemment pas vue, d'ailleurs personne ici ne l'a vue puisqu'elle n'a pas encore été proposée au Conseil des ministres. C'est pour cela que je considère – dans vos interventions vous avez mentionné de façon subliminale cet élément – qu'il y a une forme de dévoiement de procédure à demander à un conseiller d'arrondissement qu'il débattre. Ma foi, c'est déjà arrivé, on a même eu un débat ici sur la question de Fukushima, un débat qui n'avait pas grand-chose à voir avec le Conseil d'arrondissement. A débattre à la rigueur, pourquoi pas ? Mais à voter, à prendre une position sur un débat qui ne nous concerne pas directement, pour laquelle les habitants du 18<sup>ème</sup> ne nous ont pas mandatés. Les habitants nous ont mandatés pour voter, pour savoir si on fait des crèches, si on fait de centres d'hébergement dans le 16<sup>ème</sup> ou dans le 18<sup>ème</sup> ou en l'occurrence les deux, pour savoir comment on gère la vie de l'Arrondissement, pour gérer la propreté et l'ensemble de ces sujets. Ils ne nous ont pas mandatés en tant que Conseil d'arrondissement pour prendre des positions sur des sujets de cette nature.

Voilà pourquoi je pense que ce vote, si vous souhaitiez aller jusqu'au bout et je souhaiterais que ce débat ayant eu lieu, le vœu puisse être retiré, sinon j'inviterais évidemment à voter contre. Ce vote ne serait pas un vote légitime et qu'il y a là un détournement de procédure. Le fait que j'invite puisque j'ai pu comprendre – l'intervention de M. JULIEN était très claire là-dessus – que le vœu ne serait pas retiré, ce qui encore une fois je le dis à mon sens est une mauvaise compréhension de ce à quoi nous nous sommes engagés devant les habitants du 18<sup>ème</sup> ou plus précisément ce que les habitants du 18<sup>ème</sup> nous ont confiés non pas à chacun puisque ce n'est pas nous individuellement qui sommes membres de ce Conseil d'arrondissement, c'est notre collectif qui s'exprime. Que chacun exprime une disposition ou un avis individuel, c'est tout à fait légitime. Mais là vous souhaitez que le Conseil d'arrondissement en tant qu'organe politique prenne une position sur un texte qui encore une fois par ailleurs, nous ne connaissons pas. Il serait bien normal de demander le retrait d'un texte que je ne connais pas mais je ne rentre même pas là-dedans.

Si vous mainteniez ce vœu ce que je ne souhaite pas, j'inviterais les élus à ne pas le voter sans que ce vote contre soit une prise de position de quelque façon que ce soit sur le fond du texte. Sur le fond du texte, j'aurais y compris à titre individuel, l'occasion de m'exprimer et de faire connaître une position et on sera beaucoup à le faire. Mais je ne souhaite pas que soit dévoyé le Conseil d'arrondissement parce que cela n'aurait pas beaucoup de sens. Que le débat soit légitime c'est une évidence mais tous les débats ne doivent se tenir au sein du Conseil d'arrondissement. J'espère avoir été clair, je ne prends pas position et je me refuse à donner mon sentiment ce soir sur la loi El Khomri. Cette question pour moi est centrale parce qu'on a tous constaté qu'un certain nombre de citoyens se détournent des

responsables politiques, que la tentation pressait parfois l'opinion publique, les médias, tel ou tel groupe de s'exprimer n'importe comment sur tout et n'importe quoi, entrainer de la défiance. Je ne veux pas laisser croire aux habitants du 18<sup>ème</sup> que les votes dans ce Conseil d'arrondissement n'ont pas de sens, ni laisser croire qu'on pourrait faire évoluer de quelque manière que ce soit par un vote, on peut le faire par un débat, un texte de loi qui, encore une fois je le répète d'ailleurs, n'existe pas encore mais qui va exister dans très peu de jours.

On fait une mauvaise manière à la raison pour laquelle on a été élu ici et cela je ne veux pas y participer. Je ne veux pas que puisse remonter de ce Conseil un vœu qui aurait été adopté d'une façon ou d'une autre alors qu'il n'aurait pas dû l'être. Voilà pourquoi je refais cette demande à ce que ce débat ayant eu lieu, le vœu soit retiré et s'il ne l'était pas, j'inviterais les élus qui le souhaitent à s'y opposer sur la forme et parce que c'est aussi des convictions que de considérer qu'il nous revient de faire ce pourquoi nous avons été élus et on n'est pas élu pour faire n'importe quoi, on n'est pas élu sur tous les sujets.

**Gérald BRIANT** : Juste quelques éléments, M. TOUZET a bien dit avec M. JULIEN mais surtout, je réagis à ce que vous venez de dire.

Quand on est élu, on est élu par des habitants, des électeurs qui votent à gauche, à droite ou qui s'abstiennent ou qui votent au centre. Dans les professions de foi que nous avons élus municipaux, il y a des logos, il y a des soutiens de personnalités politiques qui défendent des orientations. Quand on va les chercher notamment, c'est pour les orientations qu'elles défendent. Dire que cela ne nous concerne pas, c'est biaiser pour le moins et je suis gentil dans la formulation. A un moment, il faut assumer le fait qu'on a des convictions. Les gens veulent savoir ce que pense leur maire, l'équipe municipale sur les dossiers brûlants de l'actualité immédiate.

Vous faites une proposition qui est celle d'organiser le débat démocratique car vous pensez qu'il doit avoir lieu. Fort bien. Allons-y jusqu'au bout alors, proposons qu'il y ait par exemple une mise à disposition de la salle aux organisations politiques ou syndicales pour pouvoir avoir un grand débat démocratique dans l'enceinte du 18<sup>ème</sup> arrondissement sur la loi El Khomri. Je prends la balle au bond parce que je vois un excellent moment de discussion et de débat démocratique. S'il y a la possibilité, pourquoi ne pas le faire ?

Je ne crois pas que la défiance vient du débat politique tel qu'il existe en Conseil d'arrondissement, mais vient de promesses qui n'ont pas été respectées par ceux qui sont aujourd'hui au pouvoir. Vous avez vu la citation d'Eddy MITCHELL dans le JDD, je vous en ferais grâce mais dire à un moment, qu'aujourd'hui la loi qu'on subit qui est une loi quand même là pour, je reprends les mots de Pierre GATTAZ à la sortie du Premier ministre qui dit : « Ouf, on a réussi à sécuriser les licenciements, l'essentiel est sauf ». Aujourd'hui, on n'est pas toute la gauche qui soit rassemblée pour dire, attendez ce n'est pas possible, mais qu'au contraire, on soit victime de cela, je crois que tout nous pousse à nous défendre. Aujourd'hui il y avait, ce dont j'excuse Mme EL KHOMRI qui était sur le journal de TF1 pour défendre la loi, il y avait Manuel VALLS qui était sur France2 au 20h00, c'est bien aussi dans des conseils d'arrondissement, il y a la démocratie et qu'il y a un autre son de cloche aussi qui puisse être défendu. Oui, c'est une tribune pour faire vivre le débat démocratique. Je me félicite que vous ayez permis M. le Maire ce soir, qu'il y ait ce débat parce que dans d'autres arrondissements, il n'a pas eu lieu. Mais de toute façon, il y aura lieu parce que ce mouvement va continuer à grossir. C'est pour cela que nous allons maintenir notre vœu.

**Eric LEJOINDRE** : Je n'ai peut-être pas été très clair dans ce que j'ai dit, donc je vais essayer de le redire de façon plus brève. Je n'ai jamais dit que le débat sur une quelconque loi que ce soit ne concernait pas les élus. J'ai dit que le débat sur une quelconque loi ne concerne pas le Conseil d'arrondissement en tant qu'instance. Nous sommes tous des élus,

que nous nous exprimons certains dans les médias parce qu'ils y ont accès, d'autres plus localement comme c'est mon cas, et qui sommes tout à fait habilités à donner un avis et à faire vivre un débat. J'ai bien parlé du Conseil d'arrondissement qui est ce pourquoi les habitants du 18<sup>ème</sup> nous ont élus en nous confiant un mandat et des compétences qui sont délimitées par les textes et qui nous permettent de rendre compte aux électeurs de ce pourquoi ils nous ont élus.

Je fais une différence entre ce qu'est le Conseil d'arrondissement qui est une instance, qui a toujours eu pour moi une grande importance et dont les décisions engagent l'équipe que nous formons, qui n'est certes pas une municipalité mais qui est quand même un collectif au service de la population du 18<sup>ème</sup> et d'autres lieux, y compris d'autres lieux de débats, c'est le cas du CICA, de l'ensemble des réunions de concertation, tout ce qu'on peut faire sur des sujets locaux ou sur des sujets plus globaux. Mais je crois qu'un vote dans un conseil d'arrondissement doit se tenir sur les sujets ayant trait aux compétences pour lesquelles nous avons été candidats. Que les choses soient bien claires, chacun sera libre de connaître ma position sur cette loi en me la demandant. Elle sera de toute façon plus complexe que ce que nous permet de faire un vote pour ou contre un texte écrit. Pour autant, le sens de mon intervention était celui de redire ce qu'est le Conseil d'arrondissement, de considérer que c'est un dévoiement de ce que notre Conseil d'arrondissement ce qui est un mot peut-être un peu fort mais qui est de souhaiter que dans cette enceinte soit émis un avis qui nous engagerait collectivement sur un texte et quelque puisse être par ailleurs la complexité ou la simplicité des avis des uns et des autres sur ce texte.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : On a souvent d'abord ce débat de forme pour savoir si des vœux nationaux ou la connotation internationale doivent être déposés en Conseil d'arrondissement. Je crois qu'à partir du moment où dès le début de votre mandat vous l'avez accepté et toléré, il faut aller jusqu'au bout de votre mandat, sinon cela crée des inégalités entre les différents groupes ou selon les sujets.

M. JULIEN parle de normalité vous concernant. Je dirais que vous êtes libéral parfois oui c'est vrai mais pas toujours. Attention à la normalité parce que parfois cela peut conduire à l'échec et parfois quand on se réclame trop de la normalité, on finit par inquiéter celles et ceux qui avaient voté pour ceux qui s'en réclamaient. Je pense que plus que de la normalité, les Français demandent de la clarté et de l'action. Malheureusement, c'est vrai que sur la forme si on pouvait reprocher une chose à ce Gouvernement, et c'est peut être le seul point de convergence avec ceux qui ont déposé ce vœu, c'est que ce qui est proposé n'a jamais été proposé aux Français. Et qu'effectivement, celles et ceux qui ont voté pour François HOLLANDE n'ont pas voté pour ce qui est proposé aujourd'hui. Cela oblige à réfléchir l'ensemble des forces politiques.

Quand on se présente devant nos concitoyens, il faut avoir travaillé et réfléchi au projet qu'on veut mettre en œuvre pour la France, pour son territoire parce que retisser de la confiance face aux abstentionnistes, face à la montée de l'extrême droite oblige à davantage de sincérité et d'authenticité dans ce que l'on dit, dans ce que l'on propose pour pouvoir le faire ensuite. Après chacun a sa position sur le fond.

Sur le fond, j'étais favorable au texte initial, non pas qu'il me convenait totalement mais parce que c'était un premier pas vers ce qu'il faut faire pour retrouver le chemin de l'emploi et de la croissance. Bien sûr qu'on peut rester sur des positions dogmatiques, malheureusement le chômage ne cesse de croître. Si on regarde les chiffres, même si le chômage ce ne sont pas des chiffres, ce sont des vies, des personnes, des familles qui souffrent de manque de pouvoir d'achat mais qui souffrent de manque de dignité sociale et qui voudraient pouvoir s'en sortir. Il faut peut-être remettre en cause les politiques publiques

qui ont été mises en place par les uns et par les autres d'ailleurs depuis de nombreuses années.

Au fond, un entrepreneur, je ne parle de la grande entreprise, je parle de l'entrepreneur, de la PME, de la TPE, mais il faut les écouter. Que demandent-ils ? Ils ne demandent pas plus de souplesse pour avoir le plaisir de licencier, ils demandent plus de souplesse pour pouvoir embaucher parce qu'un entrepreneur, vous les connaissez, vous allez à leur rencontre, ce qu'il veut c'est développer son entreprise, c'est forcément créer de l'emploi. Or aujourd'hui, il y a des freins à cette compétitivité.

Je voudrais quand même rappeler qu'aujourd'hui, si on regarde les chiffres, depuis 2012 alors que la plupart des pays comparables à la France ont retrouvé le chemin de la croissance et de l'emploi parce que ces pays là ont fait des réformes. Je pense à l'Allemagne mais pas seulement. Nous, nous avons vu notre nombre de chômeurs augmenter selon les catégories jusqu'à plus d'un millions de chômeurs supplémentaires depuis 2012. Evidemment, c'était un premier pas parce qu'il faut bien avancer. Dans l'intérêt général, j'avais dit si j'avais été parlementaire j'aurais voté cette première proposition d'avant projet de loi. Il manquait dedans un certain nombre de choses parce que, quitte à créer un choc de compétitivité, autant aller au bout. Il manque totalement la simplification administrative demandée par de nombreux entrepreneurs qui croulent sous un certain nombre de paperasserie et de difficultés sur le Code du travail. Cela demandait aussi de travailler sur le contrat de travail. Puis au lieu de faire ce CICE, il vaudrait mieux faire une baisse simple et directe des charges sur l'entreprise pour leur permettre d'être plus compétitifs car ce CICE est aussi trop complexe et n'a pas les résultats escomptés. Il manquait aussi autre chose, un volet pour les salariés. C'est quelqu'un de l'opposition qui vous le dit, il manquait des droits aux salariés notamment en matière de formation tout au long de la vie, de qualification parce que les métiers changent et changeront notamment avec l'innovation, la numérisation de l'économie. Il faut permettre à chaque salarié de pouvoir régulièrement être reformé dans son métier ou de pouvoir changer de métier afin d'être toujours sur le marché du travail et de vivre de son travail ou être entre deux postes de travail en formation et dans une formation avec débouchés.

Malheureusement, le Gouvernement semble reculer. On ne comprend pas bien parce que ce qui était dit comme nécessaire au retour de la croissance économique à l'emploi hier, ne serait plus bon aujourd'hui et qu'on essaie de trouver un équilibre au dernier moment pour essayer de contenter tout le monde. Mais quand on veut contenter tout le monde, finalement on est loin de l'intérêt général et on ne contente personne et on se retrouvera toujours avec les personnes mécontentes qui seront dans la rue. La réforme qui était utile et soutenue par un certain nombre de personnes, malheureusement beaucoup de gens comme moi ne soutiendront plus ce projet de loi.

En conclusion, regardons aussi quand même ce qui s'est passé ailleurs. C'est un social démocrate Gerhard SCHRODER qui a permis les lois Hartz en 2003. C'est M. Matteo RENZI qui réforme le droit du travail en Italie, ce n'est pas la gauche ou la droite qui importe aux Français aujourd'hui parce que ces débats sont dépassés, on le voit dans les discussions de ce soir. Ce qui importe c'est la clarté dans les positions. C'est sincérité de l'authenticité dans l'engagement, mais c'est la recherche de résultats qui va compter maintenant. C'est pour cela, je vais faire un peu de provocation, mais je crois comme Emanuel MACRON que les vieux clivages sont dépassés et qu'aujourd'hui, il faut être capable de travailler ensemble si on est d'accord sur un certain nombre de sujets et je regrette que le Premier ministre recule sur ce texte et il aurait mieux fait d'essayer de trouver une majorité d'idées plutôt que de chercher une majorité politique que de toute façon, il n'obtiendra pas ni maintenant ni dans les urnes l'année prochaine.

**Pascal JULIEN** : Quand je parlais de normalité tout à l'heure, c'était un trait d'humour M. BOURNAZEL en référence au président normal, vous l'aviez compris.

Il s'agit d'un vœu, non pas d'une délibération. Des vœux à caractère international, quand dans une mairie on demande que soit affiché le portrait d'une victime d'attentat ou d'enlèvement sur le fronton de la Mairie, c'est voté sans aucun problème. Cela se fait dans de nombreux conseils d'arrondissement, au Conseil de Paris, une question internationale, très éloignée a priori de notre Arrondissement et pourtant c'est complètement accepté. Rien que cet exemple rend caduc votre argument, M. le Maire, sans parler de bien d'autres sujets. Par exemple, beaucoup de mairies ont adopté sans problème des vœux Tafta à propos de ce traité du commerce sans que cela pose des difficultés. Mais là comme par hasard, sur la loi El Khomri il y a une petite difficulté alors qu'avant, il n'y en avait pas, voilà.

Il faut rester sérieux. Entre le débat et le vote, je fais une différence. Le vote, c'est avoir le courage de ses opinions, je suis pour ou contre. Suis-je pour ou contre le retrait de la loi El Khomri. Vous répondez que vous êtes contre, au moins les choses seront claires. On le saura, c'est tout. C'est une question de courage politique attendu de la part des électeurs à toutes les échelles des circonscriptions qu'elles soient municipales, nationales, européennes.

Sur le fond, je vais devoir me répéter mais ce que je trouve quand même incroyable c'est que cela soit M. BOURNAZEL qui vous fasse remarquer que le projet El Khomri manquait d'éléments sur les droits du salarié, le droit à l'information. Vous avez trouvé M. le Maire plus à gauche que vous en la personne de M. BOURNAZEL. Mais ce n'est pas vous, c'est M. MACRON, M. HOLLANDE, M. le Premier ministre qui font preuve en adoptant cette loi d'un conservatisme et d'un libéralisme réactionnaire. Le mot réactionnaire signifie bien ce qu'il veut dire, on revient en arrière. C'est-à-dire on revient avant qu'il y ait de la régulation, qu'il y ait des lois sociales, on revient au XIX<sup>ème</sup> siècle, dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, on revient à ce qui se faisait avant la crise des années 30, avant l'Etat providence.

Réactionnaire, ce n'est pas péjoratif, c'est une réalité historique. Malheureusement, si avec cela, tout y est, que ce soit le prolongement outre mesure, des lois policières, la déchéance qu'on voulait inscrire dans la constitution et qui plus est, pour les binationaux seulement même s'il y a eu quelques reculs qui s'effectuent ici ou là, l'intention était bien celle-là. C'est une chaîne sémantique tout cela avec, de repousser à dix ans sinon davantage la fermeture des centrales nucléaires. Ce sont les promesses non tenues. On pourrait aligner, c'est cela qui est terrible, c'est que cette loi El Khomri est la cerise sur le gâteau. Il y a l'analyse qu'on peut en faire en tant que telle toute seule, puis il y a l'analyse qu'on peut faire quand on le remet en perspective. Quand on le remet en perspective, ce sont les résultats qui vous attendent, mais hélas nous avec, en 2017. C'est tout.

Vous êtes tellement attaché au fait que la parole des élus, les votes ne doivent surtout pas bouger sur Bois-Dormoy ou sur autre chose. Mais vous devez être un petit peu attaché à tenir les promesses électorales. Les promesses électorales de François HOLLANDE n'ont pas été tenues. Le contrat de mandature signé entre les écologistes et le parti socialiste a été violé par les parlementaires.

**Eric LEJOINDRE** : Bien, cela ne nous avait pas échappé d'ailleurs, le débat avait eu une certaine tenue jusqu'à cette dernière intervention. Cette dernière me confirme bien dans l'idée qu'on est totalement dans un détournement de procédure et qu'il faudra que pour la suite, on se fixe des règles collectives qui permettent de les éviter.

**Hugo TOUZET** : Pourquoi on maintient le vœu ? Je profite au passage pour répondre à M. BOURNAZEL vu que dans un débat, on échange et j'ai commencé à échanger des arguments.

Je ne peux pas ne pas le faire, pour répondre à M. BOURNAZEL qui pour ce coup, j'ai du mal un peu à voir si vous êtes l'opposition gouvernementale ou la majorité d'idée. Par ailleurs, vous parlez de dignité sociale et je fais un encart mais on n'a pas eu le temps d'en parler ce soir. Il faudrait voir quand on parle de dignité sociale ce qui s'est passé dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement. Je dis que cela n'a rien à voir mais je pense que c'était important d'en parler ce soir et féliciter l'action de M. BROSSAT qui s'est heurtée à une salle pleine de furies et de hurlements pour ne pas mener des politiques plus solides. Mais là je passe.

Vous dites M. le Maire et c'est là-dessus que je voulais répondre, on n'est pas élus pour faire n'importe quoi. Je voudrais dire que je n'ai pas l'impression qu'on fasse n'importe quoi. Quand dans la société il y a un mouvement de repolitisation et de politisation énorme, quand on a des jeunes qui commencent à s'intéresser, en fait qu'il y a un Code de travail, qui se demandent à quoi cela sert, qui commencent à se poser des questions, on ne fait n'importe quoi quand on permet dans un lieu qui est lieu de représentants du peuple, de poser ces débats et de se positionner. Vous dites il y a des lieux, je pense qu'il n'y a pas de lieu où on ne peut pas débattre des sujets qui traversent la société et en l'occurrence quand on a quelque chose d'aussi majeur que la loi travail en termes de ce que cela représente comme questionnement pour nos concitoyens, on ne peut pas se priver de lieu de débats et de lieu de positionnement. En effet, je suis élu du 18<sup>ème</sup> mais je suis aussi pour les gens un élu. Les gens ont envie de savoir ce que je pense, des tels ou des tels sujets et en particulier sur les sujets qui occupent tout l'espace public en ce moment.

Sur le fond, je ne vais pas revenir à ce qui a été dit, pourquoi on est contre cette loi pour le fond ? Parce qu'aujourd'hui, il faut savoir cibler les enjeux. Les enjeux sont la réponse au chômage, la transition énergétique, la précarité au travail qui est de plus en plus développée. Est-ce que cette loi y répond ? On pense que non. On peut avoir un avis contraire mais dans ce cas, on en débat, on pose des arguments et on tranche les arguments par un vote. Voilà pourquoi on pose le retrait et on maintient ce vœu.

**Eric LEJOINDRE** : Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit mais un mot quand même sur la façon dont il faut que nous soyons élus. Encore une fois être élu, ce n'est pas une qualité en soi. On n'a pas été élu en soi, on ne représente pas les habitants sur tout et sur n'importe quoi. On a été élu conseiller d'arrondissement, conseiller de Paris, certains ici sont parlementaires et d'autres sont conseillers régionaux, d'autres ont d'autres responsabilités dans d'autres endroits. Ce que nous représentons ici, ce sont les habitants du 18<sup>ème</sup> certes mais pas sur tout parce que ce n'est pas pour cela qu'ils nous ont fait confiance. Je le redis, si je considère qu'il y a une forme de dévoiement, ce n'est pas spécifique sur ce sujet. C'est parce qu'il faut que nous respections, dans cette enceinte, la salle du Conseil d'arrondissement – je ne parle des débats qu'on peut avoir ailleurs – où on se réunit pour délibérer sur la vie de l'Arrondissement, le mandat qui nous a été donné par les habitants. Ce mandat ne va pas jusqu'au fait de savoir s'il faut qu'une loi soit ou pas retirée. Encore une fois, je redis en l'occurrence c'est d'autant plus compliqué que la loi sur laquelle il faudrait que nous nous positionnions, on ne la connaît pas. Mais même si on la connaissait, le sujet ne sera pas celui-là.

Voilà pourquoi, puisque le vœu est maintenu, je vous appelle à voter contre. Ce qui encore une fois, n'engage pas le sentiment ou l'avis que je peux avoir par ailleurs sur le fond de la loi qui va être présentée mais qui engage le respect que je dois au mandat que m'ont confié les habitants du 18<sup>ème</sup>.

Le vœu est rejeté. Je vous en remercie. Il nous reste trois vœux à voir.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.58 à la majorité soit 14 voix pour dont 4 pouvoirs (PC-FDG/EELV), 28 voix contre dont 6 pouvoirs (PS/LI-CI/NI (Mme MEHAL), 2 abstentions (Mmes LASSURE et AKKARI) et 1 voix ne participant pas au vote (Mme DEMANGEL)

**DELIBERATION : 18.2016.59 : Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à Mme la Maire de Paris et au Préfet de Police relatif à la demande de tranquillité publique Porte de Saint- Ouen et Porte Montmartre**

**Christian HONORE** : Ce vœu est entièrement et uniquement centré sur le 18<sup>ème</sup>. Vous connaissez quels sont les problèmes qui existent aux Porte de Saint-Ouen, Porte Montmartre et les nuisances que subissent les habitants.

Il n'y a de jour que M. BOURNAZEL ou moi ne recevions des mails, des coups de téléphone ou de sms pour nous dire que la vie devient impossible dans ce quartier : vente à la sauvette, prostitution, trafic.

Le vœu que je vous présente au nom du groupe, c'est pour vous demander et demander au Préfet de police de prendre véritablement les mesures nécessaires pour que les habitants de la porte de Saint-Ouen et la porte Montmartre vivent dans le calme et dans la tranquillité.

Vous êtes aussi bien conscient que nous qu'il y a un vrai problème et que des mesures sont à prendre. Or, c'est vous qui êtes en responsabilité et au pouvoir et à la Mairie. Vous ne pouvez pas vous défaire sur une quelconque responsabilité autre que la vôtre. Si comme nous, vous allez voir les habitants, comme nous vous entendez leurs doléances.

Si vous y allez et que vous les écoutez et que vous ne faites rien, c'est encore plus grave. Si les gens vous parlent avec la même tristesse et parfois la même colère avec laquelle ils nous parlent vous ne pouvez pas rester inactifs. Vous ne pouvez pas rester sans rien faire. C'est la raison pour laquelle je vous propose ce vœu pour qu'enfin, des mesures soient prises pour que les gens qui habitent dans les quartiers les plus défavorisés puissent vivre dans la tranquillité et ne soient pas victimes de toutes ces nuisances.

Voilà mes chers collègues, je suis persuadé que là il ne pourra pas y avoir de débat puisqu'en fait, je ne viens que d'émettre des évidences. Merci de nous soutenir dans cette démarche.

**Eric LEJOINDRE** : Merci beaucoup pour ce vœu. Je vais vous donner quelques éléments de réponse en l'absence de Mme PROUST qui ne peut pas être là ce soir, mais qui vont vous permettre d'être totalement rassuré, non pas sur l'état l'actuel de la situation à la porte de Saint-Ouen et la porte Montmartre mais sur l'investissement qui est celui de mon équipe, et d'ailleurs de la préfecture de police. Il nous reste encore beaucoup de travail à faire, chacun le sait, pour faire en sorte que la vie soit plus douce à cet endroit qui subit des phénomènes qui sont exogènes à l'Arrondissement et aux quartiers, mais qui occupent l'espace public de façon extrêmement différente à la porte de Saint-Ouen et la porte Montmartre, mais aussi dans les rues du Docteur-Babinski qui sont de l'autre côté du

périphérique mais qui sont dans le 18<sup>ème</sup>. Puis sur le mail Huchard de temps en temps et sur rue Pasteur-Vallery-Radot.

D'abord, vous redire que de nombreux élus dont moi évidemment sont régulièrement dans le quartier en communication avec les habitants qui sont à la fois compréhensifs sur beaucoup de choses et à la fois souhaitent, c'est notre engagement, que la vie retrouve son calme dans ce quartier. C'est d'ailleurs un sujet que j'aborde systématiquement à chaque fois que je rencontre au moins une à deux fois par mois la commissaire Goetz parce qu'on sait bien qu'au moins dans un temps court, la présence des forces de police est indispensable pour amener la tranquillité publique.

D'ailleurs, vous l'aurez constaté, on a obtenu un dispositif policier spécifique, notamment avec des statiques et on a vu ce dispositif se mettre en place avec plus d'acuités après la COP21. Vous savez que jusqu'à la COP21, la plus grande partie des forces notamment mobiles était concentrée sur la protection des chefs d'Etats et de gouvernement et sur la protection des lieux de discussion. On a subi, et c'est vrai à la porte Montmartre comme c'est vrai dans d'autres endroits du 18<sup>ème</sup>, une baisse du nombre de CRS qu'on avait sur place qui a rendu compliqué le maintien de l'ordre. Chacun l'a constaté depuis quelques semaines, les CRS sont de retour. D'ailleurs, les habitants se sont précipités, ils sont venus nous revoir pour nous dire qu'ils avaient constaté l'amélioration de la situation qui reste liée d'abord à la présence des CRS, donc assez peu durable même si c'est quand même beaucoup mieux.

On retravaille notamment avec M. BRIANT à redonner un nouveau souffle au Carré des Biffins qui a subi aussi l'année dernière une période extrêmement compliquée notamment liée au changement de ressources humaines de l'association Aurore et là, la nouvelle équipe avec une nouvelle convention recommence le travail sur ce lieu pour faire en sorte que le Carré des Biffins soit mieux protégé de l'extérieur, plus visible et qu'on puisse mieux faire la différence entre ce qui se passe à l'intérieur du Carré et ce qui se passe à l'extérieur.

Nous travaillons d'ailleurs avec Mme ROLLAND et les équipes qui ont à charge de mettre en place le budget participatif à une intervention qui pourrait être relativement massive sous le pont du périphérique à la porte Montmartre pour redonner à cet endroit un peu plus de clarté, de visibilité, de transparence et pour faire de ce lieu qui permet le passage entre Paris et Saint-Ouen, un passage plus agréable et plus simple et donc beaucoup valorisant. Vous savez que nous avons ailleurs soutenu avec beaucoup de force le projet hôtelier qui va s'installer à la porte Montmartre comme nous soutenons bien sûr la mise en place du bâtiment qui va accueillir des entreprises parce que cette porte a aussi besoin d'activités économiques. Le fait qu'un hôtel trois étoiles aille s'implanter à la porte Montmartre montre qu'il y a des perspectives positives à construire.

Les équipes de développement local sous la direction de Mme AKKARI et avec M. DAWNY, ont commencé à retravailler sur les activités du printemps. Tous les printemps, on met en place un travail en coordination avec les EDL pour occuper l'espace de façon positive et pour faire en sorte que les habitants puissent se réapproprier notamment le mail Binet ou le mail Huchard et puissent réoccuper cet espace avec plus de tranquillité et plus d'activités positives. C'est essentiel pour les habitants qui voient que leur territoire est valorisé et qu'il leur appartient parce que c'est bien le sujet de faire en sorte que les habitants de la porte Montmartre puissent disposer normalement et tranquillement de l'espace public.

Je voulais aussi rappeler que nous avons entamé un travail avec la Mairie de Saint-Ouen. Une première réunion a eu lieu ici entre moi-même, le Maire de Saint-Ouen, les deux commissaires et l'ensemble des services de nos deux collectivités. Une deuxième réunion est prévue, elle se déroulera à Saint-Ouen en présence aussi des responsables de Plaine Commune puisque nous ne sommes qu'une mairie d'arrondissement mais les mairies de

plein exercice ont aussi beaucoup de compétences qui ont été remontées aux agglos. En l'occurrence, le travail pour la Mairie de Saint-Ouen doit se faire avec Plaine Commune où on va se revoir à la fin du mois pour faire le bilan des actions engagées qui, très objectivement n'ont pas donné des résultats spectaculaires à ce stade. Mais le travail coopératif en coopération avec d'autres collectivités met du temps à être calé. Il faut dire que les arrivées de fin d'année de policiers supplémentaires dans le 18<sup>ème</sup> ont aussi donné un peu d'air. Je me répète mais c'est utile d'avoir plus de fonctionnaires de polices que moins.

Je me réjouis que depuis 2012, année après année, nous grignotons petit à petit le retard pris ou plutôt que nous arrivions à retrouver les effectifs supprimés lors de la précédente présidence qui a été un problème majeur pour nous. Là encore, il reste du travail à faire mais le préfet et les équipes de la commissaire sont très engagés dans la limite ce qu'ils arrivent à faire puisque cela demande une présence policière très nombreuse pour arriver à réduire l'occupation illicite de l'espace public à cet endroit.

Reste le sujet de fond, qui concerne le 18<sup>ème</sup> mais plus largement que le 18<sup>ème</sup>. D'ailleurs dans le 18<sup>ème</sup>, non seulement la porte Montmartre mais aussi Château Rouge mais aussi La Chapelle, sous une autre forme la Butte Montmartre et la rue de Steinkerque qui est la multiplication. D'ailleurs, sous une forme encore différente, y compris le quartier de la Mairie du 18<sup>ème</sup> ou la rue Max-Dormoy qui consiste à faire en sorte de voir se réduire l'utilisation de l'espace public à des fins commerciales illicites. Je milite depuis assez longtemps pour qu'on ait une vision plus globale au niveau de l'Hôtel de Ville de ces questions. La Maire de Paris annoncera dans quelques jours un certain nombre d'initiatives qui doivent permettre de prendre en charge cette problématique globale à Paris qui sont des modes de régulation ou de suppression ou en tout cas de règlement de la question des ventes sur l'espace public, que ce soit sous une forme comme à la porte Montmartre ou à La Chapelle de marché de la misère ou que ce soit sous d'autres formes, la sauvette, recel de contrefaçon. Vous avez peut être vu à Château Rouge la très belle affaire faite par les forces de la commissaire de police qui a permis de trouver plus de 600 sacs contrefaits et de mettre un terme à une partie de ce trafic. Je travaille beaucoup avec l'UNIFAB qui est l'union des fabricants de produits de luxe, d'ailleurs j'ai appris à ce titre que les cigarettes sont considérées un produit de luxe, pour que nous puissions aussi attaquer par le biais de la contrefaçon. Parce que vendre à la sauvette est une contravention mais vendre de la contrefaçon est toute de suite pénale, encore faut-il que les marques puissent porter plainte. Nous avons mis en place un système qui permet à la commissaire d'avoir un référent qui va tout de suite aller chercher la marque, qui va pouvoir porter plainte, donc avoir une action répressive beaucoup plus forte à l'encontre, non pas du vendeur à la sauvette de la misère mais du vendeur de contrefaçon qui est une problématique plus importante.

Voilà pourquoi vous pouvez être entièrement rassurés sur le fait que nous prenons toutes les mesures que nous pouvons pour faire en sorte que les habitants de la porte de Saint-Ouen et de la porte Montmartre vivent mieux. J'ajoute que le fait que nous puissions ouvrir dans d'autres arrondissements des lieux d'hébergement pour les personnes à la rue serait une bonne façon de réduire la pression sur la porte de Saint-Ouen. Si nous pouvions déplacer un certain nombre de personnes qui aujourd'hui vivent à Louis-Pasteur-Vallery-Radot dans des voitures ou à côté de voitures pour les mettre par exemple dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement, dans la lisière du Bois de Boulogne, je vous promets ce ne sont pas des migrants, ce ne sont pas des réfugiés. Je vous promets qu'ils seraient bien mieux traités et que cela nous arrangerait aussi.

Voilà pourquoi je vais vous proposer de retirer ce vœu en considérant que la réponse vous satisfait. Sinon je serais amené à appeler à voter contre puisque, évidemment, on ne va pas voter un vœu qui nous demande de faire ce qu'on fait déjà.

**Christian HONORE** : Pardonnez-moi M. le Maire amis avec tout le respect que je vous dois, vous ne pouvez pas dire qu'avec tous ce que nous faisons. En exemple, vous avez parlé d'un hôtel trois étoiles qui va être construit. On peut se dire que c'est bien, cela va valoriser le quartier. Mais imaginez-vous un étranger qui vient d'Angleterre, du Japon, etc. réserve une chambre d'hôtel, se trouve arrivé trois étoiles, il se dit Paris, capital, ville lumière, et il voit ce qu'il voit en sortant de l'hôtel. Mais le type il ne revient pas. A tel point que des habitants nous ont appelés en nous disant on met des barriérages.

Figurez-vous que pour lutter contre les personnes qui sont là, ils ont mis – si j'ai bien compris c'est sur les hôtels qui se trouvent rue du Docteur-Babinski – du barriérage dans la rue pour empêcher que les gens s'installent devant. Il se trouve que j'y viens souvent aux puces puisqu'il y a une librairie de livre d'occase et je passe souvent par là. Je me dis, c'est une horreur. Comment peut-on penser que des gens qui vont dans des hôtels trois étoiles acceptent de voir ce qu'ils voient en sortant de l'hôtel, ce n'est pas possible. La seule solution qui a été trouvée M. le Maire, c'est de mettre du barriérage, c'est scandaleux. Après, on nous dit, oui ils ne sont plus devant les hôtels, ils se sont déplacés sur la porte Montmartre. Pardonnez-moi mais vous nous dites, retirez votre vœu avec tout ce que nous faisons. Mais vous ne faites pas assez, si tant est que vous fassiez quelque chose, excusez-moi de vous le dire.

Nous maintenons le vœu. Bien entendu, vous allez voter contre en disant que les habitants sont satisfaits de votre politique, ce que je ne crois pas.

**Eric LEJOINDRE** : J'ai fait une assez longue réponse. Je n'ai pas entendu dans mes paroles, en tout cas ce n'était pas dans mon esprit, si cela s'est traduit dans mes paroles, c'est bien malgré moi que nous étions satisfaits, loin s'en faut, de la situation.

J'ai compris que vous mainteniez votre vœu. Avant de passer au vote, on va proposer à ceux qui le souhaitent de faire une explication de vote. Je veux vous rassurer sur le fait que les hôteliers qui sont prêts à investir de millions d'euros à la porte Montmartre ont un tout petit peu réfléchi à leur plan stratégique. Aucun hôtelier ne met des millions d'euros dans un tel projet sans avoir réfléchi à la réalité du territoire dans lequel il s'implantait, notamment, y avoir réfléchi avec nous.

**Gérald BRIANT** : Juste pour dire que le Carré des Biffins existe depuis six ans et demi. C'est bien l'antécédent au projet **au biais** que vous citez. L'hôtel et ceux qui sont responsables de l'hôtel savent pertinemment où ils mettent les pieds. Là-dessus, il faut faire un petit peu attention. Après, vous soulevez des vraies questions avec la difficulté qu'on a. Mais aujourd'hui par exemple, je propose aussi d'interpeller le maire de Saint-Ouen. Peut-être il y a aussi quelques accointances qui, d'une certaine manière aussi, à travailler – il faut dire un peu la vérité – à repousser tout ce qui était population de vente à la sauvette vers nous et qu'on a eu à gérer aussi cette difficulté. Je dis faites passer les messages.

**Eric LEJOINDRE** : On va passer au vote sur ce vœu avec un avis négatif de moi. Il est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.59 à la majorité soit 9 voix pour dont 2 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL), 36 voix contre dont 8 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

**DELIBERATION : 18.2016.60 : Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à M. le maire du 18ème arrondissement relatif au projet d'aménagement du dépôt SNCF Chapelle Ordener**

**Pierre LISCIA** : Il devient de plus en plus rare à Paris de trouver du foncier disponible. On a la chance dans notre Arrondissement d'en trouver encore un petit peu. Nous devons toujours considérer cela comme une opportunité unique d'aménagement et de développement d'un territoire au service de ses habitants.

Vous avez entrepris d'aménager la parcelle située au 26, rue Ordener, dite la parcelle du dépôt SNCNF Chapelle Ordener et c'était une nécessité. Cependant, ce projet d'aménagement qui a été présenté aux habitants le 24 septembre dernier en Mairie du 18<sup>ème</sup> suscite à juste titre de nombreuses inquiétudes, tant il est de nature à modifier profondément et durablement le visage du quartier.

Vous prévoyez dans ce projet la construction entre autres de 500 nouveaux logements, d'une école, d'une crèche et d'un espace vert. Un projet d'une telle envergure ne pourrait se faire sans une concertation approfondie avec les habitants du quartier qui sont les premiers concernés et pour qui ce réaménagement va transformer le quotidien.

Par ailleurs, je souhaite attirer votre attention sur la nécessité de penser et d'élaborer ce projet, non pas à l'échelle de son propre périmètre mais au regard de la physionomie et de la vie du quartier tout entier. Construire 500 nouveaux logements dans ce quartier ne peut qu'accentuer la densification d'un quartier de notre Arrondissement qui est déjà sur-densifié.

D'autant qu'un autre projet d'aménagement à proximité immédiate du site prévoit de créer plus d'une centaine de logements supplémentaires. Vous connaissez déjà les risques d'asphyxie que peut comporter une densification excessive dans ce quartier.

Par exemple, la circulation automobile est déjà extrêmement difficile au niveau du carrefour Ordener-Poissonniers. On peut raisonnablement penser que l'arrivée de plusieurs milliers de nouveaux habitants dans ce quartier très enclavé risque de complètement le congestionner, voire même de l'asphyxier. Quand j'emploie le terme d'asphyxie, je pense aussi aux manques chroniques d'espace vert dans le quartier et ce n'est pas malheureusement l'espace vert que vous prévoyez dans votre projet initial qui viendra compenser les manques et ainsi améliorer significativement le cadre de vie des riverains.

Enfin, dernier point sur lequel je veux vraiment insister et certainement le plus important à mes yeux, concerne l'existence de bâtiments déjà sur le site du dépôt. Pour avoir eu l'occasion de les visiter, j'y étais d'ailleurs avec M. JULIEN, je peux vous dire qu'ils présentent une opportunité architecturale unique, une vraie richesse patrimoniale qui donne un véritable cachet au lieu et qui lui donne cette identité si particulière. Ne serait-il pas plus judicieux d'envisager une reconversion de ses bâtiments plutôt que leur destruction pure et simple. Pourquoi ne pas nous inspirer de ce qui se fait déjà chez nos voisins ? Par exemple, regarder les docs de Londres, regarder les anciennes usines de Berlin. Dans les deux cas à chaque fois, l'identité et l'authenticité de sites ont été préservées après leur réhabilitation. Evidemment, je cite aussi le cas de La Halle Pajol qui a été une réussite.

Ces opérations ont considérablement redynamisé les quartiers à la base peu attractifs, qui allie aujourd'hui des habitations durables et écologiques, des services publics, des espaces verts, d'arts et de culture. Vous l'avez compris, nous ne sommes pas contre l'aménagement du dépôt, pas plus que nous sommes contre la construction de logements. Mais nous demandons un projet tout simplement harmonieux et surtout équilibré. Les habitants qui se

sont réunis à plusieurs reprises au cours de différentes réunions publiques ou table de quartier pour en discuter, se sont tous exprimés en faveur d'un véritable et ambitieux projet alternatif. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'une part que les habitants du 18<sup>ème</sup> soient largement associés en amont à l'élaboration du projet d'aménagement du dépôt et non pas simplement sous forme d'une réunion publique qui viendrait entériner un projet quasi finalisé. Et enfin, que le projet tienne compte de la spécificité de ce quartier et du site et de l'identité ferroviaire postindustrielle du site pour rendre ce quartier attractif et redynamiser tout l'ensemble du nord-est parisien.

**Michel NEYRENEUF** : M. LISCIA, vous êtes un homme heureux, votre vœu est exaucé. Il vous manque peut-être quelques étapes que vous n'avez pas aperçues. Mais en réalité, depuis la réunion dont vous parlez, dans laquelle on a simplement explicité ce que contenait la délibération fondatrice de cet aménagement qui est le protocole SNCF ville et qui prévoyait à ce moment les grandes orientations : 500 logements etc. et les différents équipements. Mais depuis, il y a eu d'autres choses ; il y a eu des réunions de comité de suivi. Première réunion de comité de suivi et première fois qu'un comité de suivi se réunit avant que l'urbaniste ait été choisi. Que ce premier comité de suivi où il y avait une soixantaine de personnes qui ne se connaissaient pas ont accepté de rentrer dans la logique et de choisir parmi eux quatre personnes qui ont participé au jury, qui a finalement choisi l'urbaniste Saison Menu, un urbaniste de grande qualité qui a fait du travail très intéressant ailleurs. Que l'on a organisé les balades urbaines avec la SNEF. Une petite précision, ce n'est pas la Ville qui rachète, c'est un projet où l'aménageur est la SNEF. La Ville sera uniquement compétente sur les bâtiments publics.

Nous avons le prochain comité de suivi le 31 mars dans lequel il y aura : le bilan sur l'étude du patrimoine, pour se poser la question de ce qu'on garde, de ce qui en vaut la peine, quelles sont les grandes idées qu'on pourrait avoir pour réutiliser un certain nombre de halles qui sont là-dedans et qui sont très intéressantes à garder. Il y aura aussi l'information sur le lancement d'une étude de déplacement parce qu'on est bien conscient qu'il y a des problèmes en ce qui concerne les déplacements. Puis, il y aura surtout les premières réflexions et options choisies par l'urbaniste Saison menu qui seront présentées à tout le monde avec des marges de manœuvre qui sont évidemment très importantes.

Sur le premier point, vous demandiez que les habitants soient largement associés. Je ne crois pas qu'il y ait une seule opération à Paris où on a commencé la concertation comme cela tant en amont. Le comité de suivi est un processus qui va durer le temps que l'opération va se mettre en place et jusqu'à sa livraison. Cela durera dix ans s'il le faut, avec des réunions qui ont lieu trois, quatre fois par année.

Donc, la première partie de votre vœu est tout à fait entériné et appliqué. Le deuxième, la spécificité du quartier et l'identité ferroviaire postindustrielle, évidemment cela rejoint ce que nous avons dit sur l'étude du patrimoine. J'ai déjà vu un peu ce que commence à travailler Saison Menu et on ne sera pas déçu du travail.

Ce que vous aviez vu à la première réunion publique, ils en sont déjà à 8 000 m<sup>2</sup> d'espace vert. Rentrez dans ce processus, il est ouvert et que les tables de quartier, ce sont les habitants qui s'organisent pour réfléchir eux-mêmes. Ils participeront aussi au comité de suivi puisque c'est l'endroit où se réunissent les habitants, les aménageurs, les services de la Ville, c'est vraiment l'endroit où tout cela se confond entre les réflexions que peuvent avoir les uns et les autres et notamment, on essaiera aussi d'objectiver les notions de densité pour qu'on sache de quoi on parle parce que, à toujours dire que c'est sur-densifié ou sous-densifié, il faudrait quand même avoir des chiffres qui permettront de mieux se rendre compte de quelle est la densité d'Amiraux-Simplon, de la Goutte d'Or et d'étaler tout cela et

de ne pas regarder uniquement le petit secteur qui est là mais ce secteur dans un plus grand secteur qui est le secteur à la rencontre de Amiraux-Simplon et de la Goutte d'Or.

C'est pour cela que personnellement j'appellerais plutôt à voter contre le vœu à moins que vous le retiriez, étant convaincu des explications que je vous ai données.

**Eric LEJOINDRE** : Merci pour ces explications très claires. Je ré-interviens sur un élément. La Ville n'est pas propriétaire de ces terrains et n'a pas vocation mais c'est le cas aussi par exemple à Chapelle International à acheter ces terrains, c'est une opération d'aménagement que nous menons de concert avec la SNEF, une filiale SNCF, d'aménagement et qui comme à Chapelle International va aménager le site.

M. NEYRENEUF l'a dit mais je veux réinsister parce que cela n'a pas été forcément perçu de la sorte par tous les habitants du quartier mais beaucoup n'étaient pas présents à la réunion du 24 septembre que vous citez. Jamais on n'a commencé sur un projet de ce type la concertation aussitôt. Les habitants, en l'occurrence leurs représentants puisqu'il n'était pas possible de mettre 60 habitants dans un jury, ont participé au choix de l'urbaniste qui a commencé à travailler sur le futur de ce site. C'est vrai que – ce n'est pas un reproche mais un élément qu'il faut qu'on change dans la façon dont on présente les choses – les aménageurs ont tendance à présenter des faisabilités comme des projets où des éléments qui sont de poser sur une carte des plots comme une validation. Certains ont pu croire mais je pense que la réunion du 24 septembre leur a permis à ceux qui étaient présents d'être rassurés. Certains ont pu croire qu'un projet existait. Or, je l'ai dit le 24 septembre et je le redis, le projet n'existe pas. Il est en train d'être construit avec les habitants et notamment sur le patrimoine ferroviaire, je pense que la visite sur site à laquelle nous avons un peu contribué, essentiellement M. NEYRENEUF, de Guillaume PEPY lui-même, a fait avancer d'un pas de géant les préservations d'une partie – on verra à l'issue de la concertation à quel point elle sera importante – du patrimoine ferroviaire. Y compris parce que quand c'est la SNCF qui aménage, on peut considérer qu'elle a un attachement naturel à ce type de lieu.

Voilà pourquoi si vous ne retiriez pas ce vœu, toutes les réponses ont été données pour permettre que vous le retiriez, je la soumettrais au vote après avoir donné la parole à ceux qui la souhaitent pour une explication de vote. Le vœu est maintenu.

**Ian BROSSAT** : Vous avez tout comme M. NEYRENEUF apporté un certain nombre d'éléments.

Je vais simplement revenir de manière plus générale sur l'objectif de production de logements. Parce qu'à écouter un certain nombre d'interventions et notamment celle de M. LUSCIA, j'ai parfois l'impression que faire du logement, c'est punir. Il ne s'agit de punir personne. Quand la Ville de Paris s'est donnée l'objectif de produire massivement du logement, social, intermédiaire, en accession, c'est pour répondre à un manque de logements. D'ailleurs, pendant la campagne électorale de mars 2014, tout le monde, gauche et droite confondues, montait au créneau autour de l'idée qu'on manque de logement à Paris. Si on manque de logement à Paris, le meilleur moyen de répondre à ce manque c'est d'en construire. C'est la raison pour laquelle on s'est fixé l'objectif de 10 000 nouveaux logements par an à Paris. D'ailleurs, j'ai vu que la nouvelle présidente de la région Ile-de-France disait aussi qu'il fallait construire, y compris dans la capitale.

Construire est nécessaire. Après, j'ai bien conscience qu'il ne s'agit pas de construire n'importe comment. Il faut en particulier veiller à deux choses. D'abord, il faut veiller à une forme d'équilibre, entre logements, équipements publics, espace vert, parce qu'on n'a pas vocation à caser les gens comme on le ferait de manière automatique sans veiller à la

qualité de vie. Si on veut de la qualité de vie, il faut cet équilibre partout, dans tous les quartiers de Paris. Donc, il faut intégrer ces dimensions sur tous nos projets.

Deuxième remarque, faire du logement suppose de veiller à la mixité sociale. Il se trouve que je reviens d'une réunion dans le 16<sup>ème</sup> sur le centre d'hébergement pour SDF que nous voulons créer en lisière du Bois de Boulogne. Franchement, en revenant de là-bas, on se dit que les habitants du 18<sup>ème</sup> sont bien élevés. Vous n'imaginez pas ce qu'on entend : des insultes proférées à l'endroit de la Préfète de Paris, un président d'université qui nous accueillait, de Paris-Dauphine, qui se fait insulter de fonctionnaire. Enfin, cela fait réfléchir. J'insiste là-dessus parce que le logement ou les centres d'hébergement qu'on ne fait pas dans le 18<sup>ème</sup>, il faut les faire ailleurs. Il y a des SDF, il faut bien les mettre quelque part.

Je souhaite effectivement qu'on puisse rééquilibrer. Il faut que tout le monde fasse un effort. Le 18<sup>ème</sup> continue à construire, j'en suis fier, je pense que c'est une fierté collective. Il faut que les autres s'y mettent aussi. Juste deux chiffres : on a plus de 900 places d'hébergement dans le 18<sup>ème</sup>, il y en a 18 dans le 16<sup>ème</sup>. Cela ne pas continuer comme cela. Si on veut vivre ensemble, il nous faut de la mixité sociale.

La politique que nous menons à Paris est globale. On le fait dans le 18<sup>ème</sup>, il faut aussi qu'on le fasse ailleurs parce qu'il y a aussi une mixité sociale à laquelle on doit veiller.

**Eric LEJOINDRE :** Merci à M. BROSSAT d'avoir été présent à cette réunion et en constatant qu'on a au moins ce mérite dans le 18<sup>ème</sup> d'être des gens courtois et corrects, y compris parce que nous avons voté à l'unanimité la création temporaire de 80 places d'hébergement sur la butte Montmartre qui sont ouverts depuis un mois et dont les habitants du 18<sup>ème</sup> n'ont pas à se plaindre. Personne ne s'en plaint et tout le monde est content. C'est bien la preuve que quand on y met un peu de bonne volonté, même dans les quartiers un peu privilégiés puisque Montmartre n'est pas un quartier vraiment privilégié de Paris. On fait les choses bien et ce qui en dit beaucoup sur les choix des élus des autres arrondissements.

**Galla BRIDIER :** Je remercie M. BROSSAT pour son intervention et notamment sur l'aspect de la qualité de vie et sur le fait très important de ne pas opposer évidemment construction de logements et qualité de vie. Mais je referme quelque part la parenthèse car je pense que nous aurons l'occasion de débattre à nouveau sur pièce de ce projet d'aménagement.

Le sujet de ce vœu est celui de la concertation. Or, chers collègues les Républicains, je dois avouer que nous vous prenons en flagrant délit de plagia, d'un vœu que mon groupe a déposé en mars dernier, exactement sur le même sujet. Un vœu adopté par notre Conseil. Je vous en lis juste les délibérés :

*« Organiser une première réunion publique dans les plus brefs délais afin de présenter ces intentions de programmation relative à l'aménagement de la parcelle ».* Cela a été fait, M. NEYRENEUF en a parlé. Cela n'a jamais été fait aussi en amont d'un projet. Nous avons la prétention de penser que ce vœu a servi à cela notamment.

*« De lancer un processus de concertation ouvert à d'autres propositions et constituer un comité de suivi du projet dès la première réunion publique ».* Cela a été fait aussi.

Nous voyons aujourd'hui à l'œuvre un processus de mobilisation citoyenne très important, très positif, en amont d'un projet, on ne peut que s'en féliciter, qui accompagne effectivement l'organisation institutionnelle d'une concertation. Tout cela est en train de se faire. Les deux mouvements vont bientôt se rencontrer dans une deuxième réunion du comité de suivi. Les choses sont en marche, nos objectifs communs à l'ensemble des composants de ce Conseil d'arrondissement ont l'air de se réunir.

Donc, nous ne voyons pas l'intérêt de ce vœu. Si vous veniez à le maintenir, nous ne prendrions pas part au vote. C'est un bis repetita d'un vœu déjà adopté dans ce Conseil.

**Eric LEJOINDRE** : Déjà adopté mais surtout déjà mis en œuvre, ce qui est l'essentiel. Mais le vœu est maintenu et je vais le soumettre au vote.

NPPV dont évidemment M. BADINA-SERPETTE pour cette raison et sans doute une autre.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.60 à la majorité soit 9 voix pour dont 2 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL), 28 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG) et 8 voix ne participant pas au vote dont 3 pouvoirs (EELV)

#### **DELIBERATION : 18.2016.61 : VŒU DU GROUPE LES RÉPUBLICAINS ET CITOYENS INDÉPENDANTS À MME LA MAIRE DE PARIS ET AU PRÉFET DE POLICE RELATIF AU MARCHÉ ALIMENTAIRE BARBÈS**

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : De nombreux riverains et usagers du marché alimentaire de Barbès se plaignent de nombreux dysfonctionnements, notamment de l'état sanitaire et de propreté qui n'est pas satisfaisant. L'espace dédié au marché n'est pas propre à l'arrivée des marchands, les habitants se plaignent aussi que le nettoyage n'est pas assuré de manière satisfaisante à la fin du marché. La présence de marchés illicites par ailleurs accroît les nuisances et perturbe le bon fonctionnement du marché. Certains marchands ne respectent malheureusement pas les limites du marché autorisé. Les habitants constatent, par ailleurs, le stationnement anarchique des véhicules destinés aux marchés. Ils constatent également le stationnement anarchique des véhicules des clients. Les riverains sont donc gênés par le bruit des livraisons nocturnes non autorisées.

En clair, ce marché ne respecte que partiellement son rôle et dans de mauvaises conditions.

C'est la raison pour laquelle je vous demande :

- de prendre les mesures nécessaires afin que le marché alimentaire de Barbès réponde de manière satisfaisante aux besoins et attentes des clients ;
- d'assurer le fonctionnement du marché dans de bonnes conditions de propreté et d'hygiène ;
- de faire respecter les règles de fonctionnement et d'occupation du sol du marché ;
- de faire respecter les règles de stationnement et de livraison des marchandises ;
- de mettre un terme aux marchés illicites qui perturbent le marché alimentaire et l'ensemble des riverains.

C'est un vœu de bon sens ; des propositions fortes et concrètes portées d'ailleurs par de nombreux habitants du quartier et notamment par l'association Action Barbès dont je salue ici l'engagement.

**Eric LEJOINDRE** : Je vais demander à Mme GABELOTAUD de donner des éléments de réponse qu'elle a déjà eu l'occasion de donner à Action Barbès qui n'a pas attendu les vœux de qui que ce soit pour nous solliciter. D'ailleurs, ils n'ont pas attendu non plus les articles de *Le Parisien* pour parler de ce sujet puisque nous discutons avec eux depuis de nombreuses années et en l'occurrence de nombreux mois de cette question.

**Afaf GABELOTAUD** : Effectivement, nous n'avons pas attendu le vœu des Républicains pour travailler sur le cas du marché Barbès. Puisqu'à l'instar des vœux sur Vital quartier que vous évoquiez tout à l'heure M. HONORE, si nous ne votons pas vos vœux et si je n'y invite pas l'assemblée, c'est parce que je refuse la récupération politicienne opportuniste. En tout cas, je suis heureuse de savoir que vous lisez *Le Parisien*.

Je vous invite à retirer votre vœu, sinon je n'inviterais pas à nouveau l'assemblée à voter ce vœu pour une raison simple. Nous sommes extrêmement investis sur le marché Barbès et la Mairie du 18<sup>ème</sup> a été la première à signaler les dysfonctionnements du marché et à demander des actions pour améliorer la situation.

Nous nous rendons régulièrement sur ce site avec le Maire du 18<sup>ème</sup>, avec Olivia POLSKI, l'adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce et des marchés en l'occurrence et avec les différents services. Nous travaillons en étroite relation avec l'association Action Barbès qui nous alerte suffisamment et qui est reçue en Maire, qui a été reçue très récemment à l'Hôtel de Ville.

Aujourd'hui, nous avons déjà demandé à la Maire de Paris et au préfet de police de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assainir la situation. Plusieurs réunions de travail ont été tenues. Nous œuvrons pour obtenir de la police, en lien avec la commissaire du 18<sup>ème</sup> des actions visant spécifiquement le stationnement anarchique des livraisons sauvages, la vente à la sauvette, la réglementation en matière d'hygiène. Nous œuvrons avec la DAE et le délégataire pour repenser le marché afin de répondre aux propositions d'Action Barbès justement sur le nombre de commerçants et sur une configuration plus conviviale.

Nous demandons à la DAE, le nouveau nom de la DDEEES, de travailler sur des sanctions visant les commerçants contrevenant à la réglementation. Tout cela, avec l'appui des services de la DPP que je salue parce que nous les avons toujours trouvés à nos côtés lorsqu'il s'agissait de situations particulières et le marché Barbès en était une. C'est le seul marché où on a une présence de la DPP chaque jour de marché tout au long du marché.

Beaucoup d'actions sont menées. Je laisserais compléter M. MENEDE sur l'aspect propreté parce qu'il y a certainement des points à porter sur cet aspect. Je vous rassure et vous le confirme que le problème est pris à bras-le-corps.

**Eric LEJOINDRE** : Merci. Si M. MENEDE voulait parler. Sinon, nous allons passer au vote.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.61 à la majorité soit 9 voix pour dont 2 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL), 36 voix contre dont 7 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

